



EEF

ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE

Le scoutisme, une aventure pour demain

CLASSEUR DU RESPONSABLE

Introduction

Fruit de longues heures de travail, de multiples réunions, d'échanges, de discussions engagées, de propositions et de quelques nuits à rattraper, ce classeur t'est dédié à toi, frère ou sœur dans le scoutisme, que tu débutes ta formation ou que tu aies déjà de longues années d'expérience derrière toi.

Loin de prétendre aborder chaque subtilité de la méthode scout, ce classeur a pour but d'être un instrument pratique décrivant les bases de la pédagogie aux EEF, regroupant les textes et documents officiels, fixant les jalons de ta formation de chef...

Tout en espérant qu'il t'accompagnera tout au long de ton engagement, garde à l'esprit que ce classeur « théorique » ne peut remplacer l'expérience pratique que l'on acquiert au fur et à mesure des sorties avec les jeunes. Alors vis pleinement le jeu scout tout en gardant les repères et les conseils que t'apportera ce classeur ainsi que tous ceux qui partagent avec toi ce désir d'avancer ensemble pour se mettre au service des autres.

Bonne lecture,

Le Comité Pédagogique National

Reproduction et diffusion strictement réservées

© Eclaireurs Evangéliques de France

Septembre 2010

Présentation du classeur

Le « Classeur du responsable EEF » est organisé sous forme de fiches classées en 9 catégories.

Chaque catégorie est identifiée par une lettre et un logo spécifique :

Logo	Lettre	Catégorie	Contenu
	A	Pédagogie / Folklore	Fiches descriptives et explicatives de la pédagogie de chaque branche du mouvement
	B	Technique	Fiches techniques
	C	Hygiène & Sécurité	L'hygiène et la sécurité à maintenir lors de chaque activité, camp, etc.
	D	Leadership	Le leadership dans notre scoutisme
	E	Spirituel	Etudes, fiches explicatives, etc.
	F	Histoire	L'hitstoriqye du scoutisme dans le monde, en France, de notre mouvement, etc.
	G	Formation	Déroulé des formations, référentiels nationaux
	H	Officiel	Tous les documents officiels des EEF (statuts, règlement intérieur, etc.)
	I	Outils de formation	Documents d'aide pour former sur des points particuliers

De la même manière , un logo a été défini pour chaque branche des EEF :

Logo	Branche
	Furets
	Loustics
	Louveteaux / Louvettes
	Eclaireurs / Eclaireuses
	Routiers

Chaque fiche porte un cartouche destiné à apporter les éléments suivants :

- Le titre de la fiche
- La catégorie dans laquelle la fiche est classée
- La ou les branches concerné(es)
- Une numérotation de fiche par branche
- La date de dernière mise à jour
- L'indice en vigueur de la fiche

Exemple :

GRILLE D'EVALUATION D'UNE ACTIVITE					
					MAJ 11/04/2010
A01	A01	A12	A05	A03	Indice 1.0

Quelques explications :

- La numérotation permet à chaque personne de trier ses fiches par branche
- Le logo d'une branche est représenté lorsque la fiche concerne cette branche
- Lorsqu'une fiche concerne plusieurs branches, le logo de chacune des branches est représenté (cas de l'exemple)

En pied de page on retrouve systématiquement l'indice de la fiche, le titre, le numéro de la page consultée et le nombre total de pages ainsi qu'un numéro de fiche par catégorie utilisé seulement pour l'archivage par le CPN.

Il est à noter que pour des raisons de simplification et de clarté, la majorité des fiches ne cite que le masculin lorsqu'il est question d'une unité, d'une branche, d'un chef, d'un jeune, etc. Ainsi le terme "PATROUILLE" désignera autant la patrouille que le clan, ainsi que "LOUVETEAUX" employé pour désigner les louveteaux et les louvettes et ainsi de suite.

Foire Aux Questions

Comment créer mon classeur ?

Deux moyens pour se procurer des fiches :

- Télécharger les fiches sur le site internet des EEF (<http://www.eclaireurs-evangeliques.fr>) => *option bientôt disponible*
- Commander un classeur au Secrétariat National

Comment savoir si mon classeur est à jour ?

Sur le site internet des EEF, tu trouveras un tableau de suivi des fiches.

Il te suffit de regarder dans la colonne « date de mise à jour » les fiches qui ont changé depuis que tu as imprimé ton classeur. Tu peux ensuite aller chercher les nouvelles fiches sur le site des EEF. De plus tu peux écrire au secrétariat national ou à l'Instructeur national qui te transmettrons toutes les mises à jour.

Où trouver une fiche ?

Deux moyens pour se procurer des fiches :

- Participer à une formation organisée par l'Ecole de Formation au Scoutisme MAFEKING (école de formation EEF).
- Télécharger chaque fiche sur le site internet des EEF.

Je ne comprends pas une fiche ?

Si le contenu d'une fiche te semble incompréhensible ou si tu es en désaccord avec, n'hésites pas à demander une explication auprès d'un formateur, du commissaire de la branche concernée ou à l'Instructeur National.

Je ne trouve pas une fiche ?

Mets-toi en relation avec le commissaire de la branche concernée ou avec l'Instructeur National.

Qui rédige les fiches ?

La responsabilité de la rédaction des fiches incombe au Comité Pédagogique National. La composition de ce comité est décrite dans le règlement intérieur de l'association.

Si tu souhaites y participer, contacte l'Instructeur National (cpn@eclaireurs-evangeliques.fr).

Je veux rajouter une fiche dans le classeur ?

Toute proposition de nouvelle fiche (ou de modification) est la bienvenue et sera étudiée sérieusement. Il te suffit de la transmettre par email à l'Instructeur National.



EEF ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

FOLKLORE



LA PROMESSE					
					
			A01	A01	
					MAJ 12/06/2010 Indice 1.0

Le scoutisme n'est pas seul à demander une promesse, un engagement : lors de la cérémonie d'ouverture des J.O., un athlète est chargé de prononcer le serment olympique, engageant l'ensemble des compétiteurs à respecter ses concurrents et l'éthique sportive ; au cours d'un procès, le président du tribunal exige que chaque témoin prête serment; les médecins aussi s'engagent à respecter le serment d'Hippocrate...

La promesse scout est un engagement personnel, volontaire, du jeune qui décide de devenir un véritable éclaireur sur lequel chacun pourra compter.

Voici le texte de la promesse tel qu'il a été retenu pour notre mouvement des E.E.F.

Inspiré directement de celui que Baden Powell avait écrit en son temps, il reprend les valeurs fondamentales qui sont les nôtres et que nous professons.

**Sur mon honneur, avec l'aide de Dieu, je promets de
faire tout mon possible pour :**

=> Ecouter la parole de Dieu

=> Me mettre au service des autres et de mon pays

=> Obéir à la loi de l'Eclaireur

L'HONNEUR : un mot galvaudé, une valeur désuète ? Peut-être pour nos contemporains, mais pour nous une certitude : l'éclaireur est un gars d'honneur

L'éclaireur qui prononce cette promesse sait qu'elle sera difficile à tenir au quotidien et peut-être même impossible... sans la grâce de Dieu ! La promesse est donc en même temps comme une déclaration de foi et une prière.

Le jeune s'engage devant témoins : cet engagement est volontaire, c'est le point de départ d'une vie de loyauté, basée entre autres choses, sur le respect de la parole donnée.

Sur mon honneur, avec l'aide de Dieu, je promets de faire tout mon possible pour :

=> Ecouter la parole de Dieu

=> Me mettre au service des autres et de mon pays

=> Obéir à la loi de l'Eclaireur

« A l'impossible, nul n'est tenu » certes ! Mais faire tout son possible est à la portée de chacun...

Une autre déclaration de foi : pour nous, la Bible EST la Parole de Dieu, c'est un préalable indispensable à tout engagement en tant que chef dans les E.E.F.

Il n'est pas question d'exiger une « conversion » : le jeune s'engage à écouter, respecter les Cercles du Feu. Il doit rester libre de choisir ensuite le chemin qu'il suivra. Notre responsabilité de chef : lui annoncer le message de l'Evangile & lui présenter le choix divin... et prier pour lui !

Ce dernier point est facilement déclamé au cours de la cérémonie de la promesse. Il est certainement le plus difficile à tenir, ne serait-ce parce que l'on s'engage en quelques mots à respecter ...12 articles, dont certains particulièrement ardues ! Un détail : il est indispensable de connaître (par cœur !) une loi à laquelle on s'engage à obéir...

« Rendre service » : l'un des piliers du scoutisme ! Et si la B.A. existait encore au XXI^{ème} siècle ? Plus que cela encore, l'éclaireur est toujours disponible pour rendre service, que cela soit agréable ou non !

LA LOI					 MAJ 12/06/2010 Indice 1.0
					
			A02	A02	

- 1) Un éclaireur, une éclaireuse n'a qu'une parole.
- 2) Un éclaireur, une éclaireuse est loyal(e).
- 3) Un éclaireur, une éclaireuse se rend utile.
- 4) Un éclaireur, une éclaireuse est l'ami(e) de tous, et le frère (la soeur) de tous les autres éclaireurs.
- 5) Un éclaireur, une éclaireuse est courtois(e).
- 6) Un éclaireur, une éclaireuse aime et respecte la nature.
- 7) Un éclaireur, une éclaireuse est discipliné(e).
- 8) Un éclaireur, une éclaireuse est toujours de bonne humeur.
- 9) Un éclaireur, une éclaireuse est courageux(se), débrouillard(e), décidé(e)
- 10) Un éclaireur, une éclaireuse est tenace.
- 11) Un éclaireur, une éclaireuse est travailleur(se), prévoyant(e), économe.
- 12) Un éclaireur, une éclaireuse est propre dans son corps, ses pensées, ses paroles, ses actes.

Créée dès l'origine par Baden Powell, elle est suivie par les éclaireurs du monde entier, avec bien sûr quelques variantes, qui sont d'ailleurs plus du domaine de la forme que du fond. Certains ont gardé les 10 articles de B.P., d'autres en ont 12 ; certaines expressions changent d'un mouvement à l'autre, mais l'esprit reste le même.

Notre WIGWAM compare la loi scout au squelette qui soutient tout le corps et sur lequel viennent se solidariser muscles et organes. Invisibles certes, mais au combien indispensables ! Une belle image à garder en mémoire.

Tout sport d'équipe est régi par une règle acceptée par tous et sans laquelle il n'y aurait pas de jeu possible. La loi scout est la règle du Jeu Scout, joué par des millions de jeunes depuis un siècle. Sans elle, pas de scoutisme, même si on pourrait essayer de s'en approcher par des activités ou des techniques.

Cette loi ne doit pas devenir un carcan que personne ne pourrait supporter, une suite d'obligations et d'interdits qui lierait tous ceux qui malgré tout s'efforceraient de la respecter. Au contraire, elle doit rester un cadre sécurisant permettant à chacun d'évoluer et de progresser. Certes, la loi scout va quelque fois à « contre-courant » (comme le dit d'ailleurs un certain chant !) de ce qui est proposé aux jeunes de notre génération (« Rester pur », par exemple, n'est pas toujours à la mode !). Cependant, notre loi doit être comprise comme un moyen d'épanouissement personnel : qui s'efforce de la suivre trouvera en elle un moyen de se réaliser, de construire sa propre personnalité ; il apprendra à se choisir des valeurs solides et à se démarquer de principes qui, pour être modernes, ne conduisent pas moins souvent à une déchéance morale.

Il est évident que tout chef se doit de la connaître... par cœur ! Plus que cela même, sa vie (à commencer bien sûr par ce que les autres en perçoivent de l'extérieur) doit être en accord avec les principes que la loi scout énonce. Il doit être aussi à même de l'expliquer aux jeunes qui arrivent à la troupe comme aux plus anciens qui ont parfois tendance à l'oublier...

**La loi scout
est
universelle**

**Notre
squelette**

**La règle du
jeu scout**

**La loi
est un guide,
pas un geôlier**

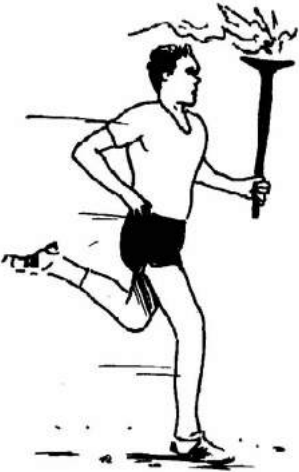
**Le chef et
la loi**

Nous avons choisi, dans ce classeur destiné aux chefs, de développer chaque article de notre Loi, non pas pour la paraphraser, mais plutôt pour aider à susciter une réflexion sur les valeurs morales qu'elle entraîne.

Enfin, nous sommes les « Eclaireurs Evangéliques de France ». Il nous a donc semblé intéressant, pour chaque article de notre loi, de mettre en parallèle quelque verset de la Bible (non exhaustifs !) pour que celui qui le souhaite puisse prolonger sa réflexion par un éclairage biblique. Là encore, un prolongement personnel est vivement recommandé !

1. Un éclaireur n'a qu'une parole. 	« N'avoir qu'une parole », c'est d'abord refuser le mensonge : ce que dit un éclaireur est digne de confiance ! « N'avoir qu'une parole », c'est aussi tenir les engagements qu l'on a pris. Les autres savent que l'on peut faire confiance à un éclaireur. Nul besoin pour cela qu'il donne « sa parole » : cette expression n'est qu'un pléonasme !	Mat. 7 / 37 Jac. 5 / 12 Ps. 101 / 7 Prov. 6 / 19,19 / 5 Eph. 4 / 25 Ap. 21 / 27 Nb. 30 / 3 Deut. 23 / 23
2. Un éclaireur est loyal 	Un éclaireur refuse la tricherie : cela commence dans les grands jeux et toutes les activités scoutes, Mais cela se prolonge évidemment dans toute sa vie, qu'elle soit familiale, professionnelle ou sociale. Là encore on doit toujours pouvoir compter sur un éclaireur !	Dan. 6 / 4 Luc 16 / 10 Tit. 2 / 9
3. Un éclaireur se rend utile 	Disponible, il est prêt à rendre service à tous ceux autour de lui qui en ont besoin. A la troupe, à la maison, à l'école, dans sa cité, ... Plus qu'un devoir, c'est un état d'esprit qu'il s'efforce d'entretenir.	Gal. 5 / 13 Mat. 20 / 26 à 28 1 Pi. 4 / 10

4. Un éclaireur est l'ami de tout le monde et le frère de tous les autres éclaireurs 	Ni racisme, ni discrimination : tous les hommes ont les mêmes droits, malgré leurs différences. Le devoir d'un éclaireur est de les respecter tous. Quant aux autres scouts, ce qui nous ressemble est plus fort que ce qui nous divise, n'est-ce pas ? Un éclaireur essaie de voir en l'autre ce qu'il a de positif pour construire avec lui. Il suffit de regarder certains ouvrages qui ont défié les siècles : toutes les pierres d'un édifice (une pyramide égyptienne, le Pont du Gard, la Grande Muraille de Chine,...) ne sont pas toutes identiques, mais elle forment ensemble un bloc dont rien à ce jour n'a pu venir à bout !	Lév. 19 / 18, Mat 22 / 39, Jean 13 / 34, 15 / 12, 1 Pl. 1 / 22, 1 Jean. 3 / 11 Lév. 19 / 34 Rom. 17 / 17 Jean 15 / 13
5. Un éclaireur est courtois 	Encore une valeur qui tend à disparaître dans notre XXI^{ème} siècle ! Courtoisie, politesse, respect des personnes plus âgées, des autorités, des professeurs, des parents,... Toutes ces notions sont parfois considérées comme ringardes : peu importe ! L'éclaireur se démarque, par son attitude au quotidien, de la masse de ses contemporains.	Lév. 19 / 32 Rom. 12 / 10
6. Un éclaireur aime et respecte la nature 	Cela passe par le respect évident de l'environnement, même si celui-ci n'est parfois plus trop « naturel » : quand un éclaireur quitte un lieu de camp ou traverse simplement un espace naturel, personne ne devrait pouvoir le suivre à la trace ! L'éclaireur est un écolo, au sens noble du terme ! Il bannit toute forme de cruauté envers les animaux, du plus évolué à ceux que l'on qualifie parfois d'inférieurs. Enfin, comment peut-on aimer ceux que l'on ne connaît pas ? L'éclaireur cherche donc à connaître la nature et tous les trésors qu'elle renferme : le règne animal, le règne végétal et même le règne minéral.	Gen. 1 / 11 et 12 Gen. 20 / 22 Gen 2 / 15 Mat. 6 / 26 et 28 Deut. 23/12 et 13

7. Un éclaireur est discipliné 	La discipline : voilà une autre valeur décriée. Mais on peut constater que gouvernements et autres autorités s'accrochent aujourd'hui à penser que si un peu plus de discipline était restaurée dans les familles et les établissements scolaires, bien des problèmes de notre société seraient évités ! Il n'est pas question ici de transformer chaque jeune en un « mouton » qui suivrait aveuglément n'importe quel mot d'ordre ou personnage. Au contraire, toute la pédagogie scout tend à former des jeunes puis des adultes forts, responsables et capables d'initiatives. Une évidence à rappeler : on ne pourra pas demander à quelqu'un de suivre nos directives si on n'a soi-même jamais été capable d'accomplir ce que l'on nous a demandé !	1 Cor. 14 / 33 Luc. 2 / 51, Rom. 13 / 1 et 2, Eph. 5 / 21 Eph. 6 / 1, Eph. 6 / 5, Tit. 3 / 1 et 2, Heb. 13 / 17
8. Un Eclaireur est toujours de bonne humeur 	Voilà certainement l'article de notre loi le plus difficile à respecter ! Qui ne connaît jamais de moments de tristesse, de découragement, voir de colère ? En fait toute la loi scout est un canevas que l'éclaireur s'efforce de respecter, et cet article en fait partie : « l'éclaireur cherche le bon côté de toute chose » disait la loi des Eclaireurs de France... en 1919 ! C'est certain : les occasions ne manqueront pas de perdre sa bonne humeur, mais le côté positif des personnes ou des circonstances sera à chaque fois privilégié !	Jean 15 / 11 Jean 16 / 24 Ph. 4 / 4
9. Un Eclaireur est courageux, débrouillard, décidé 	Il sait ce qu'il veut, il n'a pas peur des difficultés qui pourront survenir et l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Et comme par ailleurs son entraînement et sa formation lui ont fourni des armes, il saura se battre pour arriver au bout. Un éclaireur n'est pas une « lavette » !	Jos. 1 / 6 et 7, Jug. 7 / 3, Es. 41 / 6, Dan. 10 / 19, 2 Cor. 4 / 1 Job 2 / 3 Job 23 / 11 et 12

10. Un éclaireur est tenace 	Il ne recule pas devant la première difficulté. Il sait persévérer, même quand d'autres autour de lui baissent les bras. Ce sont les poissons vivants qui remontent le courant ; les morts, eux, se laissent emporter ! C'est sûr, cela demande un peu plus d'efforts... Mais la joie d'arriver au but que l'on s'est fixé l'emporte toujours sur le prix que l'on a dû payer : ceux qui ont fait un peu d'alpinisme, ou même de simples randonnées quelque peu exigeantes, le comprendront. Et ce principe est transposable à tous les domaines de la vie. L'éclaireur a appris le goût de l'effort.	Prov. 18 / 9 Mat. 10 / 22
11. Un éclaireur est travailleur, prévoyant, économe 	Trois adjectifs qui n'ont pas la même signification, mais qui brossent là encore le portrait d'un individu qui pourra faire face aux difficultés ou besoins qui peuvent survenir dans une existence, parce qu'il les aura anticipées et prévenues. Peut-être ne pourra-t-il pas les éviter toutes. Mais il saura y faire face.	Prov. 6 / 9, Prov. 13 / 4, Prov. 21 / 25, Eccl. 5 / 11 , 1 Thes. 4 / 11 Prov. 6 / 6 à 11, Prov. 10 / 5
12. Un éclaireur est propre dans son corps, ses pensées, ses paroles, et ses actes. 	Même en ce début de XXI^{ème} siècle ! L'hygiène corporelle est à peu près inscrite dans les mœurs. Quoique... Attention à ces camps d'été où il peut paraître facile de la négliger, à cause des conditions matérielles pour le moins spartiates ! Un éclaireur ne peut pas s'exprimer avec un langage grossier, voir ordurier, même si cela devient banal dans notre génération. C'est évident : notre société ne pousse pas nos jeunes vers la pureté. Tout, au contraire semble vouloir les entraîner vers un laxisme des mœurs que l'on dit « libérateur ». L'éclaireur là encore prendra position, comme un certain Daniel qui, en son temps, « résolut de ne pas se souiller »... avec les conséquences bénéfiques que l'on connaît !	Ex. 30 / 20, Lév. 1 / 16, Lév. 19 / 19, Héb. 10 / 22 Prov. 15 / 26, Prov. 16 / 30 Mat. 5 / 22, Eph. 4 / 29, Eph. 5 / 4 1 Tim. 4 / 12, Ph. 2 / 15, Dan. 1 / 8

LA PATROUILLE, LE CLAN



MAJ
12/06/2010

Indice 1.0

Dès l'origine, Baden Powell décrivait 5 moyens pour atteindre les objectifs qu'il proposait au travers du scoutisme. Parmi eux, il y avait - et il reste toujours ! - **le système des patrouilles**.

Pourquoi est-il si important ?

D'abord parce qu'il répond au besoin de l'adolescent de faire partie d'un groupe, d'une bande. Il n'est qu'à regarder dans nos rues, nos cités, pour constater que, sur chaque place, dans chaque cage d'escalier, chaque terrain vague, sur chaque stade se retrouvent des jeunes - parfois désœuvrés d'ailleurs - qui sont là, ensemble, pour le simple besoin de se retrouver avec leur pairs. Chaque groupe d'ailleurs adopte un look, un langage, des attitudes, à tout candidat à l'intégration dans la bande, de véritables rites initiatiques de passage.

L'adolescent, par essence, a besoin, pour exister par lui-même, de faire partie d'un groupe où il aura sa place, où il sera reconnu par ses pairs. La patrouille ou le clan peuvent répondre à ce besoin... mais cela n'est pas forcément naturel ni systématique ! Il faudra travailler dans ce sens...

L'une des richesses du système des patrouilles est que chacun doit trouver SA place dans sa patrouille, s'y sentir utile, et même indispensable. En effet, le jeune qui arrive à la troupe se verra rapidement confier une responsabilité en regard de ses qualités, ses compétences, ses goûts.

Les postes d'actions sont là pour cela. Pas seulement parce que les chefs ou la tradition scoutie exigent qu'il y ait un « matérialiste », un « reporter » ou un « intendant - cuisinier » dans chaque équipe, mais parce qu'il est indispensable que chaque ado se sente digne de confiance et reconnu par les autres.

Les responsabilités que l'on confie par la suite aux CP participent à la même philosophie. Les chefs ne les ont pas choisis pour pouvoir se décharger sur eux de responsabilités qui leur incombent, mais comme un signe de la confiance qu'ils placent en leurs compétences, qu'elles soient en techniques scouties ou qualités humaines.

Tout le scoutisme, et le système des patrouilles en particulier, a en vue la responsabilisation de chaque individu et la construction de sa personnalité, pour en faire un adulte responsable, capable d'initiatives, un leader pour sa génération.

**Dès le début du
scoutisme**

**Les besoins
d'appartenir à
un groupe**

**Une place pour
chacun, chacun
à sa place**

Responsabiliser

**Complément
indispensable :
"Le Système des
Patrouilles" de
R.Philips en
vente au SN**

LE CP, LA CC					
					
			A04		

Le choix du Chef de Patrouille sera toujours particulièrement réfléchi.

N'oublions pas qu'il se verra attribuer des responsabilités importantes pour un jeune de cet âge. Plus lourdes en tout cas que ce que la société moderne lui propose. Et cela est à la fois une chance extraordinaire pour le jeune qui verra son caractère s'affirmer, sa personnalité se construire, mais aussi une charge qu'il conviendra de ne pas rendre trop lourde pour des épaules encore fragiles !

Les CP seront donc accompagnés. Déjà, leur nomination fait suite à toute leur progression personnelle : depuis le jour où ils sont entrés à la troupe ou à la compagnie, l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la « chose scout », les progrès aussi bien en techniques que dans leur caractère ont montré que l'on pouvait désormais attendre davantage d'eux. Et leur nomination a donc été comme la récompense des efforts fournis, le témoignage de la confiance que les chefs placent en eux.

Pour autant, ils n'ont pas terminé leur cheminement - pas plus que les chefs, d'ailleurs ! - Ils restent des adolescents en construction qu'il convient d'accompagner encore, pas des adultes auprès desquels on serait en droit d'exiger des résultats. Le C.D.C., les week-ends ou camps de H.P., mais aussi tous ces moments informels où l'on peut être un peu plus proche d'eux, tout est occasion de formation, de conseil. Un climat de confiance réciproque sera donc créé et entretenu, sous peine de découragement, voir de régression ou de « démission ».

Le scoutisme se vit en grande partie en patrouille. Dans la mesure du possible, leur constitution ne se fera pas au hasard : il faut qu'une bonne entente y règne dès le départ, entente qui pourra évoluer en véritable et franche amitié. Pour cela, il pourra être important de laisser ensemble dans une même équipe tels éclais, ou au contraire de séparer tels autres ; d'autre part, la composition des patrouilles devra être stable pour ne pas perturber l'équilibre construit petit à petit et conserver cet esprit de patrouille ; les activités seront choisies et préparées avec soin, pour que la solidarité dans l'équipe soit effectivement mise en jeu, etc. chacun doit se sentir bien dans sa patrouille ; personne ne doit avoir envie d'en sortir ! Vaste programme ...



GRILLE D'EVALUATION D'UNE ACTIVITE					 MAJ 12/06/2010
					
A01	A01	A15	A05	A03	Indice 1.0

Quelques pistes pour préparer une activité saine :

Dans l'enthousiasme, entraînés par le groupe et les habitudes ("On a toujours fait comme ça..."), il nous arrive parfois de mettre en place des jeux ou d'autres activités qui ne sont pas forcément ce qu'il y a de meilleur. Neuf fois sur dix, tout se passe bien malgré tout. Mais il serait tout de même prudent d'essayer de limiter les risques. Le scoutisme doit former les jeunes dans différents domaines et, en même temps, leur plaire. Si des activités peuvent mettre des jeunes mal à l'aise, voire leur poser des problèmes plus graves tels que accidents physiques, troubles psychologiques ou spirituels alors autant arrêter, le but de la formation ne sera jamais atteint.

Il n'existe pas de critères objectifs et infaillibles pour garantir qu'un jeune (ou même un chef) ne sera jamais troublé par une activité. Il peut y avoir des sensibilités très personnelles et insoupçonnées qui feront qu'un jeu apparemment innocent sera mal vécu. Toutefois la grille suivante peut servir d'aide pour évaluer toute activité mise en place dans le cadre du scoutisme. Même si le "risque zéro" n'existe pas, au moins le fait de se poser ces questions fera réfléchir chaque chef sur le bien-fondé de ce qu'il prévoit et propose aux jeunes.

Pour utiliser la grille, il suffit de se poser ces sept questions par rapport à l'activité qui est préparée. Si l'évaluation est réalisée honnêtement et que le résultat de cette analyse est un "OUI" à chaque question, il y a vraisemblablement peu de risque à aller de l'avant. Mais si un "NON" (ou même "vraisemblablement pas") est répondu à une seule des questions, il vaudrait peut-être mieux revoir et adapter ce qui est prévu.

Critères	OUI	NON
1- Ai-je vérifié que cette activité ne risque pas d'être vécue de façon humiliante par le(s) jeune(s) concerné(s) ? Pour répondre à cette question, il faut vérifier entre autre que l'activité ne prend pas appui sur un défaut physique ou psychologique (c'est à dire un trait de caractère) des personnes concernées, de façon à accentuer ce qui ne va pas chez eux.		
2- Ai-je pris soins que l'intégrité physique, psychique, morale et spirituelle des personnes qui participent ne soit pas remise en cause par l'activité ?		
3- Accepterai-je de bon coeur, moi, de vivre cette activité si les rôles étaient inversés ? Prenez note qu'une réticence qui résulterait d'une incapacité personnelle ou d'un intérêt particulier n'est pas un problème dans ce domaine, à condition que l'activité soit adaptée aux capacités et intérêts des personnes pour lesquelles elle est destinée.		
4- Cette activité va-t-elle aider les participants d'une manière ou d'une autre à grandir, progresser, s'encourager ou se réaliser ?		
5- Le but de l'activité est-il que les participants soient tous heureux de la vivre ? L'accent ici est mis sur le mot "tous". Si certains vont être heureux de la vivre uniquement afin de rire au dépend d'un ou plusieurs autres, il y a un problème. Toutefois la simple déception de perdre un jeu ne doit pas être considérée, normalement, comme un élément qui empêcherait quelqu'un d'être heureux de l'avoir joué.		
6- Cette activité est-elle bien en harmonie avec les valeurs chrétiennes et bibliques des EEF ?		
7- Cette activité est-elle en harmonie avec les principes pédagogiques généraux des EEF et les cinq buts du scoutisme ?		

L'INSPECTION					
					
			A06		

Les éclaireurs adoptent une discipline et certains rituels comme par exemple l'inspection.

Comme le dit la loi de l'éclaireur : « *Un éclaireur est propre dans son corps, ses pensées, ses paroles et ses actes.* »

Objectifs :

Plus qu'un examen, c'est une occasion pour les jeunes de présenter leur patrouille et leur lieu de vie.

Il s'agit de les accompagner dans une démarche de progression afin de leur donner les moyens d'une vie saine dans un environnement propre et agréable.

Il s'agit de veiller à la propreté, l'hygiène, la sécurité et le confort des jeunes et de leur lieu de vie.

Confort du lieu de camp :

Le nettoyage :

« *Rappelez-vous bien les deux choses qu'il vous faut laisser derrière vous, quand vous levez le camp :*

1- Rien

2- Vos remerciements au propriétaire du terrain. » (BP)

L'ordre :

« *Dès le début d'un camp, il est nécessaire d'avoir un certain nombre de règles connues de tous et que l'on peut compléter à l'occasion. Il y a lieu de les expliquer avec soin aux chefs de patrouilles en rendant ceux-ci responsables de la façon dont leurs scouts les observeront.*

On stipulera, par exemple, que chaque patrouille campera séparément et qu'on les comparera entre elles pour la propreté et le bon ordre des tentes et du terrain. » (BP)

Folklore et cérémonial :

L'inspection est un élément indispensable d'une journée dans un camp. Elle a lieu généralement le matin, après le petit déjeuner.

Elle doit être menée par au moins deux chefs. Il doit y avoir au moins un chef du même sexe que les jeunes visités.

Procédure :

- **Sifflet, « i », puis initiale de la patrouille.**

- **La patrouille se met en ligne à l'entrée de son lieu de vie.**

- **La patrouille lance son cri.**

- **Les chefs effectuent le tour du lieu de vie et des environs avec le CP.**

Pendant ce temps les autres jeunes restent en ligne.

- **Un « bilan » des points relevés est fait à l'ensemble de la patrouille.**

Des consignes sont données pour progresser.

- **La patrouille lance son cri.**

Points de contrôles :

- => Ponctualité (être toujours prêt)
- => Uniforme et propreté des jeunes
- => Comportement lors de l'inspection
- => Fatigue et santé des jeunes
- => Propreté et hygiène des installations sanitaires
- => Tente : aération, sécurité (risques aux alentours, protections vis à vis du vent, de l'eau, du feu)
- => Affaires personnelles
- => Rangement et stockage (matériel, alimentation...)
- => Cuisine
- => Feu, Table à feu
- => Outillage
- => Solidité et confort des installations
- => Evolution et adaptations du coin de patrouille
- => Prise en compte des consignes, des remarques déjà faites
- => Respect de la nature/environnement

Pour plus de détails voir les fiches techniques du Classeur du Responsable ainsi que le Wigwam.

A bannir :

- => Les critiques sans conseils
- => L'humiliation des jeunes
- => Le manque de respect envers les jeunes
- => Fouiller dans les affaires personnelles
- => L'autoritarisme
- => Jeter des affaires à terre
- => L'inspection superficielle
- => Ne pas respecter la fonction du CP

CEREMONIAL DE L'APPEL AU FEU					
					MAJ 12/06/2010
A02	A02	A16	A07	A04	Indice 1.0

Remarque avant toute application de cette fiche dans votre unité :

Cette fiche décrit un cérémonial spécifique à la branche éclaireur, seule unité à utiliser l'indianisme comme folklore pédagogique. Si elle est répertoriée pour l'ensemble des unités, c'est seulement dû au fait que d'une manière générale, lors d'une veillée commune à toutes les unités c'est le folklore éclaireur qui est repris pour faire venir chaque participant à la veillée.

Il est donc nécessaire de connaître le contenu de cette fiche, mais de ne pas l'appliquer si vous êtes sans unité éclaireur en veillée.

Cérémonial utilisé pour le feu de camp du 24 avril 2004 à Chalonvillars lors d'une rencontre Franche-Comté Alsace. Le texte lu avant d'allumer le feu est tiré d'une revue éclaireur du début du XX^{ème} siècle, le N°13 de « Sois Prêt » sorti le vendredi 8 juillet 1932, journal des Eclaireurs Unionistes de France. Nous avons simplement ajouté au début de chaque phrase « En pensant » pour bien montrer que l'on ne s'adresse pas aux éléments.

Cérémonial :

Les éclaireurs et tous les responsables sont cachés (couverture de veillée sur le dos et foulard sur la tête : nœud en arrière pour les papooses, à droite pour les guerriers et à gauche pour les sachems).

Le grand Sachem est seul avec une torche allumée. Il entonne :

***Holà dedans le campement
Groupons nous c'est l'instant
Près de la claire flamme
Pieds tendres comme les vieux loups
Accourons laissons tout
Le conseil vous réclame***

Le Grand Sachem appelle ensuite :

- => les Sachems (par ancienneté en les nommant avec leur lieu de vie et anecdote sur leurs caractéristiques : ils viennent à tour de rôle en poussant leur cri)
- Attention : si parmi les invités il y a des sachems il ne faut pas les oublier)
- => les responsables et routiers non Sachems
- => les invités s'ils le désirent
- => et ensuite les Clans et Patrouilles qui étaient tous cachés

Quand tous le monde est réuni le Grand Sachem lit le texte suivant (en montrant les éléments avec la torche) :

En pensant à la terre qui produit notre nourriture, pour que nous sachions nous rendre utiles.

En pensant à l'étoile du Nord qui guide nos pas par les longues nuits, pour que nous sachions garder la voie du devoir et de l'honneur.

En pensant au midi qui nous donne sa chaleur, pour que nous sachions réchauffer le cœur de tous ceux qui souffrent.

En pensant à l'orient d'où nous vient la lumière, pour que nous sachions éclairer le chemin de ceux qui sont perdus.

En pensant à l'occident d'où viennent les grandes pluies, pour que nous sachions nous laver de toute souillure

(pour la phrase suivante il tourne la torche au dessus de lui)

***En pensant à tous les frères éclaireurs disséminés par le vaste monde,
Sous le regard de Dieu, je déclare ce feu de camp ouvert ...***

Il donne alors la torche au Gardien du feu (personne désignée à l'avance pour installer le feu, prévoir le stock de bois, organiser la sécurité, chargée de veiller à l'alimentation du feu et à son extinction et qui peut avoir un costume spécial composé de couleurs rouge et or) qui, pendant que tous chantent le chant suivant, allume le feu.

***Gardien du feu tu peux porter
La flamme à ton foyer
Et que le feu pétile
Silence parmi les taillis
Soyons tous recueillis
Au conseil le feu brille***

La cérémonie d'ouverture est maintenant terminée et la veillée suit son cours.

Remarque : penser à repérer les points cardinaux AVANT l'appel au feu...

Si une unité autre qu'une troupe ou une compagnie est présente à la veillée, l'appel de l'ensemble de l'unité sera effectué après avoir fini d'appeler tous les sachems et éclaireurs présents ("Que la meute XXX nous rejoigne autour du feu").

LE FLOTTAGE



MAJ
12/06/2010

Indice 1.0



A08

Le sens d'un flottage est d'accueillir un nouveau guerrier, non de le mettre à l'épreuve pour voir s'il "mérite" d'être guerrier.

Le flottage ne doit pas avoir le moindre caractère qui puisse s'assimiler à un bizutage. Dans la mesure où il y a des "épreuves", elles doivent forcément avoir un caractère pédagogique, comme support pour aider le jeune à comprendre davantage l'animal dont la patrouille porte le nom et les qualités de cet animal dont la patrouille veut s'inspirer.

Il ne peut donc jamais être question de "rater les épreuves" d'un flottage.

Il faut que le nouveau soit informé de ce principe dès le début du flottage, pour éviter de lui donner l'impression qu'il doit "réussir" quelque chose.



Ce qui est proposé au nouveau doit être fait par tous. Le CP en tête, suivi du nouveau, qui est à son tour suivi par tous les autres guerriers de la patrouille, effectuent ensemble ce qui leur semble approprié pour faire comprendre au

nouveau l'animal dont ils s'inspirent. Le faire avec lui est un symbole de l'accueil dans le groupe, et limite très sérieusement en même temps les risques de dérapage, puisque les jeunes seront peu enclins à vouloir faire quelque chose de désagréable à quelqu'un quand ils savent qu'ils vont le faire tous.

Le chef de troupe doit être présent lors d'un flottage, ou déléguer un de ses adjoints, pour vérifier que tout se passe en accord avec les principes pédagogiques établis par le mouvement. Si le chef qui est présent faisait partie d'une autre patrouille quand il était lui-même patrouillard, cela n'a pas d'importance. Puisque c'est la CDH qui confie le fanion de la patrouille au CP, tous les chefs investis font partie, en quelque sorte, de toutes les patrouilles. Le chef qui est présent ne



participe pas pour autant au flottage. Il peut même rester à une distance discrète. Il doit simplement être en mesure de vérifier qu'il n'y a pas de dérapage qui compromettrait la sécurité physique, morale ou psychologique des jeunes.

Le nouveau guerrier reçoit ses flots dès que possible. (Il est même souhaitable qu'ils aient été fabriqués à l'avance, pour qu'ils puissent lui être remis lors du flottage même.) Le nouveau guerrier est annoncé au rass et félicité par le chef de troupe.

Les guerriers portent leurs flots à l'épaule gauche, comme élément permanent de l'uniforme. Les flots sont aux couleurs de la patrouille. Lors d'une cérémonie de "tribu", les guerriers ont leurs "plumes" à droite.

POUR RAPPEL :

La loi du 17 juin 1998 sanctionne pénalement le fait de soumettre une personne, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatifs.

REDACTION D'UN PROJET PEDAGOGIQUE					
					MAJ 12/06/2010
A03	A03	A17	A09	A05	Indice 1.2

Préambule

Si tu as ce document entre les mains, il y a de fortes chances que tu sois le futur directeur d'un Accueil Collectif de Mineurs et que tu te demandes vraiment comment rédiger le projet pédagogique de l'accueil... bonne nouvelle, tu as bon document...

Il ne reste plus qu'à tourner les pages et faire chauffer la matière grise !

Tu y trouveras tout d'abord quelques rappels sur le projet pédagogique (définition, éléments qui le composent etc.) ainsi qu'une liste des documents à afficher obligatoirement pendant toute la durée d'un accueil collectif de mineurs.

Vient ensuite une proposition de trame pour la rédaction proprement dite du projet pédagogique. Pour utiliser ce « canevas », rien de plus simple :

- Remplacer les textes en italiques
- Ne pas modifier la partie intention éducative
- Ne pas mettre votre grille de camp dans ce document. Un projet pédagogique doit être signé avant le début de l'accueil et ne doit donc pas être modifié en cours de séjour; ce qui n'est naturellement pas le cas de la grille d'activité. Le projet doit par contre contenir des « pistes » concernant les activités. Il est donc nécessaire d'y décrire les temps fort du séjour (op, bivouac, construction, explo...).
- Une remarque précisant les modalités de l'élaboration du projet pédagogique peut être apportée (rédacteurs, quand, où, comment etc.) => Attention ce point peut être vérifié lors d'un contrôle.
- Un sujet par page

Bon courage !

Le Comité Pédagogique National

Quelques rappels

Différents projets nécessaires à l'organisation d'un Accueil Collectif de Mineurs :

- Le projet personnel qui peut viser la société, un groupe social... est basé sur des valeurs personnelles. C'est ce projet qui amène une personne à s'engager dans telle ou telle action, association, œuvre.

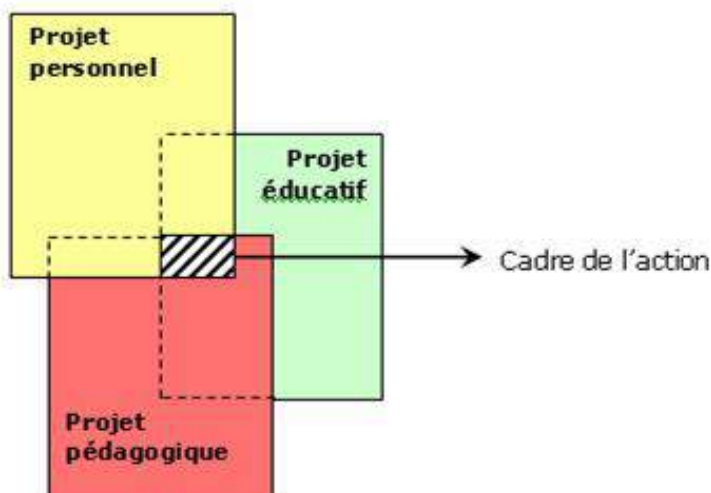
- Le projet éducatif, propre à une association (dans notre cas l'organisateur de l'accueil), est défini sur du long terme (5 ans aux EEF) et exprime les finalités et les choix éducatifs de l'association (en quelque sorte sa raison d'être).

- Le projet pédagogique, exigence réglementaire, est la base sur laquelle se construit le séjour. Si le directeur du séjour en est le principal garant, il s'agit avant tout d'un projet d'équipe concret qui doit servir de référence et de cadre pour l'organisation et le fonctionnement de l'accueil. La lecture du projet pédagogique doit permettre d'avoir une vision d'ensemble de l'accueil. Il doit rappeler les finalités éducatives de l'association (long terme), exprimer les buts de l'accueil (moyen/long terme) et les objectifs associés (quantifiables dans le temps), les moyens de répondre à ses objectifs (pédagogiques, matériels, humains), l'organisation générale de l'accueil et surtout les modalités d'évaluation du séjour.

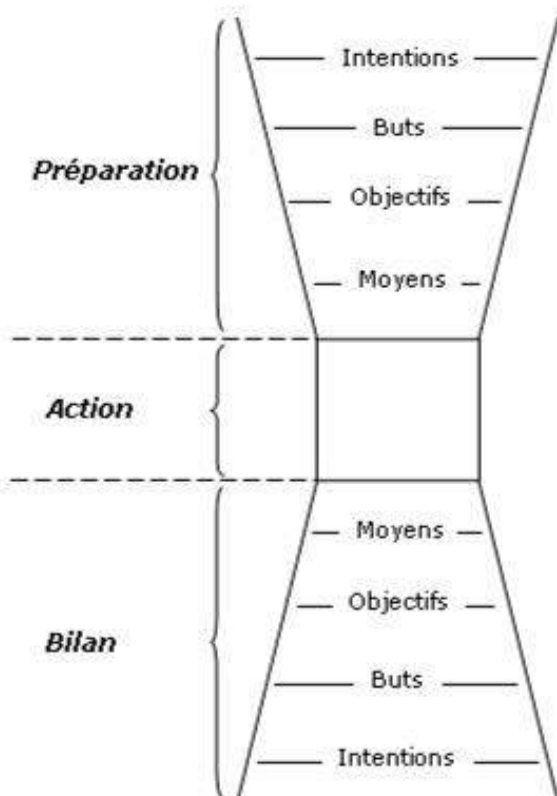
A l'aide du contenu du projet pédagogique, l'ensemble de l'équipe pédagogique, chaque animateur ou tout intervenant dans l'accueil peut ainsi prévoir, planifier et mettre en place toutes les activités qui se dérouleront lors du séjour (projet d'animation, d'activités, grille de camp etc.).

En bref, un projet pédagogique bien ficelé c'est la base d'un accueil réussi... !

Le « cadre de l'action » :



Une suite logique en entonnoir :



Buts :

- ⇒ découlent des intentions éducatives
- ⇒ s'expriment sur le moyen/long terme
- ⇒ permettent de tenir compte des spécificités du lieu d'accueil

Ex. : Favoriser l'autonomie du jeune

Objectifs :

- ⇒ c'est ce qui doit être réalisé
- ⇒ doivent absolument être quantifiables
- ⇒ doivent obligatoirement être définis dans le temps
- ⇒ sont réalistes
- ⇒ sont spécifiques à un groupe de personne défini (patrouille, sizaine, meute, troupe, groupe etc.)

Ex. : A partir du 2^{ème} jour les repas sont préparés exclusivement par les jeunes dans les patrouilles / Lors des repas les enfants seront capables de se servir tout seul etc.

Moyens :

- ⇒ traduisent concrètement les objectifs (actes)
- ⇒ un moyen peut contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs

Ex. : Vaisselle adaptée à l'enfant / Jeu d'apprentissage le premier jour / Temps de préparation adapté etc.

Affichage obligatoire (adresses et numéros de téléphones)

- DDJS du lieu de l'accueil
- Direction Départemental de l'Action Sanitaire et Social (DDASS).
- Les Directions Départementales du Travail et de l'Emploi (DDTE)
- Le cabinet médical le plus proche
- Le centre hospitalier le plus proche
- La gendarmerie la plus proche

En annexe vous trouverez un exemple pour un séjour dans la Drôme

Trame pour la rédaction d'un projet pédagogique (pages suivantes)

Remarques importantes :

- Il est très important de respecter les délais de déclaration des Accueils Collectifs de Mineurs sous peine de se voir refuser la déclaration par les services de Jeunesse et Sports (première déclaration 2 mois avant le premier jour de l'accueil).

- Toutes les personnes majeures demeurant sur le lieu du séjour doivent apparaître sur la fiche complémentaire, quelque soit leur fonction.

- Si vous souhaitez faire pratiquer aux jeunes des activités en autonomie ou en semi-autonomie (explo pour les éclaireurs par exemple), il est nécessaire que cela soit mentionné dans le projet pédagogique.

Dernière recommandation : Lors d'une visite des services de Jeunesse et Sports, le projet pédagogique peut-être décrypté de près. Il est donc nécessaire que tous les éléments inscrits soient réellement mis en place et en particulier que l'évaluation de l'accueil soit « à jour ».

De plus le projet pédagogique étant un document « d'équipe », il se peut qu'une vérification de la connaissance du projet soit réalisée auprès d'un animateur ou de n'importe quel intervenant dans l'accueil.

BON CAMP !



Projet Pédagogique

Organisateur :
Eclaireurs Evangéliques de France (E.E.F.)

*Accueil sans hébergement, accueil avec hébergement,
ou accueil avec hébergement sous toile*

Date de l'accueil

Lieu de l'accueil (ville et département)

Age des participants

Fait le à

Nom, prénom et

Signature du directeur

Sommaire

<u>SOMMAIRE</u>	1
<u>INTENTIONS EDUCATIVES</u>	2
<u>DESCRIPTION DE L'ACCUEIL</u>	3
<u>BUTS ET OBJECTIFS DE L'ACCUEIL</u>	4
<u>MOYENS</u>	5
MOYENS PEDAGOGIQUE	5
MOYENS HUMAIN	6
MOYENS MATERIEL	7
<u>ORGANISATION GENERALE DE L'ACCUEIL</u>	8
REGLES DE VIE	8
JOURNEE TYPE	9
HYGIENE ET SECURITE	10
ORGANISATION DE L'EQUIPE	11
ANIMATIONS	12
<u>MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCUEIL</u>	13
EVALUATION DES OBJECTIFS	13
EVALUATION DES MOYENS	13
EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION	13
EVALUATION DE L'EQUIPE DE DIRECTION	13
EVALUATION DU DEROULEMENT GENERAL DE L'ACCUEIL	13

Intentions éducatives

Dans toutes leurs activités, les Eclaireurs Evangéliques de France mettent en œuvre la pédagogie scout dans le but de contribuer activement à l'éducation des jeunes afin qu'ils soient prêts à jouer un rôle constructif et responsable dans la société de demain.

Méthode d'auto éducation fondée sur un engagement personnel et une règle de vie, une vie en équipe, la prise de responsabilités réelles, le jeu et l'aventure ainsi que la vie au grand air, le scoutisme a pour but le développement de la santé, de la personnalité, du savoir-faire, du civisme et du sens de Dieu.

Le scoutisme se contente de moyens simples. Les jeunes y acquièrent des compétences dans des domaines variés faisant appel à des techniques diverses : travail du bois, cuisine, techniques d'orientations, d'expression, secourisme... Pour autant les activités modernes ne sont pas négligées (internet, vidéo, voile, canoë...) à condition que l'enfant puisse y exercer des responsabilités et ne pas être un simple consommateur.

Description de l'accueil

- **Nature de l'accueil :**

Indiquez ici s'il s'agit d'un accueil de loisirs, d'un mini séjour, d'un accueil de vacance (vérifier les thermes)

- **Période :**

Préciser la date de début et de fin de l'accueil. Pour un accueil de loisir, on peut aussi indiquer la fréquence des rencontres...

- **Public :**

L'âge des participants...

Pour un camp, on peut aussi y préciser la formation des jeunes... (cela nous permettra, par exemple de justifier le degré d'autonomie laissé aux jeunes).

- **Type d'hébergement**

*Dans un bâtiment (préciser le numéro d'agrément **DDJS**) ou sous toile.*

- **Localisation**

Accès au lieu de camp, numéro de carte IGN, ville à proximités...

- **Description du lieu**

Préciser les bâtiments présents, lieu de replis en cas d'intempéries, les installations sanitaires présentes sur place, l'environnement...

Préciser les modalités d'évacuation

Il important de motiver le choix du lieu.

- **Thème du camp**

Rubrique facultative, l'indiquer uniquement si elle s apporte des précisions sur nos choix.

Buts et Objectifs de l'accueil

*Les buts de l'accueil doivent être limités dans leur nombre et toucher à tous les aspects de l'accueil (animation, organisation de la vie quotidienne...). **Ils doivent découler des intentions éducatives.***

Chaque but doit ensuite être détaillé en objectifs évaluable

Pour cela, utiliser le découpage suivant :

But 1

- Objectif 1 : *Les objectifs doivent être concret et évaluable*
- Objectif 2
- ...

But 2

- Objectif 1 : *Les objectifs doivent être concret et évaluable*
- Objectif 2
- ...

...

Moyens

Les moyens doivent expliquer comment notre accueil va mettre en œuvre les objectifs que nous nous sommes fixés. Ils précisent l'organisation concrète du séjour, les relations entre les différents acteurs (personnels techniques, animateurs, public accueilli...).

Moyens pédagogique

Il est obligatoire de préciser le degré d'autonomie qui sera laissé aux jeunes lors du séjour (explo, préparation des repas...). On précisera aussi comment ces activités seront préparées avant et/ou pendant le séjour.

Il est obligatoire de préciser ce point pour pouvoir proposer de l'autonomie lors de l'accueil.

Expliquer le déroulement de la vie quotidienne et la place de chacun.

Description des moyens mis en œuvre pour responsabiliser les jeunes (poste d'actions, Sizenier/CP...)

...

Moyens humain

Indiquer le nombre de personnes par fonction et leurs qualifications :

- *Equipe de direction (directeur, assistant sanitaire, intendant... →à adapter en fonction de l'accueil)*
- *Equipe d'animation*
- *Equipe technique*

Moyens matériel

Budget

Matériel (tentes, outils...) → Pour chacun des acteurs

...

Organisation générale de l'accueil

Règles de vie

Indiquer ce qui est fixé en début de séjour (exemple la loi scout)

Il est possible qu'une partie des règles de vie soit fixée en début de séjour avec les jeunes ; Il faut alors préciser à quel moment cela sera fait et selon quelle procédure.

Place du choix (marge de manœuvre des jeunes y compris au niveau spirituel)

Moyens d'expression et de décision (jeunes et équipe)

Journée Type

Utiliser des termes compréhensibles par jeunesse et sport (au besoin définir les termes « scouts » intraduisibles)

Il n'est pas indispensable d'indiquer des horaires.

Détailler l'organisation des moments clé (repas, services, gestion du coucher, inspection...) et préciser la place de l'animateur dans la vie quotidienne ainsi que son organisation générale (place du chef, gestion du coucher, inspection, hygiène et sécurité...)

Hygiène et sécurité

Expliquer la prise en compte de cet aspect dans nos activités notamment (la préparation de repas, les constructions...).

Organisation de l'équipe

Répartition des responsabilités et des tâches de chacun.

Réunion quotidienne ou non...

Animations

Indiquer ici les temps fort de la grille d'animation, leur position dans le séjour, ce qu'il apporte...

Ne pas mettre la grille de camp

Modalités d'évaluation de l'accueil

Expliciter les méthodes d'évaluation concrète de l'accueil pour chacun des aspects suivants

Evaluation des objectifs

Evaluation des moyens

Evaluation du fonctionnement de l'équipe d'animation

Evaluation de l'équipe de direction

Evaluation du déroulement général de l'accueil

Cette évaluation ne doit pas porter sur les personnes intervenant dans la réalisation du projet pédagogique (animateurs, équipe technique etc.). Elle doit être permanente (la réalisation du projet pédagogique doit pouvoir être contrôlée à tout moment de l'accueil). Il est donc important que chaque objectif soit quantifiable et défini dans le temps.

Les questions à se poser sont par exemple :

- ⇒ *Les objectifs sont-ils atteints ? Pourquoi, comment ?*
- ⇒ *Qu'est-ce qui est à l'origine de l'échec et/ou de la réussite ?*
- ⇒ *Les moyens que l'équipe s'était donnés étaient-ils suffisants ? Trop importants ?*
- ⇒ *Y a-t-il des indicateurs me permettant d'évaluer les objectifs ?*
- ⇒ *Sont-ils pertinents, réalistes, simples ?*

ANNEXES

Tu trouveras ci-dessous des fiches conseils et rappels réglementaires édités par la DRDJS de la Drôme.

- Projet éducatif
- Projet pédagogique
- Les normes d'encadrement d'un Accueil Collectif de Mineurs
- Les diplômes requis pour la direction
- Les diplômes requis pour l'animation
- Stage BAFA : Conseils et rappels pour l'évaluation d'un animateur stagiaire
- Santé et suivi sanitaire
- Affichage obligatoire (exemple pour un accueil dans la Drôme)
- Le contrôle des Accueils Collectifs de Mineurs

NOTA : Il est important de noter que ces annexes extraites en juin 2009 du site de la DDJS Drôme (<http://www.ddjs-drôme.jeunesse-sports.gouv.fr/>) ne sont pas obligatoirement "à jour". A vous de vérifier qu'il n'existe pas de documentation officielle plus récente; celles-ci n'étant données qu'à titre indicatif.

FICHE CONSEIL

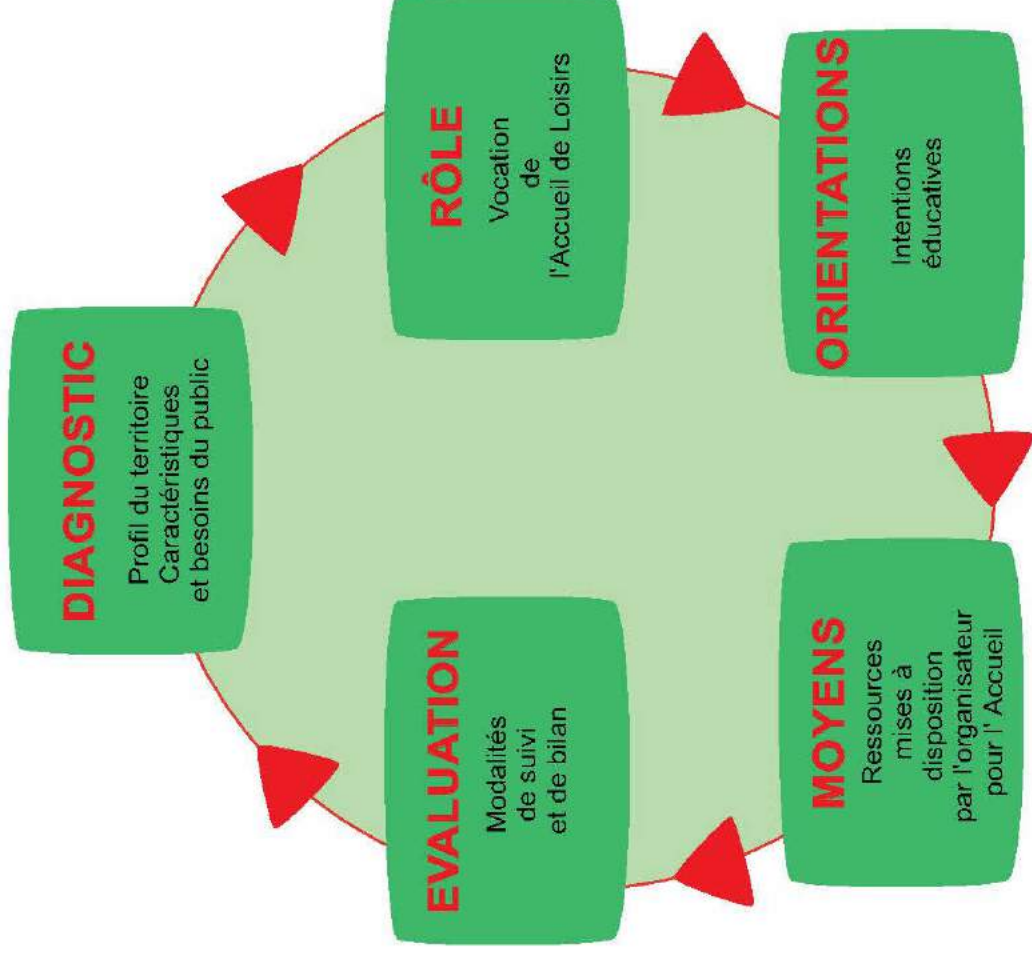
pour élaborer le PROJET EDUCATIF d'un ACCUEIL de LOISIRS

IDENTIFIER LE DOCUMENT

Le document "Projet Educatif" doit comporter les éléments suivants indiqués sur la couverture :

- ▶ Titre du document
- ▶ Nom de l'organisateur
- ▶ Accueil concerné
- ▶ Date d'élaboration
- ▶ Période de validité
- ▶ Identité(s)/qualité(s) du/des rédacteurs
- ▶ Signature(s)

ELABORER ET REDIGER LE PROJET EDUCATIF *



* ce schéma n'impose pas un plan à appliquer mécaniquement mais indique des repères pour suivre une démarche

CONSEILS

PROFIL DU TERRITOIRE

implantation géographique ?
rural ? urbain ?
ville ? village ? quartier ?
spécificités de l'environnement
économique et social ?

PUBLIC

caractéristiques de la population locale :
origines culturelles, géographiques,
conditions socio-économiques ?
caractéristiques du public accueilli :
potentiels, difficultés, attentes
des enfants, des jeunes, des familles ?

VOCATION DE L'ACCUEIL

missions, rôles clés ?

INTENTIONS EDUCATIVES

choix prioritaires
pour l'enfant,
le jeune ?

RESSOURCES

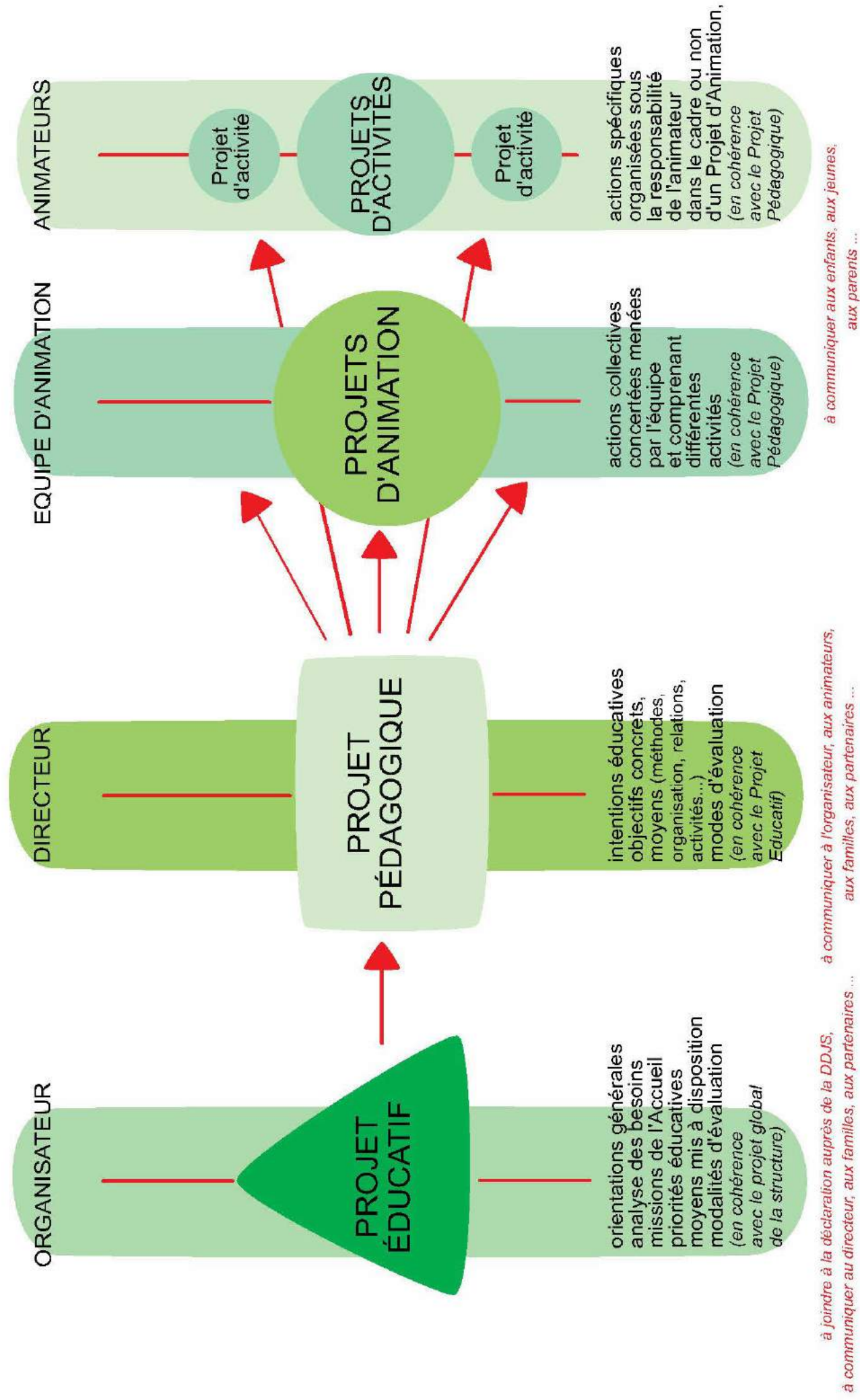
moyens humains,
matériels, financiers ?

MODALITÉS DE SUIVI ET BILAN

organisation, outils,
personnes concernées,
fréquence

LES DIFFERENTS NIVEAUX DE PROJET

en Accueil Collectif de Mineurs



Les normes d'encadrement d'un Accueil Collectif de Mineurs

Taux d'encadrement		qualification	
Type d'accueil		animateurs	Directeur
Accueil de loisirs (- de 6 ans)	1 animateur pour 8 enfants (le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs*)	- 50 % au minimum titulaires du BAFA ou d'un titre ou diplôme cité dans les arrêtés du 9/02/07 modifié**, et du 20/03 2007 (cadres et corps de la fonction publique) - 20 % au maximum de personnes non qualifiées - 30 % de stagiaires (BAFA ou diplôme cité dans l'arrêté modifié** du 9/02/07.)	- titulaire BAFD - stagiaire BAFD titulaire ou stagiaire d'un titre ou diplôme cité dans les arrêtés du 9/02/07 modifié** , et du 20/03 2007
Accueil de loisirs (+ de 6 ans)	1 animateur pour 12 enfants (le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs*)		En accueil de loisirs : accueillant plus de 80 enfants pour une durée de plus de 80 jours, le directeur doit être titulaire ou stagiaire des diplômes professionnels inscrits sur la liste de l'arrêté modifié** du 9/02/07 et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles
Accueil de loisirs périscolaire (- de 6 ans)	1 animateur pour 10 enfants (le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs*)		
Accueil de loisirs périscolaire (+ de 6 ans)	1 animateur pour 14 enfants (le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs*)		

Séjour de vacances (- de 6 ans)	1 directeur et un animateur pour 8 enfants	- Mêmes taux de qualification « animateurs » qu'en accueil de loisirs	En séjour de vacances : - à partir de 100 enfants accueillis, le directeur doit être assisté d'1 adjoint pédagogique par tranche de 50 enfants (mêmes conditions de qualification que les directeurs) - le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des séjours accueillant au plus 20 mineurs âgés de 14 ans et plus
Séjour de vacances (+ de 6 ans)	1 directeur et 1 animateur pour 12 enfants		
Scoutisme	Idem Accueil de loisirs et séjours de vacances	- Mêmes dispositions que ci-dessus - L' arrêté modifié* du 9/02/07 fixe la liste des autres diplômes et titres délivrés par des associations agréées de scoutisme permettant d'animer et de diriger des séjours ou des accueils de loisirs de scoutisme	
Accueil de jeunes	Défini par une convention entre l'organisateur et la DDJS.		
Séjour spécifique	L'effectif ne peut être inférieur à 2 personnes. Une personne majeure est désignée par l'organisateur comme directeur du séjour. Le taux d'encadrement et les qualifications requises sont ceux prévus par les normes ou la réglementation relative à l'activité principale du séjour et non celle relative aux accueils collectifs de mineurs : - séjours spécifiques sportifs : réglementation sportive de la discipline pratiquée. - Séjours spécifiques artistiques et culturels : réglementation de l'enseignement des activités culturelles. - Séjours linguistiques I norme de séjours linguistiques (NF EN 14804) Rencontres européennes de jeunes : cahier des charges de l'Agence Européenne pour la jeunesse		
Séjour court	Ne peut être inférieur à 2 personnes	Une personne majeure s'assure des conditions d'hygiène et de sécurité dans lesquelles se déroulent le séjour. Il n'y a pas de qualifications et de taux d'encadrement réglementaires sauf lorsque le séjour représente un élément accessoire d'un accueil sans hébergement et qu'il s'adresse aux mêmes mineurs dans le cadre du même projet éducatif. Dans ce cas, les règles de qualification et les normes d'encadrement liées à ce type d'accueil s'appliqueront tout au long du séjour.	
Séjour en famille	Pas d'obligation de qualifications particulières. Les organisateurs ont, comme pour les autres accueils, l'obligation de vérifier les incapacités et interdictions pénales.		

* arrêté du 13 février 2007 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2008

*** par l'arrêté du 28 octobre 2008

Remarques

Dans tous les cas, les intervenants extérieurs ponctuels ne sont pas inclus dans les quotas d'encadrement pris en compte dans la déclaration En séjour de vacances, un membre de l'équipe est chargé du suivi sanitaire ; il doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou avoir suivi la formation « Prévention et secours civiques de niveau1 » (PSC1).

Cadres interdits

Les organisateurs sont tenus de vérifier que toutes les personnes appelées à quelque titre que ce soit à prendre part à un accueil de mineurs, ne figurent pas sur la liste des personnes faisant l'objet d'une mesure d'interdiction (Article R 223-3 du CASF). L'accès à cette base de donnée est contrôlée par une identification spécifique à demander à la DDJS.

Cas particuliers/ fonctions de direction

Consulter la DDJS (et dossier à constituer)

- Les fonctions de direction dans les Accueils de Loisirs de moins de 50 mineurs, peuvent être exercées par des personnes titulaires du BAFA (ou d'un titre ou diplôme équivalent), âgés d'au moins 21 ans et justifiant d'au moins deux expériences de direction d'une durée totale de 28 jours dans un accueil de loisirs ou en séjour de vacances entre le 31 août 2000 et le 31 août 2005 (arrêté du 11/07/05).
- Dérogations possibles:
 - Pour un séjour de vacances organisé pour une durée de moins de 21 jours et pour un effectif d'au plus 50 mineurs âgés de plus de 6 ans,
 - ou pour un accueil de loisirs organisé pour une durée d'au plus 80 jours et pour un effectif d'au plus 50 mineurs,
 - ou au cas par cas, en cas de difficulté manifeste de recrutement, pour une durée qui ne peut excéder 12 mois (arrêté du 13/03/07)

Les diplômes requis pour la direction (arrêté du 9 février **modifié par l'arrêté du 28 octobre 2008** et arrêté du 20 mars 2007)

Les fonctions de direction peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils de loisirs et les accueils de scoutisme par les personnes titulaires ou stagiaires :

1. **du BAFD** -Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
2. **de l'un des titres et diplômes suivants**, et justifiant d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent :

Diplômes de l'Animation socio-culturelle et sportive

BEATEP spécialité activités sociales- vie locale- Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse

BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport loisirs tous publics **ou BPJEPS avec unité capitalisable complémentaire** concernant la direction des accueils collectifs de mineurs

BEES 2^{ème} et 3^{ème} degré - Brevet d'Etat d'Educateur Sportif

BE - Brevet d'Etat d'alpinisme

BEESAPT - Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option Animation des Activités Physiques Pour Tous

CAPASE - Certificat d'Aptitude à la Promotion des Activités Socio - Educatives et à l'exercice des professions socio-éducatives

DEDPAD - Diplôme d'Etat de Directeur de Projet d'Animation et de Développement

DEFA -Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation

DECEP - Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire

DEJEPS - **diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**

DESJEPS - **diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**

Attestation de suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, de professeur de sport, ou de conseiller technique et pédagogique supérieur.

Diplômes universitaires

DEUST animation - Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques et **diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles**

DUT spécialité carrières sociales option animation sociale et socioculturelle - Diplôme Universitaire de Technologie

Licence animation sociale, éducative , culturelle et des loisirs

Diplômes d'Etat et professionnels de l'éducation et de l'enfance

CAFME - Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur

DE EJE - Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

DE ES - Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

DEPJJ - Diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse

Enseignants

Diplôme professionnel de **professeur des écoles**

Certificat d'aptitude pédagogique - **CAP d'instituteur**

Certificats d'aptitude (CA) au **professorat**

Agrégation du second degré

Certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de **Conseiller d'Education** ou **Conseiller Principal d'Education**

Militaires

Moniteur chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif,

Certificat technique branche entraînement physique et sportif

3. Agents de la fonction publique territoriale titulaires:

a) exerçant des activités de direction d'établissements ou de services définies par les statuts suivants:

- attaché territorial, spécialité animation
- animateur territorial
- secrétaire des services extérieurs de la commune de Paris, spécialité animation

b) exerçant des fonctions qui, sans être directement liées à des activités de direction d'établissements ou de services dans le domaine de la jeunesse sont susceptibles de s'y rattacher à titre accessoire :

- conseiller territorial socio-éducatif
- éducateur territorial de jeunes enfants pour l'accueil d'enfants de moins de six ans
- assistant socio-éducatif territorial, spécialité éducateur spécialisé
- professeur de la ville de Paris
- éducateur territorial des activités physiques et sportives.

4. Diplômes spécifiques aux accueils de Scoutisme :

organisés par des associations agréées au plan national :

a) Diplômes et titres délivrés par les associations agréées membres de la **Fédération du scoutisme français** :

- Certificat d'aptitude aux fonctions de responsable d'unité scoutisme français.
- Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur scoutisme français

b) Diplômes et titres délivrés par les autres associations agréées :

- Chef de groupe, attestation délivrée par le commissaire général, formation tripode, Chef de camp, camp école préparatoire deuxième degré. (**Scouts Unitaires de France**)
- Attestation de capacité ou licence capacitaire, Licence de chef de premier, deuxième et troisième degré (**Eclaireurs Neutres de France, Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs, Guides et Scouts d'Europe**).:

5. Accueils de loisirs de plus de 80 jours et de plus de 80 mineurs (cf arrêté du 28 octobre 2008):

- DEFA ou stagiaire DEFA
- Diplômes listés comme équivalents BAFD (voir ci-dessus) et inscrits au répertoire national des certifications professionnelles, ou stagiaires en cours de formation à l'un de ces diplômes
- Agents de la fonction publique cités ci-dessus
- Titulaires du BAFD expérimentés justifiant, à la date du 19 février 2004, avoir exercé les fonctions de direction dans un ou plusieurs centres de vacances ou de loisirs pendant une période cumulée correspondant à 24 mois au moins à compter du 1^{er} janvier 1997.

Stagiaires

Doivent être considérés comme directeurs stagiaires, les personnes ayant suivi une session de formation théorique BAFD jugée satisfaisante. Pour les titres, diplômes et certificats admis en équivalence, le statut de stagiaire est reconnu si la personne effectue un stage ou une période de formation en milieu professionnel dans un séjour de vacances ou un accueil de loisirs en France.

Les diplômes requis pour l'animation
(arrêté du 9 février modifié par l'arrêté du 28 octobre
2008 et arrêté du 20 mars 2007)

Les fonctions d'animation peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils de loisirs et les accueils de scoutisme par les personnes titulaires des titres et diplômes cités ci-dessous ou effectuant un stage ou une période de formation en milieu professionnel pour ces titres ou diplômes :

1. **Le BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation**
2. **le BAFD ou diplômes équivalents au BAFD (voir fiche diplômes direction)**
3. **Diplômes de l'animation socio-culturelle et sportive**

BEATEP - Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

BAPAAT Option Loisirs du jeune et de l'enfant-Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien

BEES 1^{er} - Brevet d'Etat d'éducateur sportif

Certificat de qualification professionnelle 1^{er} degré de l'animation.

4. **Diplômes universitaires**

DUT spécialité carrières sociales - Diplôme universitaire de technologie

Licence STAPS

Licence sciences de l'Education

DEUG STAPS - Diplôme d'études universitaires générales

5. **Diplômes d'Etat et professionnels de l'éducation et de l'enfance**

CAFME -Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur

CAP Petite Enfance -Certificat d'Aptitude professionnelle

6. **Militaires**

Moniteur interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif

7. **Agents de la fonction publique territoriale :**

1/exerçant des fonctions d'animation dans le cadre des missions définies par les statuts suivants:

- animateur territorial
- adjoint territorial d'animation
- adjoint administratif de la commune de Paris, spécialité animation

2/exerçant des fonctions qui, sans être directement liées aux activités d'animation sont susceptibles de s'y rattacher à titre accessoire :

- ATSEM - Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- éducateur territorial de jeunes enfants pour l'accueil d'enfants de moins de six ans
- éducateur territorial des activités physiques et sportives
- assistant socio-éducatif territorial, spécialité éducateur spécialisé
- moniteur-éducateur territorial
- professeur de la ville de Paris

8. **Diplômes spécifiques aux accueils de scoutisme :**

organisés par des associations agréées au plan national :

a) Diplôme et titres délivrés par les associations agréées membres de la Fédération du scoutisme français : Certificat d'aptitude aux fonctions d'animateurs scoutisme français.

b) - Diplômes et titres délivrés par les autres associations agréées :

- Assistant d'unité, camp école préparatoire premier degré (Scouts Unitaires de France)
- Attestation de capacité ou licence capacitaire (Eclaireurs Neutres de France, Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs, Guides et Scouts d'Europe).

Stagiaires

Doivent être considérés comme animateurs stagiaires, les personnes ayant suivi une session de formation théorique BAFA jugée satisfaisante.

Pour les titres, diplômes et certificats admis en équivalence, le statut de stagiaire est reconnu si la personne effectue un stage ou une période de formation en milieu professionnel dans un séjour de vacances ou un accueil de loisirs en France.

Le stage pratique BAFA : une étape importante pour la formation d'un animateur

Accompagner et évaluer un animateur stagiaire BAFA

Les directions départementales de la jeunesse et des sports sont souvent interrogées par les directeurs d'accueils collectifs de mineurs sur la question de « l'évaluation des stagiaires BAFA ».

Les fédérations et les organisateurs ont réalisé des grilles et outils qui sont adaptables, évolutives, utiles. Nous avons souhaité ici rappeler quelques « fondamentaux ».

Ce que dit le texte :

L'arrêté du 22 juin 2007 fixe les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs (JO 162 du 14 juillet 2007).

Il liste, dans son article 2, les compétences requises à l'issue de la formation BAFA pour exercer les fonctions d'animateur :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective ;
- participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Les incontournables :

- **l'accueil du stagiaire** : muni du projet éducatif, du règlement intérieur ou/et de consignes de sécurité, des modalités et critères d'évaluation proposées par le directeur, et invité à s'impliquer lors des réunions préparatoires à l'accueil et à élaborer un ou plusieurs projets d'activités, le stagiaire sera prêt à l'action.
- **son accompagnement** : un ou deux entretiens avec le directeur en cours de stage lui permettront de conforter ou de réajuster sa posture, ses attitudes, ses pratiques... et d'exprimer ses questions, ses doutes, ses envies .

- **l'évaluation finale** : portera sur les critères et contrats fixés par le directeur, au regard des compétences citées dans le texte réglementaire.
- **après le stage** : l'avis favorable formulé par le directeur sur le certificat de stage pratique ne doit pas laisser de doute sur les capacités de l'animateur. Un écrit, assorti de conseils peut être adressé au stagiaire ; celui-ci peut aussi être encouragé à prendre des notes sur le déroulement de son stage pratique ; ces documents lui seront utiles pour aborder sa session d'approfondissement ou de qualification.

Les attentes du jury BAFA :

- Rappel : « le jury délibère en fin de formation, au vu de l'ensemble du dossier de chaque candidat [...] (il) peut déclarer le candidat reçu, ajourné ou refusé »
- les membres des jurys BAFA éprouvent parfois des difficultés à prendre des décisions: en effet, des appréciations réservées peuvent être assorties d'un avis « satisfaisant » et un avis « non satisfaisant » n'est pas toujours étayé de faits probants se référant à des critères d'évaluation.
 - Le directeur-formateur devra proscrire toute appréciation ambiguë et transmettre au jury des arguments précis, indispensables pour une prise de décision éclairée et équitable, ou en cas de contestation.

Santé et suivi sanitaire

➤ Avant le séjour :

Les mineurs admis dans un accueil collectif de mineurs et les adultes qui participent à cet accueil (personnels d'encadrement et de service) doivent produire

un document attestant qu'ils ont satisfait aux obligations légales en matière de vaccination (certificat médical ou photocopie du carnet de santé ou de vaccination).

(l'arrêté du 17.07.07 suspend l'obligation de vaccination par le BCG ; il fixe les critères « d'appartenance aux groupes d'enfants « les plus à risque » de tuberculose pour lequel la vaccination reste « recommandée »).

Une fiche sanitaire de liaison,

fournie par l'organisateur, est remplie par le représentant légal. Elle précise les antécédents et préconisations en matière de santé.

Si l'enfant suit un traitement médical, l'ordonnance et les médicaments, placés dans leur emballage d'origine avec leur notice, doivent être marqués au nom de l'enfant.

Pratique d'activités sportives :

L'arrêté du 20 juin 2003 fixe les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique ainsi qu'une autorisation parentale sont exigés pour les seules activités de plongée subaquatique, de sports aériens et de vol libre.

➤ Pendant le séjour :

L'organisation du suivi sanitaire : vigilance et alerte

L'organisateur d'un accueil met à la disposition du directeur et de son équipe :

- des moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours

Le directeur indique à son équipe la conduite à tenir en cas d'accident ; il affiche la liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.

L'organisateur et/ou le directeur doivent informer sans délai la DDJS du lieu d'accueil de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs.

Ils informent également sans délai de tout accident ou maladie les représentants légaux du mineur concerné.

Le suivi sanitaire : son organisation

Il est assuré par un des membres de l'équipe de l'encadrement, placé sous l'autorité du directeur.

Pour les séjours de vacances, cette personne doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou avoir suivi la formation « Prévention et secours civiques de niveau1 » (PSC1).

La personne en charge du suivi sanitaire doit :

- s'assurer de l'existence pour chaque mineur d'une fiche sanitaire de liaison

- identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant le séjour ou à l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments

- informer les personnes qui participent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires

- s'assurer que les médicaments des mineurs sont conservés dans un contenant fermé à clef - tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs et notamment les traitements médicamenteux

- tenir à jour les trousseaux à pharmacie ; y adjoindre les numéros d'urgence.

- être vigilant par rapport aux expositions au soleil (information des enfants et des animateurs, conseil aux parents de fournir une crème solaire)

Les accueils avec hébergement doivent disposer d'un lieu permettant d'isoler les malades.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE
organismes ou personnes susceptibles de conseiller ou d'intervenir
en cas d'urgence

Les administrations en Drôme

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
Cité administrative Brunet-
place Louis Le Cardonnell- BP2108-
26021- Valence cedex
dd026@jeunesse-sports.gouv.fr/
Tél. : 04 75 82 46 00
Fax : 04 75 82 46 13

Préfecture de la Drôme
3 boulevard Vauban
26000- Valence
Tél : 08 21 80 30 26 ou 04 75 79 28 00

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
13 avenue Maurice Faure
26011- Valence cedex
Tél : 04 75 79 71 00

Direction Départementale des Services Vétérinaires
3 rue Rossini- BP 96
26904- Valence cedex 9
Tél : 04 75 82 17 60

DD du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
70 avenue de la Marne- BP 2121
26021- Valence cedex
Tél : 04 75 75 21 21

Service Départemental Incendie et Secours (S.D.I.S)
235 route de Montelier
26000- Valence
Tél : 04 75 82 72 00

DD de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
331 avenue Victor Hugo- BP 2104
26021- Valence cedex
Tél : 04 75 81 32 50

Conseil Général/ Direction des Solidarités/ service PMI
Hotel du Département
26 avenue du Président Herriot
26026- Valence cedex
04 75 79 70 19

Les numéros à contacter en cas d'urgence

SAMU 15
Police 17
Pompiers 18
Centres Anti-poison
Grenoble : 04 76 42 42 42
Lyon : 04 72 11 69 11

Enfance en Danger : 119 (gratuit)
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
(d'un poste fixe) ou 01 70 23 13 13 (d'un portable)- de 8h à 2h
Sida Info Service : 0 800 840 800
Discrimination : 08 1000 5000 de 8h à 20h
Filsantejeunes.com : 0800 235 236

Contact organisateur :

Gendarmerie :

Mairie :

Médecin le plus proche :

Centre hospitalier local :

Service ambulance :

Météo Drôme : 08.92.68.02.26

Le contrôle des accueils collectifs de mineurs

Les conditions sanitaires, matérielles, morales et éducatives des accueils collectifs de mineurs sont soumises au contrôle de l'autorité publique. Cette action de police administrative, dont l'objectif est avant tout préventif, est confiée au Préfet qui l'exerce avec le concours des agents de l'Etat.

Ainsi sont mobilisés : la Direction départementale de la jeunesse et des sports, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, la Direction des services vétérinaires, la Direction départementale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, l'Inspection du travail, le Service départemental d'incendie et de secours

Par ailleurs, l'organisation d'un accueil ouvert à des enfants scolarisés de moins de 6 ans est subordonnée à l'avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile (Direction enfance famille santé - Conseil Général-)

La Direction départementale de la jeunesse et des sports a pour mission de s'assurer que les mineurs puissent bénéficier d'un accueil collectif de qualité dans un cadre sécurisé. Elle vérifie la conformité à la définition juridique de l'accueil collectif de mineurs, le respect du cadre réglementaire, la qualité éducative de l'accueil déclaré.

Les documents à présenter lors d'une visite DDJS :

- Récépissé de déclaration à la Direction départementale Jeunesse et Sports
- Projet éducatif
- Projet pédagogique

- Registre de présence des mineurs
- Fiches sanitaires de liaison
- Attestations de vaccination des mineurs

- Registre des personnels
- Diplômes des personnels
- Attestations de vaccination du personnel
- Extraits de casiers judiciaires du personnel n°3

- Registre d'infirmerie à jour

- Attestation d'assurance RC

- Registre de sécurité des locaux
- Dossier technique amiante

- Si accueil moins de 6 ans : date de la dernière visite PMI

- ... éventuellement : le catalogue ou le document présentant l'accueil aux familles
les outils utilisés par le directeur pour préparer, évaluer l'accueil...



LA METHODE JUNGLE



MAJ
05/10/2015

A01

Indice 1.1

Créé par Vera Barclay, le louvetisme est l'adaptation aux enfants de 8 à 12 ans de la pédagogie scout de Baden Powell. Il est basé sur la fiction jungle (Livre de la jungle de R. Kipling) et ses moyens sont le jeu et l'expression.

Enjeu de la jungle dans le louvetisme

La jungle est un monde imaginaire dans lequel les enfants peuvent s'identifier aux animaux qui y vivent.

La vie dans la meute, avec sa loi, ses maximes, sa devise et sa structure permet aux louveteaux de se développer suivant les cinq axes du scoutisme :

Santé : Le louveteau prend conscience qu'il peut avoir une influence sur sa santé. Vie en plein air, hygiène, exercices physiques.

Personnalité : Le louveteau prend conscience de son individualité ; il se prend en charge.

Le savoir-faire : Habileté manuelle, action sur le monde...

Le civisme, le service social : Le louveteau prend conscience des autres et de son influence : services, cuisine, premiers soins, bonne action...

Le sens de Dieu : Découverte de l'Évangile de Jésus-Christ, de l'amour de Dieu...

La vie dans la meute, avec les amis et les ennemis de Mowgli, lui apprend à faire des choix et à se discipliner. Une alternative se présente donc dans la vie de chaque louveteau : agir comme le peuple des loups avec intelligence, organisation, en contrôlant ses instincts (maîtrise de soi) tout en reconnaissant l'autorité de ceux qui sont plus expérimentés (vieux loups, louvarts)... ou bien faire comme les bandars-logs, chacun pour soi en fuyant les obstacles et les responsabilités.

Structure de la meute

La meute est un groupe de 24 enfants dans l'idéal, 30 au maximum, divisé en unités de six enfants (sizaine), dont un sizenier et un second de sizaine qui l'aide. Cela permet à chaque louveteau d'avoir des responsabilités, de participer et d'avoir une meilleure organisation pour certaines activités de la meute (appel de jungle, jeux, services...). Cette organisation en sizaines doit demeurer souple, et souvent les sizaines éclatent au profit de la meute et du louveteau.

« La meute est « une famille heureuse, et le jeu est la véritable affaire de leur vie. » (Vera Barclay)

Pour diriger et communiquer, dans la meute il y a les conseils :

Le Conseil d'Akéla

Réunit fréquemment Akéla et les sizeniers, quelquefois les seconds de sizaine.
Sert à responsabiliser les sizeniers, à préparer les activités, les conseils au clair de lune, la progression et à parler des problèmes.

Le Rocher du Conseil

Réunit la maîtrise et tous les louveteaux, à chaque séance si possible et suivant les besoins et les circonstances.
Sert à prendre les décisions, à faire le programme ou tout autre sujet qui concerne la vie de la meute (chacun a droit à la parole).

Le Conseil au clair de lune

Sert à remettre les insignes de progression et les noms de jungle aux louveteaux.
Place la progression du louveteau dans la dynamique de la jungle.

Être louveteau

Un louveteau dans la meute, dans la famille heureuse

Porte un uniforme : Chemise bleu ciel, jean, béret bleu marine, insignes sur la chemise et le béret, pelage (foulard).

Fait une promesse : Engagement dans la meute.

A un salut qui rappelle la promesse, la loi, l'attitude du louveteau qui ouvre ses yeux et ses oreilles, le fait de protéger le plus faible et d'être une famille.

Connaît le grand hurlement : Cérémonial unissant les louveteaux et leur rappelant leur promesse de faire de leur mieux. Met en valeur un louveteau au moment de sa promesse, puis lors de son passage aux Éclaireurs.

Est inscrit sur le mât de meute : Ce mât est la carte de visite de la meute : il montre le nombre de louveteaux, leur progression, leur région, leurs sizaines, les couleurs de leur pelage ; il donne envie d'apporter du gibier.

Reçoit un nom de jungle : Chaque louveteau reçoit un nom qu'il ne porte qu'à la meute. Cela lui donne envie de s'intégrer davantage, de faire de son mieux et de répondre à la confiance qu'on lui accorde.

Utilise le nouveau parler : C'est le langage qui est parlé dans la jungle et compris uniquement par les loups. Il leur permet de partager des secrets et d'être unis.

Progression du louveteau

La progression permet l'apprentissage de la maîtrise de soi, le développement de l'unité et l'entraide mutuelle ; elle donne envie de grandir et de faire de son mieux.

- Le louveteau est d'abord un **«petit d'homme»**.

- Il reçoit ensuite son pelage (foulard) et devient «patte tendre».

- Ouvre son **1^{er} œil** (1^{ère} étoile) : Il acquiert des compétences pour se rendre utile, la meute c'est son affaire.

- Ouvre son **2^{ème} œil** (2^{ème} étoile) : Il fait encore plus, on peut compter sur lui pour montrer le chemin.

- Il chasse du **gibier** (brevet) : Il fait grandir la meute, il devient spécialiste : bleu (astuce, personnalité), jaune (habileté), rouge (service), vert (sportif, physique), blanc (sens de Dieu).

A partir du moment où il est patte tendre, le louveteau peut prendre un engagement et donc faire sa **promesse**.

Rôle des chefs

Qualités que les chefs et cheftaines doivent développer : Exigence, Exemple, Enthousiasme, en utilisant comme moyens le jeu, le chant, la danse, la vie en équipe (disponibilité, entraide, amour), la fiction, les différents thèmes.

Tout l'art sera de vivre avec les loups en les plongeant dans les histoires de la jungle, à travers toutes les activités, en leur montrant un guide : Dieu, un exemple : Jésus-Christ.



LE CONSEIL D'AKELA					
					MAJ 05/10/2015
		A02			Indice 1.1

Cérémonial qui sert à responsabiliser les sizeniers et qui les soutient dans leur rôle.
Ce Conseil permet aussi à Akéla de voir comment marche chaque sizaine, de «prendre le pouls» de la meute et de conseiller et encourager les sizeniers.

Fréquence

Chaque fois que le besoin s'en fait sentir, et au moins une fois toutes les deux ou trois séances (de préférence tous les jours en camp).

Participants

Akéla, les sizeniers et éventuellement les seconds de sizaine.

Cadre

Endroit retiré et peu visible des autres, assez éloigné de la meute pour que les louveteaux n'entendent pas ce qui est préparé pour eux. Ce lieu peut être aménagé par ou avec les sizeniers.

Déroulement

Il ne dure pas longtemps (en camp on le place souvent pendant le moment « toilette – rangements - cuisine» en fin de journée, et il faut leur laisser un peu de temps pour leur toilette).

Akéla demande si tout va bien, s'il y a des soucis, si les louveteaux sont heureux, comment ils vivent le programme.

Ensuite on passe au programme lui-même en expliquant ce qui va se passer. Akéla leur donne les moyens pour assumer leur rôle de sizeniers (pour la promesse, pour le Conseil au clair de lune, pour l'activité, pour les rangements...).

Akéla leur rappelle qu'il compte sur eux et les conseille pour gérer leur sizaine.

Avec eux, Akéla prévoit un moment spécial sizenier et seconds de sizaine (un week-end, un repas, une veillée...) suivant leur demande.



LE ROCHER DU CONSEIL



MAJ
05/10/2015



A03

Indice 1.1

*«Père Loup attendit jusqu'à ce que ses petits puissent un peu courir, et alors, la nuit de l'assemblée, il les emmena avec Mowgli et Mère Louve au Rocher du Conseil, un sommet de colline couvert de pierres et de galets, où pouvaient s'isoler une centaine de loups.»
(Le Livre de la Jungle).*

Dans le livre de la jungle, les loups du clan de Seeonee se réunissent autour d'Akela en présence de tout le clan. Ils y discutent de la direction et de la vie de la meute.

1/ Objectifs

Dans le louvetisme, le rocher du conseil est un conseil de meute. C'est une assemblée constituée de tous les louveteaux de la meute et de leurs chefs.

Le Rocher du conseil est là pour prendre des décisions concernant l'ensemble de la meute : Programme du trimestre ou du camp, bilan des activités passés...

Ce conseil permet à Akéla d'écouter ses loups lui donner leurs avis et envies.

Il se déroule à n'importe quelle heure de la journée selon les besoins et les circonstances.

2/ Lieu

Le conseil se déroule à proximité d'un rocher (ou équivalent) sur lequel se trouve la peau de Shere Kan. Il faut que ce soit un endroit spécial et toujours le même. Un lieu réservé à la meute, un peu à l'écart et secret. La jungle ne doit pas entendre les "secrets" de la meute.

3/ Appel

L'appel se fait par un chant de Jungle (Appel au Rocher, Dans la jungle profonde...) ou par une danse de jungle (Danse de Baloo)

4/ Prise de parole

Akéla détient la parole et la donne aux loups et aux chefs qui veulent s'exprimer. Ils doivent demander la parole en mettant leurs mains comme les oreilles de loups (deux doigts dressés, serrés, les autres pliés, mains contre les tempes). Cela permet que la discussion se déroule calmement et que le conseil conserve sa solennité. L'important étant de favoriser la parole des loups (encourager les loups timides et cadrer la parole des plus bavards).

Akéla prend la décision finale (il peut y avoir un vote) et termine le rocher par un chant, le grand hurlement ou une danse.



CONSEIL AU CLAIR DE LUNE					
					MAJ 05/10/2014
		A04			Indice 1.0

Notre but en écrivant cette fiche est de nous rapprocher au maximum, dans la mesure du réalisable, du Conseil au Clair de Lune tel qu'il est décrit dans Le Livre de la jungle de Rudyard Kipling, support de notre pédagogie. C'est pourquoi nous citons à diverses reprises le chapitre traitant de cette histoire, afin d'expliquer la démarche choisie. Il est donc important de faire le Conseil au Clair de Lune tel qu'il est décrit ci-dessous : pour reproduire ce que l'on retrouve dans Le Livre de la Jungle.

→ Pourquoi un Conseil au Clair de lune ?

“ Père Loup attendit jusqu'à ce que ses petits pussent un peu courir, et alors, la nuit de l'assemblée, il les emmena avec Mowgli et Mère Louve au Rocher du Conseil — un sommet de colline couvert de pierres et de galets, où pouvaient s'isoler une centaine de loups. “

Le Conseil au clair de lune est une cérémonie qui est tiré du moment où, dans Le Livre de la jungle, Mowgli est accueilli au sein de la meute.

Il a donc une grande importance pédagogique dans le sens où il replace tout ce qui est progression dans la dynamique et l'imaginaire de la Jungle.

Le Conseil au Clair de Lune est le moment où :

- les petites grenouilles ou petits d'hommes (les nouveaux) deviennent patte tendre en recevant leur pelage (foulard)
- les louveteaux reçoivent leurs nom de jungle
- les louveteaux ouvrent leurs yeux (remise des étoiles)
- les louveteaux sont récompensés pour les gibiers qu'ils ont ramené (remise des brevets)

Il existe pour chacun de ces moments un déroulement particulier ponctué de chant(s), danse(s) de jungle...que nous détaillerons plus loin.

→ Quand a t-il lieu, et à quelle fréquence ?

Le CCL a lieu généralement une fois par trimestre et deux fois lors du camp d'été (au début et à la fin), mais ce n'est pas une obligation : on le fait surtout quand le besoin s'en fait sentir, c'est à dire quand les petits d'hommes sont prêts à être patte tendre et/ou que les louveteaux ont beaucoup progressé.

Toutefois, il ne faut pas que le CCL soit un événement trop fréquent : Il doit rester exceptionnel pour garder toute sa force et son “mystère”.

Il n'est donc pas utile de faire un conseil au clair de lune pour un seul gibier. Mais il peut

s'avérer nécessaire de faire un CCL pour donner seulement un pelage, en début d'année ou lors de l'arrivée d'un nouveau en milieu d'année. En effet, il serait dommage de faire attendre à un enfant son pelage sous prétexte qu'il est le seul à ne pas en avoir. Il remplace tout ou partie de la veillée (à la fin de celle-ci s'il ne la remplace pas en entier) selon la quantité de remises prévues. Il peut avoir lieu après une cérémonie d'appel au feu de camp avec les éclaireurs.

→ Où a t-il lieu ?

(...) il les emmena avec Mowgli et Mère Louve au Rocher du Conseil — un sommet de colline couvert de pierres et de galets, où pouvaient s'isoler une centaine de loups. “

Il ne s'agit pas de trouver à tout prix une colline couverte de pierre et de galets, ni d'avoir de la place pour une centaine de loups !

Gardez simplement à l'esprit qu'il se fera dans la mesure du possible à l'extérieur, la nuit ou au crépuscule, dans la nature, avec suffisamment de place pour votre meute. L'idéal est d'avoir aussi un rocher, une souche...pour qu'Akela puisse être en hauteur.

En camp, le CCL aura lieu à un endroit fixe, un peu à l'écart du campement pour éviter que cela soit assimilé à un lieu de vie quotidienne par les louveteaux.

Pour le reste, laissez faire votre imagination : rendez le lieu “mystérieux” et beau, n'hésitez pas à utiliser des lampes, lanternes à bougies...plutôt que des lampes de poche pour que l'ambiance soit inoubliable, sans toutefois être effrayante. (grotte...)

→ Déroutement

“Akéla, le grand loup gris solitaire, que sa vigueur et sa finesse avaient mis à la tête du Clan, était étendu de toute sa longueur sur sa pierre ; un peu plus bas que lui se tenaient assis plus de quarante loups de toutes tailles et de toutes robes [...].

On causait fort peu sur la roche.[...] Akéla, de son côté, criait :

— Vous connaissez la Loi, vous connaissez la Loi. Regardez bien, ô loups !

Et les mères reprenaient le cri :

— Regardez, regardez bien, ô loups !

À la fin [...] Père Loup poussa « Mowgli la Grenouille », comme ils l'appelaient, au milieu du cercle, où il resta par terre à rire et à jouer avec les cailloux qui scintillaient dans le clair de lune.

Akéla ne leva pas sa tête d'entre ses pattes mais continua le cri monotone :

— Regardez bien !... “

Quelque soit son contenu (pelage, gibier, oeil...) le conseil commence ainsi :

Le lieu a été préalablement choisi et préparé, voire décoré par les vieux loups avant le début du conseil.

Akéla part discrètement de la veillée ou du campement et va s'installer sur son promontoire.

Les chefs restants, une fois qu'Akéla est prêt(e), emmènent les louveteaux en uniforme complet, en file indienne et en sizaines en chantant “Oh loups courons, courons en foule” au lieu du conseil. Les louveteaux chantent et ne font pas de bruits inutiles ni de chahut :

c'est un moment joyeux mais solennel.

En arrivant les louveteaux se mettent en demi-cercle autour d'Akéla en position de loups pour ceux ayant un pelage. Pour qu'Akéla puisse commencer, il doit régner un parfait silence.

Puis, Akéla s'écrie : "Regardez, regardez bien oh loups" et les louveteaux reprennent en chœur : "Regardez, regardez bien oh loups", au moins une fois et autant de fois que nécessaire pour que les loups soient calmes et attentifs.

Dès lors, les cérémonies diffèrent selon la progression de la meute :

La remise de pelage

"— Le Peuple Libre, qu'a-t-il à faire d'un petit d'homme ?

Or, la Loi de la Jungle, en cas de dispute sur les droits d'un petit à l'acceptation du Clan, exige que deux membres au moins du Clan, qui ne soient ni son père ni sa mère, prennent la parole en sa faveur.

— Qui parle pour celui-ci ? dit Akéla. Du Peuple Libre, qui parle ?

Il n'y eut pas de réponse.[...] Alors, le seul étranger qui soit admis au Conseil du Clan — Baloo, l'ours brun endormi, qui enseigne aux petits la Loi de la Jungle, [...] se leva sur son séant et grogna.

— Le Petit d'Homme... le Petit d'Homme ?... dit-il. C'est moi qui parle pour le Petit d'Homme. Il n'y a pas de mal dans un petit d'homme. Je n'ai pas le droit de la parole, mais je dis la vérité. Laissez-le courir avec le Clan, et qu'on l'enrôle parmi les autres. C'est moi-même qui lui donnerai des leçons.

— Nous avons encore besoin de quelqu'un d'autre, dit Akéla. Baloo a parlé, et c'est lui qui enseigne nos petits. Qui parle avec Baloo ?

Une ombre tomba au milieu du cercle. C'était Bagheera, la panthère noire.

[...]

— Ô Akela, et vous, Peuple Libre, ronronna sa voix persuasive, je n'ai nul droit dans votre assemblée. Mais la Loi de la Jungle dit que,[...] à propos d'un nouveau petit, la vie de ce petit peut être rachetée moyennant un prix. Et la Loi ne dit pas qui a droit ou non de payer ce prix. Ai-je raison ?

— Très bien ! très bien, firent les jeunes loups, qui ont toujours faim.

Écoutons Bagheera. Le petit peut être racheté. C'est la Loi.

[...]

— Tuer un petit nu est une honte. En outre, il pourra nous aider à chasser mieux quand il sera d'âge. Baloo a parlé en sa faveur. Maintenant, aux paroles de Baloo, j'ajouterai l'offre d'un taureau, d'un taureau gras, fraîchement tué à un demi-mille d'ici à peine, si vous acceptez le Petit d'Homme conformément à la Loi. Y a-t-il une difficulté ?

Il s'éleva une clameur de voix mêlées, parlant ensemble :

— Qu'importe ! [...] Quel mal peut nous faire une grenouille nue ? ... Qu'il coure avec le Clan !... Où est le taureau, Bagheera ? ... Nous acceptons.

Et alors revint l'aboiement profond d'Akéla.

— Regardez bien... regardez bien, ô loups !

[...]

Shere Khan rugissait encore dans la nuit, car il était fort en colère que Mowgli ne lui eût pas été livré.

*Un rugissement sourd partit de derrière les rochers — c'était la voix de Shere Khan :
 — Le petit est mien. Donnez-le-moi. Le Peuple Libre, qu'a-t-il à faire d'un petit d'homme ?
 Akela ne remua même pas les oreilles ; il dit simplement :
 — Regardez bien, ô loups ! Le Peuple Libre, qu'a-t-il à faire des ordres de quiconque, hormis de ceux du Peuple Libre ? ... Regardez bien !
 [...]
 — Emmenez-le, dit-il à Père Loup, et dressez-le comme il sied à un membre du Peuple Libre.”*

On demande au(x) sizenier(s) d'amener en position de loup le(s) petit(s) d'homme(s) concernés (debout puisqu'homme) au centre du cercle en le poussant par le museau.

Akéla : “Oh loups, voulez vous de ce petit d'homme ?”

La meute : “Oh non, il est tout nu, ne saura pas chasser, est trop petit etc...”

Akéla : La loi de la jungle dit que, pour qu'un petit soit accepté, il faut que deux membres du clan parlent pour lui. Y a t-il quelqu'un qui veuille parler pour ce(s) petit(s) d'homme(s). ?

Baloo se manifeste :

“Moi, Baloo, je parle pour lui. Il ne nous fera pas de mal, au contraire. Je lui enseignerai la loi de la jungle.”

Akéla : “Bien, Baloo a parlé. Mais il faut encore quelqu'un pour parler pour le(s) petit(s) d'homme(s).”

Bagheera sort de l'ombre :

“La loi de la jungle dit que l'on peut racheter la vie de ce petit en payant un prix.

Maintenant, aux paroles de Baloo, j'ajouterai l'offre d'un taureau, d'un taureau gras, fraîchement tué à deux km d'ici à peine, si vous acceptez le Petit d'Homme en échange, conformément à la Loi. Vie pour vie !

Akéla : “Oh loups, Baloo a parlé, Bagheera a payé. Acceptez vous à présent ce petit d'homme comme l'un des nôtres ?”

La meute : Oui, oui, c'est d'accord !

Akéla : Regardez, regardez bien, oh loups !

On lui remet son pelage avec les crocs en le félicitant. On fait le ban des louveteaux (

Akéla : “pour (nom du louveteau) yap yap yap ?” Meute : “Yahou” ! Akéla : “yap yap yap ?”

Meute : “Yahou !”)

On fait alors une ronde, et toute la meute fait la danse “L'arrivée de Mowgli au conseil”.

Puis chaque louveteaux retourne à sa place s'il y a d'autres remises à faire.

Quand un louveteau ouvre un œil

Bagheera, vient à côté d'Akéla en tant que responsable de la chasse.

On appelle le louveteau qui va ouvrir un œil, celui-ci vient en position de loup et se place en face d'Akéla. Elle le félicite, l'encourage, et Bagheera lui remet l'étoile que le louveteau prend avec les crocs. Si le louveteau porte un béret , l'étoile peut-être fixé tout de suite dessus pour éviter de la perdre. Ensuite pour le féliciter Akéla fait le ban des louveteaux.

Puis on procède de même pour chaque louveteau ayant ouvert son premier œil.

Quand tout les louveteaux qui devaient ouvrir un œil l'ont eu, chanter “Frère loup, tu viens d'ouvrir un œil”.

On fait de même avec les deuxièmes étoiles, en chantant à la fin “Frère loup tu ouvres tes deux yeux”.

Quand un louveteau a ramené du gibier

Bagheera vient à côté d'Akéla en tant que responsable de la chasse.

On appelle le louveteau ayant ramené du gibier. Celui-ci vient en position de loup. Akéla le félicite, l'encourage et Bagheera lui donne le ou les écussons correspondant au gibier ramené, que le louveteau attrape avec les crocs. Ensuite, pour le féliciter Akéla fait le ban des louveteaux. Puis on procède de même pour chaque louveteau ayant ramené du gibier.

Pour donner un nom de jungle

Lorsqu'un ou plusieurs louveteaux vont recevoir un nom de jungle, Bagheera les emmène dans un endroit suffisamment éloigné du conseil pour que ceux-ci ne puissent pas entendre ce qui se dit autour du rocher.

Les vieux loups ainsi que les sizeniers et seconds de sizaines ont déjà discuté pour choisir des noms. Ceux-ci sont présentés à la meute, qui donne son avis. Lorsque cela est décidé on appelle un des noms choisi suffisamment fort pour que le/les louveteau(x) avec Bagheera puisse(nt) l'entendre.

Dans le cas où l'on donne un nom à plusieurs louveteaux, si celui qui arrive n'est pas le bon pour ce nom, on lui dit de repartir auprès de Bagheera et ainsi de suite jusqu'à ce que ce soit le bon louveteau qui arrive.

On explique alors au louveteau qu'on lui donne son nom de jungle, et on lui demande si celui-ci lui convient. Il est préférable d'avoir deux noms à lui proposer, le louveteau ne se sentant pas toujours concerné par la qualité qu'on lui attribue.

Lorsque le louveteau a accepté son nom, on le félicite, il retourne à sa place auprès de la meute. S'il y a d'autres louveteaux, on procède ainsi pour chacun d'eux. Bagheera revient avec le dernier appelé.

→ **A faire avant le Conseil au Clair de Lune:**

- On cherche et on prépare le lieu du Conseil.
- On fait un conseil d'Akéla, pour prévenir les sizeniers et seconds-de-sizaine du déroulement du conseil au Clair de Lune : qu'est-ce qu'on va remettre à quels louveteaux, et leur rappeler le folklore.

Si des noms de jungle sont donnés, il est intéressant de les choisir en Conseil d'Akéla, car les louveteaux connaissent souvent mieux la véritable personnalité de leurs camarades que les chefs !

- On prépare le matériel : on prévoit les gibiers, les étoiles et les pelages à donner, et éventuellement les déguisements, les décorations à placer au dernier moment...

▪ On prépare la meute aux dialogues de la remise de pelage si aucun d'eux ne le connaissent.

→ **Ce qu'on ne fait pas en CCL :**

- On ne fait pas de promesse : en effet la cérémonie de la promesse est une cérémonie à part. Elle n'apparaît pas dans le Livre de la Jungle, ce qui en fait un engagement auprès de la meute qui prépare à la promesse éclaireur, et n'est pas un élément du folklore.
- On ne fait pas peur aux louveteaux : il faut veiller à ce que le louveteau comprenne qu'il s'agit d'une mise en scène en ce qui concerne le refus initial des autres loups de l'accueillir au sein de la meute, et faire attention à ce que l'apparition de Shere-Khan ne soit pas effrayante mais qu'elle reste un jeu.
- On n'impose pas un nom à un louveteau : l'idéal est de choisir deux noms, et de proposer au louveteau de choisir celui qui lui correspond le mieux. En effet, le but est de faire plaisir au louveteau et de l'encourager à progresser en mettant en avant une de ses qualités, pas de lui imposer un adjectif dans lequel il ne se retrouve pas.
- On ne fait pas de "faux-noms" : un louveteau peut se sentir humilié si on lui propose pour plaisanter un nom de jungle péjoratif ou ridicule.



EEF ÉCLAIREURS
ÉVANGÉLIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure avec Dieu

PRESENTATION PETIT D'HOMME					
					MAJ 05/10/2015
		A05			Indice 2

Fiche supprimée et remplacée par la fiche A13 (indice louveteau A04)



L'APPEL DE JUNGLE



MAJ
05/10/2015

Indice 1.1

L'appel de jungle permet de rassembler les louveteaux pour donner une information, démarrer ou clôturer une activité...

1/ L'appel

Les vieux loups se retrouvent en ligne et se mettent à chanter un des chants suivants :

- C'est la Meute qui t'appelle,
- Qui donc rassemblera,
- La sizaine se hâte,
- Quand Akéla nous appelle,
- Accourez louveteaux louvettes.

Les louveteaux accourent en chantant et se mettent en position suivant le geste fait par le chef.

Si Akéla commande seulement « Loups ! », cela signifie : « silence ! ». Les louveteaux interrompent alors ce qu'ils font et écoutent sans se rassembler.

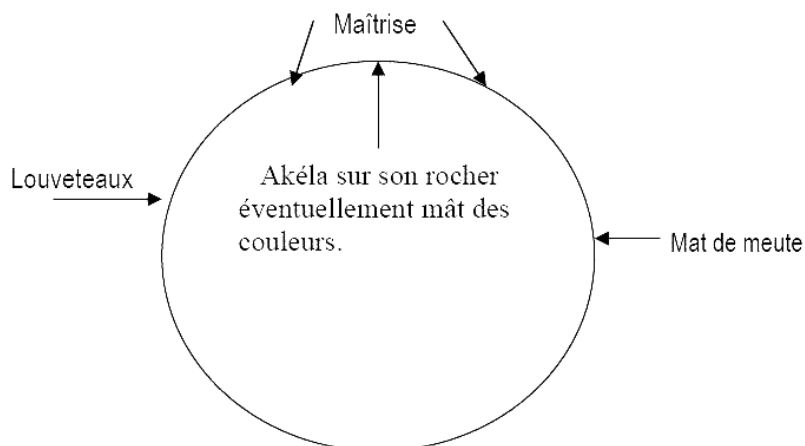
Quant il y a un danger, une dispute... Akéla commande « Loups ! » et les louveteaux doivent arrêter immédiatement leur activité et se figer sur place en silence.

2/ Appel de jungle en cercle

C'est la forme d'appel la plus courante.

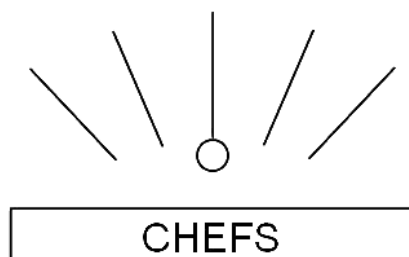
Les louveteaux se mettent par sizaine (le sizenier et le second de sizaine se placent chacun à une extrémité de la sizaine, respectivement à gauche et à droite).

Lorsqu'Akéla a une information qui ne concerne que la Meute à transmettre, les louveteaux se placent épaule contre épaule, afin que ne soient pas ébruités «les secrets de jungle».



3/ Appel de jungle en étoile

Cet Appel est utilisé quand il y a une grosse meute, dans les rassemblements avec des éclaireurs (qui se mettent en carré autour).



○ Mat de meute
— Sizaine(s)

4/ Appel de jungle en colone

Les sizainiers en ligne font face aux vieux loups. Les louveteaux se placent en colone derrière leur sizainier.

5/ Clôture

L'appel de jungle se termine par un chant, le salut louveteau ou le grand hurlement.

Le grand hurlement est utile pour marquer le côté sérieux et solennel de certains appels, c'est pour cela qu'il ne faut pas l'utiliser tout le temps.

Un appel de jungle n'est pas forcément un moment solennel. A tout moment de la journée, on peut faire un appel pour rassembler la meute.



LA VISITE D'AKELA



MAJ
05/10/2015



A07

Indice 1.1

Définition

La « Visite d'Akela » est un cérémoniel d'accueil d'Akela et/ou d'autres vieux loups pour montrer qu'on vit en famille heureuse dans des conditions propres, rangées et accueillantes.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de la visite est d'appliquer les maximes « un louveteau est toujours propre » et « un louveteau pense d'abord aux autres » et la devise « de notre mieux ».

Elle doit encourager les louveteaux à ranger et nettoyer leurs liteaux, à se présenter d'une manière impeccable. Ils acquièrent ainsi des réflexes d'hygiène, d'ordre et de respect des autres qui resteront.

La visite doit être un moment agréable

Préparation de la visite

La durée de la préparation de la visite doit être bien mesurée. Il faut leur accorder suffisamment de temps pour qu'ils puissent tout ranger, mais pas trop pour qu'ils ne traînent pas..

Surtout au début d'un camp ou avec des nouveaux loups, il est indispensable qu'un vieux loup les aide pour leur donner de bonnes habitudes.

La préparation doit les encourager à s'entraider mutuellement (le plus fort aide le plus faible).

Déroulement de la visite

On visite les «lieux de vie» un par un avec les loups concernés.

Les vieux loups se présentent devant chaque tanière en chantant «Tiens, tiens, tiens, Akela qui vient..». Si les loups sont prêts, la visite s'effectue. Sinon, un vieux loup peut aider la tanière et les autres vieux loups reviendront visiter plus tard.

Akela (ou le vieux loup qui fait la visite) lance la devise. Ensuite il vérifie le lieu de vie et s'assure que tout est en ordre selon les consignes données : rangement des sacs, duvets roulés ou pliés, pas de linge mouillé dans les sacs, pas de papiers qui traînent, tendeurs de tente retendus, uniforme impeccable...

la visite terminée le vieux loup qui mène la visite donne les consignes nécessaires et fait des remarques constructives. Il relance la devise « louveteaux-louvettes de notre...mieux » puis passe ensuite à une autre tanière.

Notes :

- Pour la visite, les louveteaux se mettent « en place ». Cela ne doit pas forcément être en ligne (en deux rangées, en demi cercle, avec une fleur dans la main...). Laissez la liberté à chaque équipe de personnaliser, de modifier et d'être créatif. Cela enlève la pression.
- Ne limitez pas les Visites d'Akéla aux camps. Les week-ends s'y prêtent aussi bien.

Emulation

Il peut être utile de faire rentrer dans l'émulation la Visite d'Akéla sous forme de concours, mais attention de ne pas perdre les objectifs de cette visite et de la faire devenir un challenge stressant pour les loups où les moins dégourdis se découragent.

Puisque les louveteaux ne sont pas répartis dans les tentes par sizaines, le concours de la «vie quotidienne» est différent de celui des sizaines, s'il y en a un.

Conseils :

- Si tu veux que tes loups rangent leurs tentes, garde la tienne toujours ouverte pour montrer comment cela se fait. Prends le temps de ranger tes affaires avant que les loups se lèvent.
- Garde une manière ludique, joyeuse et encourageante de faire la visite et applique le langage jungle. Cela reste une «visite» et n'est pas une «inspection».
- Attention à respecter l'intimité de chaque enfant (ne pas ouvrir les sacs sans eux...).
- S'il y a plusieurs vieux loups disponibles toutes les tanières peuvent être visitées simultanément par des vieux loups différents.



LE GRAND HURLEMENT



MAJ
05/10/2015

A08

Indice 1.1

"Le grand hurlement est une cérémonie très courte, bruyante, mais très sérieuse. C'est l'expression de l'ensemble de la meute qui exprime une foule de choses : joie d'être un louveteau, souhaits de bienvenue à une autre meute, à un nouveau sizenier et rappel de la promesse ! Le hurlement est une promesse d'amendement lorsque la meute s'est relâchée et que le chef a du crier. On peut en tirer ce qu'on en veut !"

Vera Barclay

1/ Fréquence et utilité.

Il peut commencer et terminer tout rassemblement, lors d'une cérémonie de promesse, le début du Conseil au Clair de Lune...

C'est un excellent moyen pédagogique qui doit être parfaitement exécuté, les mouvements bien enchaînés et les cris lancés vigoureusement et avec précision :

- Il est typique du louvetisme.
- Il permet de mettre à l'honneur le louveteau qui est appelé devant Akéla.
- Il permet à ce louveteau d'apprendre ainsi à vaincre sa timidité et à se présenter en public.
- C'est un cri qui permet aux loups d'extérioriser leur trop plein de joie et d'excitation, voire d'émotion.
- Il permet de montrer que l'on est prêt à obéir à la Loi de la meute, la même pour tous.

2/ Réalisation.

Tous les louveteaux se mettent en cercle. Chacun s'accroupi sur ses talons avec ses deux pattes de devant sur le sol entre les pieds, les genoux écartés et il lève sa tête bien haut (c'est ce qu'on appelle la position de loup : cf. dessin ci-dessous).

Les «petits d'hommes» restent debout à leur place.

Le loup désigné par Akéla (il devra avoir fait sa promesse) s'avance vers Akéla en position de loup et s'arrête (toujours accroupi) devant lui.

En le regardant et en relevant la tête, il crie en articulant bien :

«A-KE-LA, NOUS FERONS DE NOTRE MIEUX»

Akéla demande :

«DE VOTRE MIEUX LOUPS ?»

Et toute la meute répond en cœur :

«OUI, DE NOTRE MIEUX, MIEUX- MIEUX, MIEUX – MIEUX.»

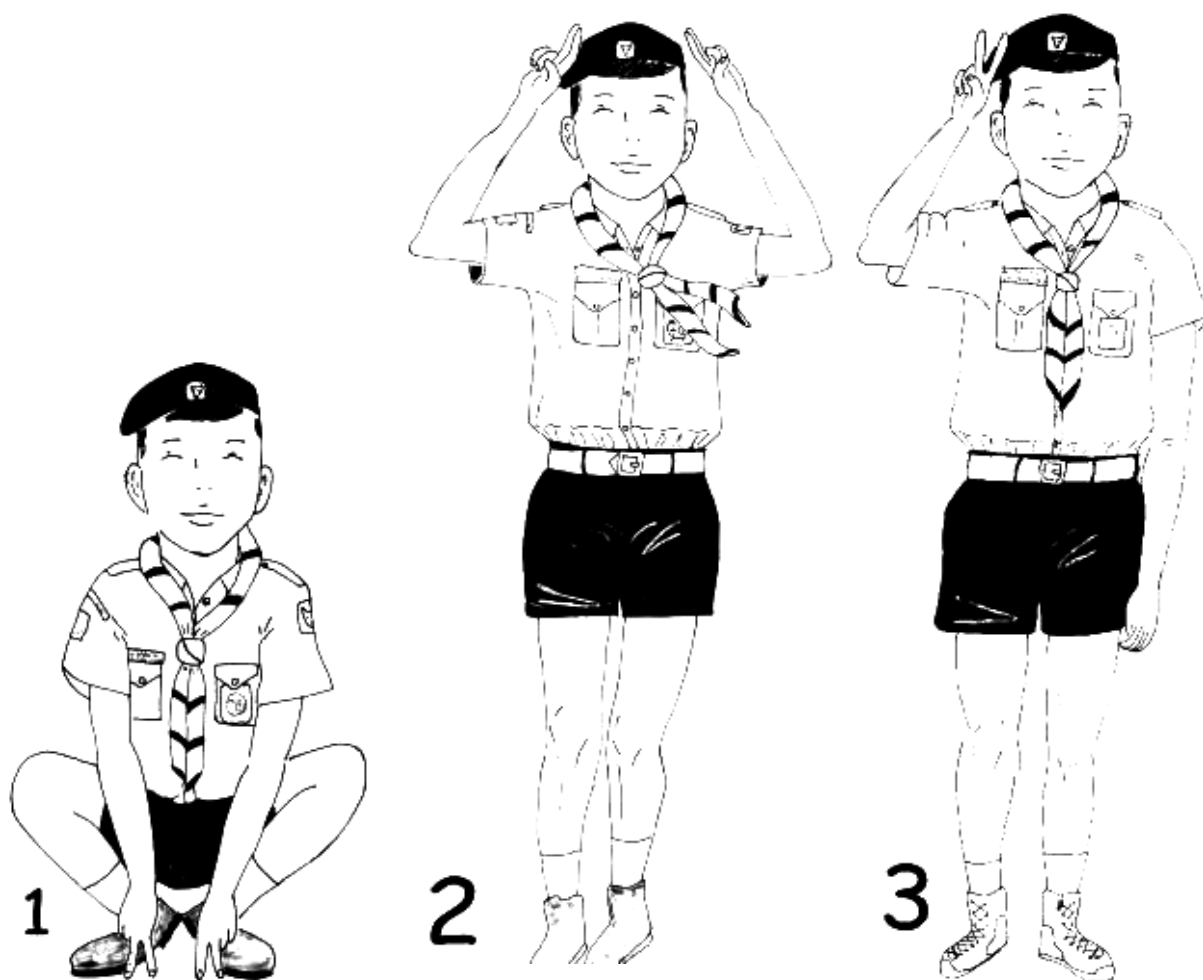
Le «OUI» est lancé comme un hurlement et les quatre derniers mieux sont nets, secs, brefs, lancés deux par deux pour imiter le claquement des mâchoires du loup.

Pendant le hurlement, tous les loups ensemble sautent en l'air à la fin du premier « de notre mieux » et font le salut en portant les deux mains des deux cotés de la tête.

(Pourquoi avec deux mains ? Parce- qu'un louveteau fait de son mieux avec ses deux mains et pas d'une seule. De plus cette position rappelle les deux oreilles dressées du loup en éveil).

Tout en disant le dernier « mieux » les loups ramènent vivement leur main gauche le long du corps et restent en position de salut. Les louveteaux n'ayant pas fait leur promesse ne saluent pas et gardent les mains le long du corps.

Bien réalisé le grand hurlement est très impressionnant et « soude » la Meute autour d'Akéla.





LES NOMS DE JUNGLE



MAJ
05/10/2015

A09

Indice 1.1

1/ GENERALITES

Dans la jungle les louveteaux ont un langage particulier (cf. «le langage de jungle» dans Jungl'Aventure).

Ils ont aussi des noms de loups qui évoquent leurs qualités et leurs goûts de loups.

Ce nom spécifique à **chaque loup est donné au bout de quelques temps à la Meute.**

Cela permet à la patte tendre de se sentir encore plus intégrée et lui donne envie de progresser.

Les buts pédagogiques et leurs finalités sont très différents :

- Le nom de jungle renforce chez les louveteaux le sentiment d'appartenir à la «Famille Heureuse».
- Il permet d'éviter les prénoms doubles, triples, ou plus, et les confusions de personnes dans la Meute.
- Il rappelle en permanence, la, ou les qualité(s), de celui que l'on nomme ainsi.
- Il valorise le louveteau.

Dès que le louveteau a fait sa promesse, qu'on le connaît assez bien et qu'il est actif dans la meute, **il faut donner un nom de jungle**. Cependant il n'est pas souhaitable d'attendre plus que sa deuxième année à la meute.

2 / COMMENT CHOISIR ET QUE CHOISIR COMME NOM DE JUNGLE ?

Les noms de Jungle sont choisis par la maîtrise et approuvé par la meute (il est souhaitable d'avoir deux propositions par louveteau). Il est soumis aux sizeniers pendant le conseil d'Akela, puis il est proposé à la meute lors d'un conseil au clair de lune.

- Cela les incite également à mieux observer les qualités des Pattes Tendres.
- La confrontation avec d'autres avis lors du choix des noms et la recherche éventuelle d'une unanimité sont également très formateurs.

Voici une liste de noms et d'adjectifs dont vous pouvez vous inspirer :

NOMS : Oreille, Œil, Museau, Croc, Patte, Babine, Moustaches, Coeur, Pelage, Griffes, Loup, Louvette...

Aucun n'étant plus réservé à une louvette qu'à un louveteau comme on l'entend parfois.

ADJECTIFS : Accueillant, Agile, Artiste, Astucieux, Attentif, Attentionné, Ardent, Aventureux, Bricoleur, Chantant, Charmeur, Courageux, Créatif, Curieux, Dynamique, Émerveillé, Enthousiaste, Fidèle, Généreux, Habile, Heureux, Honnête, Inventif, Imaginatif, Joueur, Joyeux, Juste, Modeste, Musicien, Observateur, Pacifique, Pétillant, Rapide, Réaliste, Rêveur, Rieur, Simple, Souriant, Sportif, Serviable, Tenace, Tonique, Vif, Volontaire...

Cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où vos choix mettent en valeur le louveteau et où il accepte son nom de jungle.

3 / A QUEL MOMENT DONNER LE NOM DE JUNGLE ?

On donne le nom de jungle au conseil au clair de Lune. Il est important d'en faire une fête pour le louveteau qui reçoit son nom

Astuce pour permettre à tous de retenir rapidement le nouveau nom

Remettre au louveteau un sparadrap avec son nom, qu'il collera sur le rabat de la poche gauche de sa chemise.

De retour à la maison il pourra broder son nom en bleu-marine, à la place, sur ce rabat.

Voici quelques exemples de noms pour ceux qui sont en panne d'imagination :

Babine Rieuse, Œil Attentif, Museau Sensible, Croc Espiègle, Moustaches Fidèles, Croc Sagace, Loup Ardent, Patte Rapide, Coeur Pétillant, Louvette Courageuse, Coeur Fidèle, Loup Attentif...

A vos idées, et surtout soyez positifs et sympas pour vos loups !



RÔLE DU SIZENIER



MAJ
05/10/2015



A10

Indice 1.1

1/ Généralités.

Les sizeniers et seconds de sizaine sont «les louvards», les louveteaux les plus expérimentés de la meute.

On ne peut pas imaginer un sizenier qui n'aurait pas au moins fait sa promesse et dans l'idéal ouvert son premier oeil (première étoile). Ce dernier point est à examiner dans le cas d'une jeune meute. Attention, il faut également éviter de mettre un louveteau sizenier parce qu'il a ouvert son premier oeil alors qu'un autre louveteau serait plus à même de tenir ce rôle.

La fonction de sizenier est un moyen pédagogique de renouveler l'intérêt d'un louveteau qui a déjà accompli l'essentiel du cursus louveteau et qui sans cela y perdrait de l'intérêt. Lui confier de nouvelles responsabilités le relance en attendant son passage aux éclaireurs.

Les sizeniers sont nommés par les chefs.

2/ Rôle

Les vieux loups font confiance au sizenier qui est le relais de la maîtrise pour sa sizaine et fait remonter les informations (lors du conseil d'Akéla).

Même si le sizenier se sent responsable de sa sizaine, il n'est pas chargé d'y commander ou d'y faire régner la discipline et l'ordre coûte que coûte.

Le sizenier a un rôle important lors de l'accueil des nouveaux qu'ils prend en charge comme le grand frère de la «famille heureuse». Cela est particulièrement visible lors de la cérémonie d'accueil des «petits d'homme» au conseil au clair de lune.



MAT DE MEUTE					
					MAJ 05/10/2014
		A11			Indice 1.0

Le Mât de Meute représente le clan des loups de l'année en cours. Il permet de voir la progression des loups.

Il rappelle le maître mot :

**La force du clan c'est le loup
La force du loup c'est le clan**

Le Mât

Il se compose d'un mât en bois d'environ 1,50 m. Il est surmonté d'un plateau en bois sur lequel est fixé un loup ou une tête de loup. Attention de ne pas le faire trop lourd, un louveteau doit pouvoir le porter.

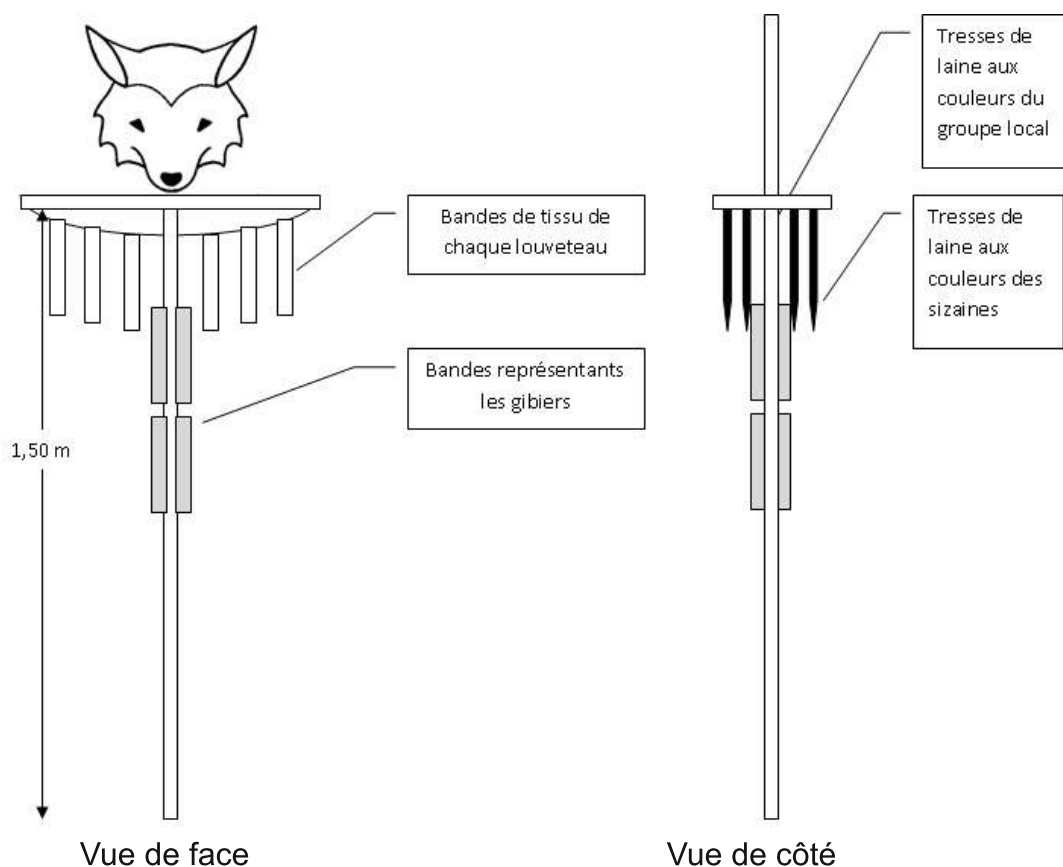
Sur le mât on fait apparaître différentes informations : le nom des loups présents à la meute, les gibiers ramenés lors des chasses, les couleurs des sizaines, les couleurs de la province et du pelage.

Pour le nom des loups on peut, par exemple, fixer sur le plateau une ficelle (ou plusieurs en fonction de la taille de la meute) sur laquelle se trouve une bande de tissu par louveteau. Sur cette bande, on inscrit le nom du louveteau. On y ajoutera son nom de jungle et on dessinera une étoile pour chaque œil qu'il ouvrira. On peut aussi fixer les bandes directement sur le mât avec des punaises ou des clous dorés.

Pour représenter le groupe local, on fixe aussi sur le plateau une tresse de laine ou une bande de tissu au couleur du groupe. On y fixe également une tresse de laine pour chaque sizaine.

A chaque fois qu'un louveteau rapporte un gibier (brevet), on fixe sur le mât une bande, de la couleur du territoire auquel correspond le gibier, sur laquelle est inscrite le nom du louveteau (par exemple une bande bleu pour un gibier de musicien). Ces bandes permettent aussi de visualiser les différents territoires de chasse de la meute et d'encourager les louveteaux à explorer d'autres territoires (voir Jungl'Aventure pages 61 à 93).

Présentation d'un modèle



Usage

Le Mât représente la meute et en est sa fierté. Il est logiquement sorti à chaque rassemblement de la meute. Il est porté par un loup qui a fait sa promesse et que l'on veut honorer.

Le mât représentant la meute actuelle, il est souhaitable de ne conserver que les noms des louveteaux présents à la meute. Les bandes portant les noms des louvarts montés à la troupe peuvent être conservées et affichées dans la tanière. Pour les meutes souhaitant conserver les bandes sur le mât, il est nécessaire de faire visuellement la différence entre la meute actuelle et les loups qui l'ont quitté.



LA LOI, LES MAXIMES, LA DEVISE ET LES MAÎTRES-MOTS



MAJ
05/10/20105



A13

Indice 1.1

Préambule

En entrant à la Meute, l'enfant est une petite grenouille sans pelage. Il ne devient louveteau que lorsqu'il a fait sa promesse.

Le Clan forme un Peuple Libre car il possède une Loi, des Maximes, une Devise et des Maîtres-Mots que tous les louveteaux doivent connaître et qui les aident à vivre ensemble. A l'inverse, les Bandar-Logs font tout ce qui leur passe par la tête. Comme ils n'ont pas le soutien d'une loi, ils n'arrivent jamais à entreprendre de grandes chasses jusqu'au bout : ils sont prisonniers de leurs idées du moment.

Ces outils permettent l'apprentissage du respect des autres et des règles nécessaires à la vie en groupe.

Loi

Un Louveteau écoute les Vieux Loups Un Louveteau ne s'écoute jamais

Un louveteau écoute les vieux loups : Les vieux loups sont ceux qui peuvent nous apprendre quelque chose. Il s'agit donc des chefs, mais aussi des autres louveteaux qui peuvent lui apprendre des choses. Ils ont déjà vécu et ils peuvent donc le conseiller pour éviter des bêtises ou des erreurs

Un Louveteau ne s'écoute jamais : Le louveteau doit persévérer pour aller au bout d'une chasse (d'un projet, d'une marche, d'un jeu...). Malgré sa bonne volonté, il court toujours le risque de se tromper ou d'échouer. Pour ne pas se décourager, il vaut mieux qu'il aille prendre des conseils d'un vieux loup avant de faire quelque chose

Devise

De notre mieux

Le louveteau fait de son mieux, il fait avec ses limites. La devise est rappelée lors du Grand Hurlement et lors des appels de jungle.

En tant que chef, la devise nous rappelle 2 choses :

- Nous devons aider le louveteau à progresser et à utiliser toutes ses compétences
- Nous devons respecter ses limites et essayer de ne pas le faire aller au-delà.
- Et faire tout notre possible pour le faire progresser

Les Maximes

**Un louveteau
pense d'abord aux autres,
est toujours gai,
dit toujours vrai,
est toujours propre,
ouvre ses yeux et ses oreilles.**

Les maximes détaillent ce que l'on attend d'un louveteau.

Un louveteau pense d'abord aux autres : Il n'est donc pas égoïste, il attend le jeune louveteau de sa sizaine qui a plus de mal à avancer. Il sert les autres en premier et il attend que tous soient servis pour manger. Il écoute avant de parler...

Un louveteau est toujours gai : Il est de bonne humeur, il ne se plaint pas à la première difficulté...

Un louveteau dit toujours vrai : Il ne ment pas, on peut avoir confiance en lui...

Un louveteau est toujours propre : Il se lave, change ses vêtements, ne dit pas de mots grossiers...

Un louveteau ouvre ses yeux et ses oreilles : Il est attentif à ce qui l'entoure, il est curieux de l'autre et de ce qui l'entoure. Il fait attention et ne se laisse pas surprendre...

Les maximes peuvent servir de base pour écrire une charte de camp, de support d'activités...

Elles peuvent aussi servir pour « rappeler » à l'ordre un louveteau.

Les Maîtres-Mots

**La force du clan c'est le loup
La force du loup c'est le clan**

Tout seul un louveteau ne peut pas aller au bout de ses chasses. Il a besoin du soutien de la meute. Dans le même temps, la meute a besoin de chacun des loups qui la compose. Chaque loup possède quelque chose (une compétence, une technique, un savoir...) qui va être utile à la meute pour avancer.

En tant que chef, nous devons apprendre à connaître les louveteaux qui composent notre meute et ainsi proposer des activités où les compétences de chacun vont permettre à la meute d'avancer. C'est en utilisant les connaissances de celui qui a du mal à s'intégrer dans la meute que l'on va l'aider à prendre de l'assurance et qu'il trouvera ainsi sa place dans le groupe.

La meute ne peut rien sans le loup et le loup ne peut pas faire de grandes choses sans tous les autres donc sans la meute !!

Nous sommes du même sang toi et moi

Nous sommes une grande famille et nous pouvons nous aider les uns les autres.

Grâce au soutien, à l'entraide des loups entre eux, cette famille sera alors la famille heureuse.

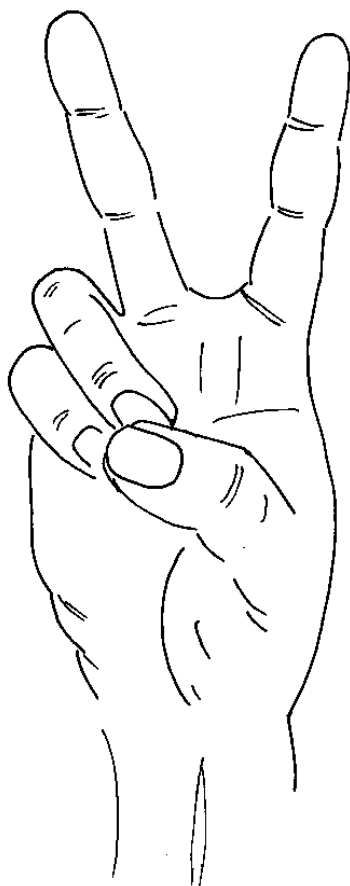
Promesse

« Je promets de faire de mon mieux pour :

- écouter la parole de Dieu,**
- respecter la Loi de la Meute**
- aider quelqu'un chaque jour.»**

La promesse chez les louveteaux signifie que l'enfant manifeste son appartenance au groupe. Il s'engage à faire de son mieux. et il devient un louveteau.

Une fiche spécifique sur la promesse détaille sa signification et le déroulement de la cérémonie.



Salut

Comme les scouts du monde entier, un louveteau tend la main gauche et il salue en levant la main droite.

Les loups ont un salut qui leur est propre : il rappelle que le louveteau a fait une Promesse. Un louveteau ne peut donc pas saluer tant qu'il n'a pas fait sa promesse.

Les deux doigts levés représentent les deux oreilles du loup, dressées pour entendre les Maître-Mots de la Jungle. Ils rappellent aussi les deux parties de la Loi.

Le pouce posé sur les deux autres doigts rappelle que le plus fort protège le plus faible.

Le pouce et les deux autres doigts forment un anneau (le cercle de l'alliance) qui rappelle que tous les louveteaux sont unis et sont frères.



LA PROMESSE					 MAJ 05/10/2015 Indice 1.1
		A14			

« Je promets de faire de mon mieux pour :
- écouter la parole de Dieu,
- respecter la Loi de la Meute
- aider quelqu'un chaque jour.»

1/ Qu'est-ce que la promesse ?

La promesse chez les louveteaux signifie que l'enfant manifeste son appartenance à la meute et veut devenir un louveteau. Il s'engage à en respecter la loi et les usages.

La promesse tient un rôle particulier dans la progression du louveteau. Il s'agit d'un engagement personnel. Il n'y a pas de conditions à remplir pour pouvoir faire sa promesse. Cependant Baloo, qui a le rôle d'instruire les loups, doit s'assurer que le petit mowgli a bien compris cet engagement.

Il s'engage à faire de son mieux pour :

- écouter la parole de Dieu :

Dieu a créé l'univers et tout ce qu'il contient ; il nous a créés. Il nous aime et nous le dit dans sa parole, la Bible.

- respecter la loi de la Meute :

Un louveteau fait toujours de son mieux pour écouter les Vieux Loups et son sizenier sans faire ce qui lui passe par la tête.

- aider quelqu'un chaque jour :

Un louveteau peut aider quelqu'un en faisant une Bonne Action mais aussi simplement en rendant service, en étant joyeux, en partageant sa joie, en obéissant... De plus, on est louveteau partout à l'école, à la maison...

Les chefs ne doivent pas « forcer » un louveteau à faire ou ne pas faire sa promesse. Il faut cependant s'interroger si un louveteau est présent depuis longtemps dans la meute sans prononcer sa promesse :

- Est-ce qu'il a compris le sens de la promesse ?

- Est-ce qu'il ne sacralise pas trop la promesse ? (Il s'engage « simplement » à faire de son mieux.)

- A l'inverse est-ce qu'il en a compris l'importance ? (Ne fait pas complètement partie de la meute : il ne peut pas saluer, porter le mat...)

- Est-ce qu'il n'a pas peur de s'engager ? (C'est généralement la première fois qu'il a à se prononcer publiquement.)

Il est important de comprendre le pourquoi de ce refus de prononcer la promesse.

2/ La cérémonie de promesse

Remarque : L'ordre des sizaines n'a aucune importance, les couleurs ne sont là que pour faciliter la compréhension. De la même façon, les dialogues ne sont pas à répéter mot pour mot.

La Meute est réunie en appel de jungle et Akéla appelle le sizenier du loup qui va faire sa Promesse : «Dans ta sizaine, il y a une Patte Tendre qui veut prononcer sa Promesse, amène-la moi». Le loup arrive devant Akéla avec son sizenier.

- Akéla : Sizenier, crois-tu qu'il puisse être un bon louveteau ?
- Le sizenier : Oui Akéla !
- Akéla : Merci. Et toi, Patte Tendre, que veux-tu ?
- Le Patte Tendre : Prononcer ma Promesse.
- Akéla : Pourquoi ?
- Le Patte Tendre : Pour suivre la loi et être un bon louveteau.
- Akéla : C'est très sérieux. Va demander aux autres louveteaux s'ils t'acceptent».

Le Patte Tendre va vers la première sizaine, les Blancs. La sizaine est en colonne derrière son sizenier qui lui fait face. Ils tendent tous le bras à l'horizontale pour montrer qu'ils lui barrent le passage et le sizenier lui dit : «On n'entre pas chez les Blancs sans savoir la Loi de la Meute.

- Le Patte Tendre : Un louveteau écoute les Vieux Loups, un louveteau ne s'écoute jamais.
- Le sizenier : Puisque tu connais la Loi de la Meute, les Blancs t'acceptent. Va voir les Gris».

Le Patte Tendre va vers les Gris. Le sizenier lui dit : «On n'entre pas chez les Gris sans savoir la devise.

- Le Patte Tendre : De notre mieux !
- Le sizenier: Puisque tu connais la devise, les Gris t'acceptent. Va voir les Noirs».

Le Patte Tendre va vers les Noirs. Le sizenier lui dit : «On n'entre pas chez les Noirs sans savoir nouer les lianes».

Le Patte Tendre fait le nœud du foulard.

- Le sizenier: «Puisque tu sais nouer les lianes, les Noirs t'acceptent. Va voir chez les Bruns».

Le Patte Tendre va vers les Bruns. Le sizenier lui dit : «On n'entre pas chez les Bruns sans connaître la signification du salut louveteau».

Le Patte Tendre salue et il explique.

- Le sizenier: «Puisque tu connais le salut, les Bruns t'acceptent. Va voir chez les Roux».

Le Patte Tendre va vers les Roux. Le sizenier lui dit : «On n'entre pas chez les Roux sans savoir le Grand Hurlement».

Le Patte Tendre explique le Grand Hurlement.

- Le sizenier: «Puisque tu connais le Grand Hurlement, les Roux t'acceptent. Retourne vers Akéla».

Le Patte Tendre retourne devant la maîtrise. Akéla demande l'accord de la maîtrise puis dit : «Puisque tous sont d'accord et sachant qu'à la maison comme à la Meute tu seras un bon louveteau, tu peux prononcer ta Promesse».

Akéla prend la main gauche du Patte Tendre dans la sienne et le salue. Le Patte Tendre salue également et tous les louveteaux qui ont fait leur Promesse aussi.

- Le Patte Tendre : «Je promets de faire de mon mieux pour écouter la Parole de Dieu, respecter la loi de la Meute et aider quelqu'un chaque jour».

Akéla remet les insignes et le louveteau salue chaque chef puis il salue chaque loup qui a fait sa promesse. Ensuite, il retourne dans sa sizaine.

On finit par le chant de la promesse et la meute pousse le grand hurlement comme signe de sa joie.



EEF
ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

CEREMONIE DE PROMESSE ECLAIREUR



MAJ
05/10/2014
Indice 1.0

				
			A10	

La cérémonie de promesse éclaireur a pour but, d'entendre et d'accueillir devant la troupe réunie l'engagement de celui ou celle qui veut s'intégrer pleinement dans l'aventure du scoutisme.

Ce qui caractérise la promesse éclaireur :

La promesse est un des piliers du scoutisme et marque la porte d'entrée incontournable dans la vie d'éclaireur. C'est un engagement solennel d'appartenir à la fraternité des éclaireurs et de vivre leurs valeurs : un engagement que l'on se fait à soi-même et aux autres. Il faut accorder une attention toute particulière à ce moment fort et veiller à ce qu'il ne soit pas bâclé.

Soyez toujours fidèles à votre Promesse scoute même quand vous aurez cessé d'être un enfant - et que Dieu vous aide à y parvenir !

Baden-Powell

Ce qu'elle n'est pas :

Il ne s'agit pas d'une épreuve (qu'on pourrait passer ou rater) ou d'une étape de progression. Ainsi, on dit « prononcer » ou « faire » sa promesse, et non « passer ... ».

Préparation

L'éclaireur ou le chef qui veut faire sa promesse (le nouvel éclaireur) doit se préparer sérieusement à cette décision importante. Ce n'est pas quelque chose qui peut se faire à la légère ou à la va-vite.

Il doit connaître

- les bases fondamentales du scoutisme (à trouver dans le Wigwam)
- la loi et le texte de la promesse par cœur
- le sens de son engagement

En plus d'une préparation personnelle, un entretien avec une personne suffisamment expérimentée dans scoutisme est indispensable, entre autre pour s'assurer que les bases essentielles sont acquises.

La préparation peut commencer à n'importe quel moment, il n'y a pas de délai minimum à respecter. Toutefois il faut encourager les jeunes pour que cet engagement n'intervienne pas trop tard dans leur vie scoute.

Concernant la dimension spirituelle de la promesse :

La promesse n'est pas à confondre avec un engagement spirituel. Elle demande simplement le respect de l'expression de la foi aux EEF. Notamment les points suivants sont à expliquer et si besoin clarifier avec la personne concernée pendant la préparation :

- La notion "avec l'aide de Dieu" n'est pas obligatoire si quelqu'un n'y adhère pas.
- L'expression « Ecouter la parole de Dieu » veut dire respecter l'expression de la foi aux EEF. Le nouvel éclaireur peut aller plus loin dans son engagement spirituel, mais ce n'est surtout pas une condition pour faire sa promesse.
- Les paroles du chant de la promesse demandent un engagement personnel. Le futur éclaireur doit en être conscient et décider librement s'il veut les chanter ou pas.

Les incontournables de la cérémonie

Les éléments suivants sont incontournables dans la cérémonie de la promesse. Il est souhaitable qu'il y ait d'autres éléments du paragraphe ci-après « Pour enrichir ... », mais ceux-ci sont obligatoires.

Note : Dans la cérémonie il y a une personne qui reçoit la promesse du futur éclaireur. Pour simplifier cette personne est représentée par le CT dans ce document parce que bien souvent cela sera le chef de troupe. Néanmoins rien n'empêche que cela soit un autre chef.

1. La troupe est présente

L'engagement est pris en présence de ceux qui partagent ces mêmes valeurs et qui aideront à tenir cette promesse. En la faisant avec eux, on se donne mutuellement le droit de se rappeler à l'ordre si l'engagement n'est pas tenu.

2. Tout le monde est en uniforme complet autant que possible.

C'est un honneur, mais aussi le symbole de notre identité et de notre unité en tant qu'éclaireur.

3. La promesse est prononcée devant la Cour d'Honneur (CDH), à défaut devant la maîtrise.

Le futur éclaireur se place face au chef qui recevra sa promesse. Tous les éclaireurs de première classe sont compris dans la cour d'honneur et font partie de ceux qui reçoivent les engagements des nouveaux (le scoutisme est un mouvement pour des jeunes par les jeunes).

4. Le CT lui pose la question s'il veut prononcer sa promesse (ou une question similaire pour s'assurer de son engagement libre). S'il l'affirme, le CT lui demande de saluer pour la première fois (officiellement) et de prononcer sa promesse.

5. L'éclaireur prononce la promesse : "Sur mon honneur, avec l'aide de Dieu, je promets de faire tout mon possible pour écouter la Parole de Dieu, me mettre au service des autres et de mon pays, et obéir à la loi de l'éclaireur."

A noter : La formulation "avec l'aide de Dieu" n'est pas obligatoire si quelqu'un n'y adhère pas.

S'il a du mal, le chef peut lui souffler les mots. S'il ne le dit pas parfaitement, ce n'est pas grave. Ce n'est pas une formule magique, mais une déclaration d'intention. Néanmoins il ne se s'agit pas de simplement répéter des mots que le chef prononce devant lui.

6. Le CT lui serre la main gauche, le salue, le félicite et lui souhaite la bienvenue.

Pour enrichir la cérémonie

Se limiter aux incontournables donnerait une cérémonie peu marquante. Il est important, de l'enrichir pour rendre le moment solennel et inoubliable pour le ou les futurs éclaireurs. Les éléments suivants sont optionnels et donnés à titre indicatifs. A chacun de choisir ce qui convient à la situation et donnera un cadre festif, sans toutefois rajouter une lourdeur désagréable.

Concernant la préparation

- Fournir un aide-mémoire ou une liste de questions à poser à la personne qui mène l'entretien de préparation pour assurer que la préparation soit faite sérieusement.
Un modèle pour s'inspirer est joint en annexe.
- Dans certaines troupes, l'entretien de préparation est fait par le CP / la CC, ce qui les responsabilise et appui le système des patrouilles. Dans ce cas l'aide-mémoire cité ci-dessus est particulièrement utile.
- Expliquer le déroulement de la cérémonie lors de l'entretien.
- Pour quelqu'un qui a déjà fait sa promesse louveteau, il serait bien, d'expliquer en quoi la promesse éclaireur va plus loin que la promesse louveteau dans l'engagement.
- Pour quelqu'un qui vient d'un autre mouvement : s'il a fait une promesse dans le même sens de ce que nous pratiquons, cette promesse est valable, même si la formulation concrète peut être différente.
- Laisser le nouvel éclaireur choisir un parrain / une marraine qui l'aidera à tenir sa promesse.

Concernant la mise en place de la cérémonie

- Si la situation le permet, on peut limiter une cérémonie de promesse à une seule personne. Ainsi ce moment deviendra vraiment sa fête personnelle d'accueil dans la fraternité scout.
- On peut faire des cérémonies de promesse spécifiques ou lors d'un RASS.
- Bien choisir le lieu, le moment et le décor : un lieu majestueux, un endroit qui sort un peu de l'ordinaire, car faire sa promesse est un moment spécial. Les promesses se font souvent le soir autour d'un feu, mais rien n'oblige à cette pratique : on peut

parfaitement choisir un lever de soleil au sommet d'une montagne, une splendide chute d'eau, des rochers battus par des vagues, le fond d'une grotte que l'on est en train de visiter, une clairière enneigée où on s'y rend par une marche avec torches, ou tout autre site sortant de l'ordinaire.

- On peut laisser le ou les futurs éclaireurs choisir le lieu s'ils le désirent (c'est leur fête à eux).
- Ceux qui le souhaitent, peuvent inviter la famille, des amis extérieurs au scoutisme etc.
- En décors on peut rajouter des torches, des drapeaux, un tableau ou une peau avec la loi ...
- Il n'y a pas de règles pour la disposition de la troupe. Cela peut être en rond, en carrée ou sans ordre précis (utile notamment si c'est fait lors d'une veillée promesse).

Pendant la cérémonie

- Des chants qui expriment nos valeurs peuvent rajouter de la solennité (ex. "Souvenirs qui passent", "Red River Valley", "Sans regrets et toujours prêt", "Les éclaireur de demain, Résister", "A contre-courant", "La joie au coeur"...).
- Rajouter un mot d'introduction, une prière, une explication de la promesse.
- Quelqu'un peut lire les 12 articles de la loi ou 12 personnes différentes en citer un chacun.
- Un autre peut lire le texte « Devant ce feu tranquille, viens faire ta promesse » (disponible en annexe) ou un autre texte du même genre
- Avant de s'approcher, l'éclaireur peut s'adresser à son CP / sa CC qui l'accompagnera. Pendant qu'il prononce sa promesse, le CP / la CC met sa main gauche sur son épaule droite pour montrer qu'il soit là pour le soutenir et l'aider à tenir sa promesse (cela rentre parfaitement dans l'esprit du système des patrouilles).
- S'il y a un parrain (une marraine), il pourrait mettre sa main sur l'épaule, à la place ou en plus du CP / de la CC.
- Avant de faire sa promesse, le CT peut interroger le futur éclaireur d'une forme libre. Le but est de voir s'il sait à quoi il s'engage, ce qu'est la loi de l'éclaireur, s'il prend l'engagement librement, etc. Il peut aussi lui demander de citer tout ou une partie de la loi de l'éclaireur. Ou bien lui demander qu'elle soit l'article de la loi qu'il préfère et/ou l'article le plus difficile à respecter pour lui (s'il veut en donnant la raison). Cela l'aidera à prendre conscience de ses points forts, là où il pourra être une aide pour d'autres, et de ses faiblesses, là où il aura besoin des autres.
- Il peut y avoir des symboles du scoutisme.

Exemples :

- Le CT sert la main gauche au nouvel éclaireur pendant qu'il prononce sa promesse.
- Le drapeau du mouvement est tenu étendu devant le nouvel éclaireur ou entre lui et la CDH.



- Comme geste d'identification avec le scoutisme, le nouvel éclaireur pose sa main gauche étendue sur le bord du drapeau ou il serre la main gauche du CT par-dessus du drapeau.
- Pendant que le nouvel éclaireur prononce sa promesse, tout le monde est debout et tous ceux qui ont fait leur promesse saluent. S'il y en a qui ont fait leur promesse louveteau, mais pas encore la promesse éclaireur, ils font le salut des louveteaux.
- Après d'avoir reçu la promesse, un mot d'encouragement du CT peut être sympa (sans rajouter une longueur lourde). Il n'y a aucune formulation particulière ; il s'agit simplement de l'accueillir dans la "fraternité scoute mondiale".
- Après d'avoir salué le CT, on peut demander au futur éclaireur de saluer chaque membre de la cour d'honneur (qui le félicite à sa manière), puis son CP / sa CC, puis l'ensemble de la troupe. Le CT peut profiter de ces moments pour appuyer le système de patrouille et de rappeler aux CP/CC leurs responsabilités de s'occuper des nouveaux, de les aider à rester fidèle à leurs promesses etc.
- Chanter le chant de la promesse (voir Wigwam). Tout le monde est debout, le CT explique auparavant que les paroles du chant demandent un engagement personnel et que tout le monde peut décider librement s'il veut le chanter ou pas, selon ses propres convictions.

Pour marquer l'importance de la cérémonie, on salue pendant le chant. Cela peut se faire de deux manières différentes :

1. Pendant le refrain on fait le salut habituel, pendant les couplets on ne salue pas.
2. Pendant les couplets on salue normalement et pendant le refrain on fait le « grand salut » comme signe d'humilité (on baisse la main droite vers la terre on gardant le signe du salut).

- Certaines troupes relient tous les éclaireurs par une ficelle ou drisse tenue dans leurs mains gauches. Pour s'approcher le futur éclaireur découpe ce lien, puis le renoue après d'avoir regagné sa place pour symboliser qu'il fait maintenant entièrement partie de la fraternité scoute. Il peut avoir des manières précises pour rouler la drisse à la fin (par exemple la poser par terre et la rouler une fois tout le monde parti).

Pour terminer la cérémonie

- On peut terminer avec le cantique des patrouilles et un moment de prières libres pour ceux qui ont prononcé leur promesse
- Puis prolonger la fête par une collation, un cinquième ...
- Certains donnent des souvenirs de promesse (une bague de foulard, le texte « Devant ce feu tranquille, viens faire ta promesse » imprimé sur une jolie feuille ...)

Annexes :

- Modèle d'aide-mémoire pour la préparation à la promesse. Cette fiche est destinée uniquement pour s'inspirer et pour donner des idées. Contenu et forme ne sont pas obligatoires et peuvent être modifiés ou adaptés.
- « Devant ce feu tranquille, viens faire ta promesse »



EEF ECLAIRES
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

TECHNIQUE



LE BIVOUAC					
					 MAJ 12/06/2010
		B01	B01	B01	Indice 1.0

Matériel : une bâche en bon état, faisant environ 5 x 6 mètres ou plus ; de la ficelle (4 ou 5 mètres) ; éventuellement une corde pour la faîtière (10 à 12 mètres) ; outillage (scie ou hache, pelle bêche)

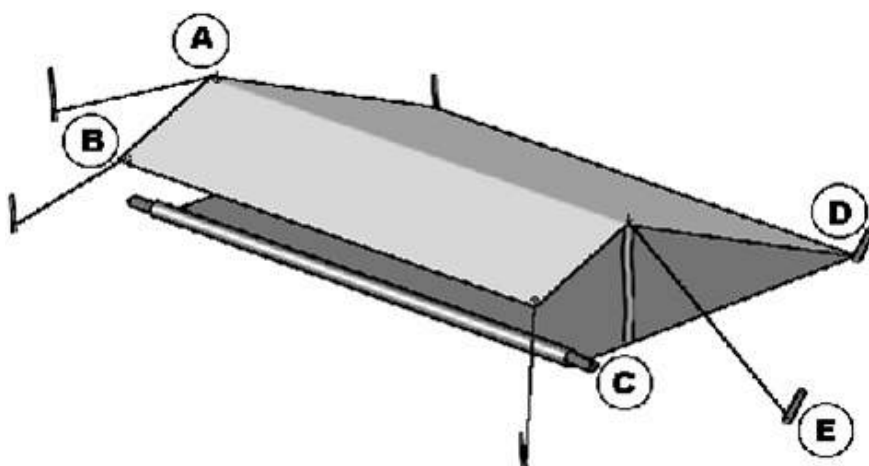
Un bivouac a deux fonctions principales : protéger contre la pluie et protéger contre le froid. Les deux ne sont pas nécessaires dans tous les cas de figure. S'il n'est pas nécessaire de protéger contre le froid, le bivouac peut être plus haut que ce qui est décrit ici. S'il n'est pas nécessaire de protéger contre la pluie, la forme du bivouac a moins d'importance. Toutefois, les indications données ici permettent d'installer un bivouac qui sera relativement efficace pour les deux.

Il y a quatre principes importants dont il faut se rappeler en installant un bivouac qui protège à la fois contre la pluie et le froid :

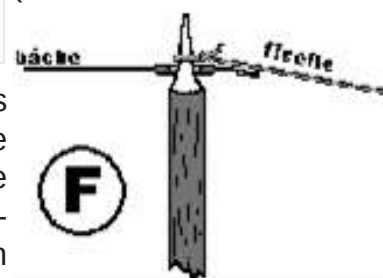
- => **la pluie ne tombe pas toujours droit**
- => **l'humidité peut venir du sol aussi**
- => **la chaleur monte**
- => **le seul chauffage disponible est la chaleur des corps**

De ce fait, un bivouac correctement installé pour protéger contre le froid et la pluie aura les caractéristiques suivantes :

- => **la hauteur à la faîtière sera d'environ 90 cm**
- => **le toit aura deux pans pour mieux retenir la chaleur**
- => **la bâche recouvrira le sol aussi**
- => **le toit dépassera le tapis de sol là où l'eau coulera du toit**



Ce schéma montre un bivouac typique. Il y a forcément une faîtière (A), pour avoir un toit à deux pans qui retient la chaleur. Ici, la faîtière est le résultat de piquets en bois à chaque extrémité, qui tiennent la bâche en haut (à 1 mètre maximum du



sol). Notez que pour bien attacher et tenir la ficelle, le plus efficace est de tailler le bout du piquet pour que la partie réduite passe à travers l'oeillet, comme il est montré dans le détail (F). La ficelle est attachée autour de la pointe, au-dessus de la bâche. De ce fait, elle tient le piquet et, en même temps, garde la bâche collée.

S'il y a des arbres sur les côtés, la faîtière peut être une corde ou même le simple fait de tirer les oeillets vers les arbres à la bonne hauteur (noter que cette dernière solution est la moins solide de toutes). Dans tous les cas de figure, il est nécessaire de tirer le devant du toit vers le bas (B), en veillant à ce qu'il dépasse de 30 ou 40 cm le tapis de sol.

La hauteur intérieure du bivouac est importante, surtout par temps froid. Si, à la faîtière, le bivouac dépasse un mètre, il y a le risque d'avoir froid parce que la chaleur des corps montera trop et s'accumulera au-dessus des personnes qui dorment. En revanche, il ne faut pas que le bivouac soit trop bas non plus. S'il est trop bas, la bâche risque de toucher les personnes pendant la nuit, ce qui sera au moins aussi froid que s'il est trop haut. Il y a besoin d'un espace d'air entre les sacs de couchages et la bâche, comme isolation et aussi pour éviter que la condensation sur la bâche puisse mouiller les sacs ou, encore pire, les visages. En plus, si le bivouac est tellement bas que la bâche est sur les personnes qui dorment dedans, en cas de pluie l'eau ne s'écoulera pas correctement. Respectez donc la hauteur d'environ 90 cm, avec la bâche tendue correctement, pour se protéger du froid.

Notez que l'avant du tapis de sol est roulé autour de quelques bâtons (C). Ceci n'est pas essentiel sur tous les terrains, mais si le terrain est plus haut vers le devant qu'à l'arrière, il est indispensable de prévoir quelque chose qui empêche l'eau qui coule du toit de revenir en arrière à l'intérieur du bivouac. Il est même possible de ramener le devant du toit carrément au sol, mais cela rend l'accès au bivouac bien plus difficile.

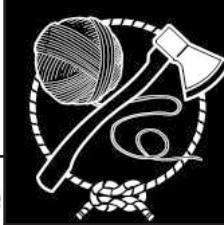
Il est utile d'attacher l'arrière du bivouac (D), autrement il n'est pas facile de tendre la bâche correctement pour avoir la pente nécessaire au toit. Ces attaches à l'arrière peuvent être simplement des cailloux suffisamment gros placés sur la bâche.

Les ficelles ont besoin d'être attachées, mais il n'est pas du tout essentiel de les attacher à des piquets comme dans ce schéma (E). C'est une manière de faire, mais s'il y a des arbres ou même des petits arbustes, il est plus rapide et plus solide d'y attacher les ficelles que de tailler et planter des piquets.

En fait, il peut y avoir pas mal de variation dans l'installation d'un bivouac, selon le terrain. Le but est toujours de chercher la simplicité et la rapidité de l'installation, tout en veillant à pouvoir se protéger correctement contre la pluie et le froid.

Notez qu'il est possible de boucher un peu les bouts du bivouac avec des imperméables, ce qui protégera un peu mieux les personnes ou les affaires qui sont vers l'extérieur. Toutefois, il faut éviter de faire un angle droit entre les deux pans du toit (ce qui correspondrait mieux à la forme d'un imperméable), car cela fait forcément un bivouac trop haut, ce qui perd de la chaleur et laisse plus de possibilité pour une pluie qui tombe en biais d'entrer.

Une dernière remarque sur un cas tout à fait spécial : un bivouac hivernal doit s'installer différemment, s'il y a un risque de neige. Le poids de neige sur une installation basse tenue uniquement avec des ficelles risque fort de faire écrouler le tout. Un bivouac capable de résister à la neige nécessite au moins des branchages pour soutenir la bâche à la hauteur voulue. Toutefois, la neige ne coule pas comme la pluie, ce qui permet de faire un toit plus ou moins plat si cela s'avère utile.

LE MORSE					
					
		B02	B02	B02	
					MAJ 12/06/2010 Indice 1.0

Présentation

L'alphabet morse, ou code morse, est un code permettant de transmettre un texte à l'aide de séries d'impulsions courtes et longues. Inventé en 1835, par Samuel Morse pour la télégraphie, ce code assigne à chaque lettre, chiffre et signe de ponctuation une combinaison unique de signaux intermittents. Il est considéré comme le précurseur des communications numériques (système binaire).

Deux types d'impulsions (ou sons) sont utilisés :

- Les impulsions courtes (notées ".", point, ou dites "ti") qui correspondent environ à $\frac{1}{4}$ de seconde
- Et les longues (notées "-", trait, ou dites "ta") qui correspondent environ à $\frac{3}{4}$ de seconde.

Ce système est celui qui demande le moins d'équipement pour envoyer et recevoir que d'autres formes de communications radio; de plus il peut être utilisé avec un bruit de fond important, un signal faible et demande peu de bande.

La vitesse normale requise de travail est au minimum de 12 mots par minute. Les opérateurs radio militaires et amateurs entraînés peuvent comprendre et enregistrer jusqu'à 40 mots par minute.

Conventions de cadence :

- Un « ta » est conventionnellement trois fois plus long qu'un « ti ».
- L'espacement entre les ti et les ta dans une lettre ont la longueur d'un ti.
- L'espacement entre les lettres d'un mot ont pour longueur un ta (3ti).
- L'espacement entre les mots est de 5 ti.

Intérêt pour le scoutisme :

- Communiquer rapidement de loin au son par des signaux pré convenus avec les autres, comme par exemple pour appeler au rassemblement
- Lors de la transmission de messages que nous voulons garder confidentiels lors de jeux ou de manœuvres de la troupe.
- Intérêt pédagogique d'apprendre un code, maîtrise de soi et discipline lors de l'émission ou de la réception (surtout pour les transmissions optiques de nuit).
- Le Morse peut présenter un intérêt dans certaines situations extrêmes ou de secourisme et contribuer à sauver des vies (ex : communication par percussion avec des personnes ensevelies)

Les méthodes d'apprentissages

Conseils pratiques

Apprendre le morse n'a d'intérêt que pour parvenir à « lire au son » selon l'expression consacrée, c'est-à-dire en entendant une communication en morse. Ce qui équivaut à « penser » en morse comme on pense dans une langue étrangère que l'on a apprise. Il faut donc arriver à envoyer, ou consigner directement sur le papier, les lettres sans passer par les ti, ti, ta. Cela demande patience, entraînement régulier, persévérance, et ne viendra pas en un jour.

- Il vaut mieux apprendre la mélodie des caractères du morse plutôt que leur représentation graphique qui ne sert à rien dans la lecture.

- Les leçons doivent être brèves, jamais plus de 30 minutes.

- Elles doivent être régulières (mieux vaut un peu tous les jours, que 3 heures le samedi)

- Chacun peut s'entraîner et réviser quotidiennement dans un lieu tranquille (il faut rester concentré) avec un sifflet.

- Si tu as un ordinateur et veut progresser plus vite, il existe des logiciels gratuits pour apprendre le morse. (Voir bibliographie)

- Ecris en minuscules tu iras plus vite pour prendre la traduction.

- Si tu rates un caractère, saute le et ne réfléchis pas, d'autres continuent à être transmis et tu les raterais aussi aggravant ton erreur.

- Travaille toujours à la limite de tes capacités de réception. Dès que tu atteinds environ 90% de signaux corrects augmente la vitesse, ainsi tu progresseras.

- Enfin ne commence à vouloir émettre ou travailler au manipulateur ou au sifflet que lorsque tu auras bien en tête la mélodie correcte des caractères.

La méthode des syllabes

Méthode intéressante dans le sens Français => morse mais pas dans l'autre. Lorsqu'il y a un O dans la syllabe cette syllabe correspond à un trait. (cf. Wigwam p 137)

A	Allo	. -	N	Note	- .
B	Bonaparte	- . . .	O	Opporto	- - -
C	Coca Cola	- . - .	P	Philosophe	. - - .
D	Docile	- . .	Q	Quocorico	- - . -
E	Eh	.	R	Ramoneur	. - .
F	Farandole	. . - .	S	Sifflement	. . .
G	Gondole	- - .	T	Top	-
H	Heureusement		U	Union	. . -
I	Ici	. .	V	Valparaiso	. . . -
J	J'ai mon loto	. - - -	W	Wagon d'or	. - -
K	Koh I Nor	- . -	X	Trocadéro	- . . -
L	Limonade	. - . .	Y	Yochimoto	- . - -
M	Moto	- -	Z	Zorro est là	- - . .

La méthode des regroupements

Une autre méthode fait appel à la logique : en observant bien on peut regrouper les lettres par groupes faciles à retenir...

Par suites et contraires :

E => .	T => -
I => ..	M => --
S => ...	O => ---
H =>	CH => ----
F =>	Q => ----
L =>	Y => ----
P => ...	X => ---
R => ..	K => --

Par suites et symétrie :

A => .-	N => -.
U => ..-	D => -..
V => ...-	B => -...
W => .--	G => --.

Le reste :

C => -..
Z => -...
J => .---

Les chiffres :

1 => .----	6 => -....
2 => ..----	7 => -.....
3 => ...--	8 => -.....
4 =>-	9 => -.....
5 =>-	0 => -.....

Morse lumière, comment bien réussir un relais en morse optique

La règle des 2 / 4 / 6 secondes :

A cause du phénomène de persistance rétinienne, il est impératif de bien différencier et séparer les signaux optiques.

- 2 secondes pour un point.
- 4 secondes entre chaque signal.
- 6 secondes pour un trait.

Composition la plus rationnelle des postes (celle qui vous évitera bien des erreurs) :

Pour émettre : il faut trois personnes.

- Celui qui traduit et donne les signes à haute voix.
- Celui qui compte les secondes à haute voix derrière le porteur de lampe.
- Celui qui manipule la lampe et émet.

Pour recevoir : il faut trois personnes.

- Celui qui dicte ce qu'il voit.
- Celui qui note ce qui est dicté et traduit à mesure
- Celui qui tient la lampe pour indiquer la bonne ou mauvaise réception. (Il peut aider celui qui regarde)

Une règle d'or ; le silence et le calme : la réussite est à ce prix.

En effet il est très difficile de compter ou d'émettre correctement lorsqu'on est distrait par des bavards ou des gens qui bougent sans arrêt. Ceux qui ne travaillent pas sur le poste, doivent se taire également ou bien s'éloigner afin de ne pas déranger les autres.

Quelques derniers conseils.

- Que celui qui écrit s'assoie en tournant le dos aux autres, afin de ne pas gêner l'émission ou la réception, avec sa lampe de poche
- Couvrez vous bien, la nuit il fait froid et vous ne bougez pas, rien ne gâche un plaisir comme le froid.
- N'oubliez pas de prendre des piles neuves et une ampoule de rechange : ne riez pas !

Procédure

La procédure complète est décrite p138 139 du Wigwam.

Voici une procédure simplifiée pour la nuit :

- Le poste qui appelle envoie une série de points.
- Le poste qui reçoit envoie un trait s'il est prêt à recevoir (sinon des points afin de faire attendre l'émetteur).
- En fin de mot : le poste qui émet arrête d'émettre et attend la réponse de celui qui reçoit :
 - => un trait si le mot est compris (l'émetteur continue alors son émission).
 - => une série de points si le mot n'est pas compris (l'émetteur recommence alors à émettre le mot incompris) .

Bibliographie

Deux excellents sites pour apprendre la lecture au son et progresser vite en morse.

<http://www.alyon.org/InfosTechniques/radio/morse/>

Un site de conversion en ligne.

www.lexilogos.com/clavier/morse.htm



EEF ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

HYGIENE ET SECURITE



DEPLACEMENTS EN DEHORS DU CAMP					
					MAJ 12/06/2010
C01	C01	C01	C01	C01	Indice 1.0

Rappels sur les principes et la réglementation pour les déplacements en dehors du camp.

1 - Promenades cyclistes

a) L'itinéraire

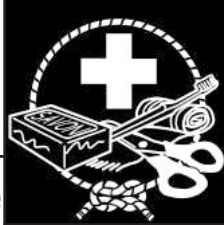
- Le reconnaître au préalable et voir ses difficultés éventuelles.
- Laisser au Camp le parcours choisi et l'horaire estimatif.
- Prévoir des itinéraires de replis.

b) La circulation

- Respect du Code de la Route.
- Port du casque.
- Séparer la colonne trop nombreuse en plusieurs groupes séparés par un minimum de 50 m.
- Circulation en file indienne. Un chef de file et autre qui ferme la marche.
- Être visible la nuit ou par temps de brouillard.
- Prévoir une trousse à pharmacie de secours.
- Mettre à disposition un moyen de communication par groupe (téléphone mobile).

2 - Promenades pédestres

- Laisser au Camp le parcours choisi et l'horaire estimatif. A chaque entrée de village traversé, laisser un signe de passage avec l'heure (sur bout de papier discret et caché derrière le panneau à l'entrée de village).
- Prendre les trottoirs praticables par les piétons.
- Si absence de trottoir, un piéton seul marche à Gauche, 2 piétons et plus marchent à Droite.
- Suivre le Code de la Route car un groupement organisé de piétons est identique à un véhicule: marcher à Droite de la chaussée, éclairage blanc à l'avant, rouge à l'arrière, (la nuit ou par temps de brouillard), et porter un brassard réfléchissant pour être vu.
- Un chef de file et un autre qui ferme la marche, attentif à l'arrivée de véhicule.
- Auto-Stop interdit.
- Prévoir une trousse à pharmacie de secours.
- Avoir à disposition un moyen de communication avec la maîtrise par patrouille et clan (téléphone mobile).

SECURITE FEU OPE TRAP					
					MAJ 12/06/2010
			C02	C02	Indice 1.0

A lire impérativement par chaque chef, CP/CC et SP/SC avant de partir en opé trap

Le feu de l'opé trap est un des feux les plus dangereux qu'un éclai va faire de sa vie. Les raisons sont multiples : il est fait en forêt, il est fait sans la supervision des chefs, il y a peu d'eau dans les environs, il brûle longtemps et accumule ainsi beaucoup de chaleur, le site n'est pas supervisé après le départ pour être sûr que le feu est vraiment éteint...

Il est donc très important de savoir éteindre correctement un feu d'opé trap. Pour cela, il faut comprendre comment faire du feu.

Il faut trois éléments pour faire un feu : du combustible, de l'oxygène et de la chaleur. Quand il y a suffisamment de chaleur, s'il y a du combustible et de l'oxygène, il y aura du feu. C'est obligé. Ces trois éléments, le combustible, l'oxygène et la chaleur, c'est ce qu'on appelle "le triangle du feu." Eteindre le feu nécessite de "briser ce triangle", en privant le feu de combustible, d'oxygène ou de chaleur.

Il est pratiquement impossible de priver un feu d'oxygène, sauf en le noyant avec une quantité considérable d'eau (**quelques fonds de gourdes ne suffisent absolument pas**). Par l'infiltration et l'évaporation, l'eau finit par s'en aller (d'autant plus que la chaleur encourage l'évaporation) avant d'avoir éteint complètement le feu. Ensevelir le feu ne le prive pas d'oxygène non plus, car l'oxygène pénètre même dans la terre et des petites quantités d'oxygène suffisent pour maintenir la combustion. Avec les moyens disponibles en opé trap, il ne faut pas penser qu'il est possible de priver un feu d'oxygène.

Le priver de chaleur est bien plus difficile qu'on ne le pense. C'est le moyen le plus classique pour éteindre un feu, mais il marche mal avec le feu de l'opé trap. Les braises qui restent au fond du feu, après toute une nuit, constituent une réserve de chaleur bien plus considérable qu'on ne le pense. Il est pratiquement impossible d'étaler et d'écraser toutes les braises, comme on peut le faire avec un petit feu qui a brûlé pendant une demi-heure. Il est pour ainsi dire impossible, aussi, de le refroidir suffisamment avec de l'eau ! Ici encore quelques fonds de gourdes ne suffisent pas. Même 10 ou 20 litres ne suffisent pas. La quantité d'eau nécessaire pour refroidir correctement un feu d'opé trap serait de l'ordre de 50 à 100 litres, ce qui n'est pas disponible en opé trap.

On se trompe souvent sur ce point. Ce n'est pas parce qu'un feu est éteint en surface et recouvert que cette poche d'intense chaleur n'existe plus. Comme l'oxygène pénètre dans la terre, s'il y a du combustible le feu continuera à brûler, lentement, en dessous. Cela peut continuer pendant plusieurs jours, voire une semaine ou plus s'il y a suffisamment de combustible.

La seule manière fiable d'éteindre un feu d'opé trap est donc de le priver de combustible.

Mais la difficulté réside dans le fait que, dans la forêt, il y a du combustible partout. Tout ce qui est d'origine organique peut brûler s'il y a suffisamment de chaleur et d'oxygène. En forêt, il y a du bois, des feuilles, des racines, de l'humus...

Surtout l'humus. (Mais il faut se méfier des racines aussi.) L'humus, c'est la couche de matière organique en surface, au sol. Il peut être mélangé avec un peu de terre, mais il y a suffisamment de matière organique pour brûler si la chaleur est suffisante—ce qui est le cas avec les braises de l'opé trap.

Selon les forêts, la couche d'humus peut varier de 1 cm d'épaisseur à plus de 20 cm. Il est possible dans certains cas de faire le feu de l'opé trap entièrement dans la couche d'humus. Cette couche ne prendra pas feu pendant les 12 heures de l'opé trap (surtout si elle est humide), ce qui donnera l'impression, lors du départ, qu'il est possible d'éteindre complètement le feu. C'est absolument faux. Un tel feu n'est pas éteint. Il est recouvert (ce qui va l'aider à garder sa chaleur...), c'est tout.

En quittant un lieu d'opé trap, il faut priver la poche de chaleur (qui reste forcément) de toute possibilité de contact avec l'humus. Pour cela, plusieurs précautions sont essentielles :



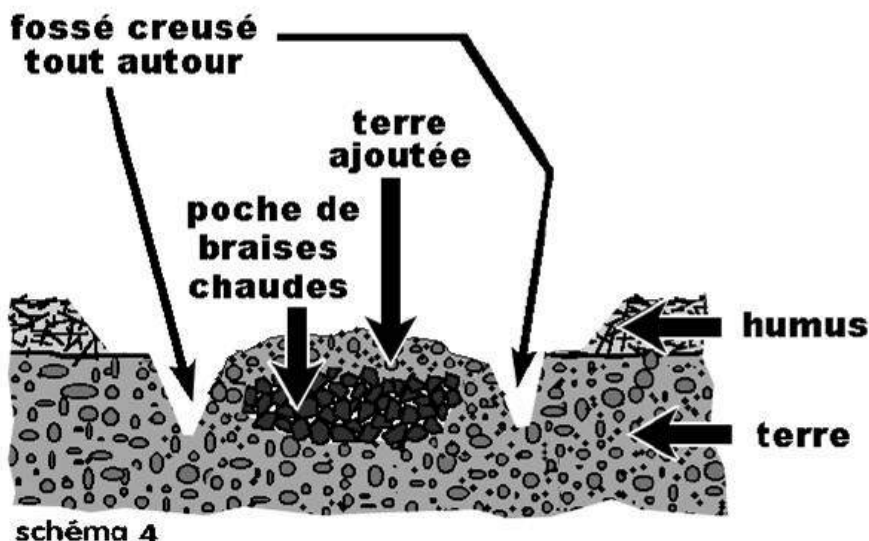
D'abord, en creusant le feu, il faut dépasser de loin la couche d'humus. Un creux peu profond, comme dans le schéma 1, ne suffit absolument pas. Il sera presque impossible d'empêcher les braises qui vont s'accumuler

pendant la nuit d'entrer en contact avec l'humus par la suite. Creuser un trou plus profond, comme dans le schéma 2, est mieux. Mais pour faire correctement un feu d'opé trap, il faut même dégager l'humus autour du feu, comme dans le schéma 3. La préparation du trou est importante.



Ensuite, en éteignant le feu, il faut retirer tous les grands tisons à moitié brûlés qui restent et les traiter individuellement. Il faut les frotter dans la terre jusqu'à ce qu'ils soient réellement éteints. Ils doivent être éparpillés par la suite, pour éviter que la chaleur résiduelle ne les réchauffe pas mutuellement. Ils doivent être mis en position de ne pas entrer en contact avec l'humus.

Finalement, il faut creuser tout autour, **dans la terre** et non dans l'humus, et recouvrir le feu entièrement avec de la terre, comme dans le schéma 4.



Cette façon de faire aura aussi l'avantage de couper des racines qui pourraient toucher les braises aussi. Il restera de la chaleur (qu'il est impossible d'éliminer de toute façon), il restera de l'oxygène (qui pénétrera à travers la terre), mais la chaleur n'aura aucun contact avec du combustible.

Le "triangle du feu" sera brisé et les braises finiront par se refroidir complètement, sans danger.

Il faut prévoir à peu près une demi-heure pour éteindre correctement un feu d'opé trap. Une personne ne peut pas le faire seule, en cinq minutes, juste avant de partir.

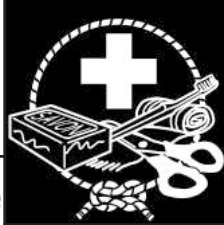
La chose la plus importante que vous ayez à faire en quittant les lieux de l'opé trap est de vous assurer que le feu est correctement éteint !

Ne faites pas ce travail à moitié, même si le temps vous presse. Prévoyez le temps nécessaire, pour éviter un incendie de forêt qui pourrait survenir jusqu'à une semaine après votre départ.

Le feu est votre ami, mais c'est un ami traître qui cherchera toujours à vous trahir. Ne lui faites jamais confiance. Utilisez-le, mais surveillez-le aussi avec autant de précautions que possible.

Passez une très bonne opé trap, dans la joie mais aussi dans la sécurité. Méfiez-vous des passants, des animaux, des orages, mais surtout du feu. Si vous êtes vigilants, il n'y a pas de raison d'avoir des problèmes.

A NOTER : Cette fiche a été rédigée pour un feu dans la terre. Si lorsque vous creusez vous vous trouvez en présence de beaucoup de racines, choisissez un autre emplacement. Si vos tentatives sont vaines (racines partout où vous creusez), préférez la mise en place d'un feu "surélevé" par une couche de pierres et de terre.

SECURITE DES TABLES A FEU					
					MAJ 12/06/2010
			C03	C03	Indice 1.0

La table à feu est une installation délicate. A cause des risques des feux en forêts, les autorités contrôlent souvent les principes de construction et d'utilisation des tables à feu. Ils n'ont pas tort de le faire non plus ; les risques sont réels si la construction n'est pas faite correctement ou si l'utilisation ne respecte pas les règles de sécurité fondamentales.

L'emplacement

Le plus souvent, il est possible de construire une table à feu en forêt sans risque, à condition de bien choisir l'emplacement. Parfois un emplacement correct nécessite un débroussaillage. Le principe de base est qu'il n'y ait pas d'arbre ou de branche autour ou au-dessus.

La distance de sécurité, aussi bien autour qu'au-dessus, doit être sensiblement plus grande en forêt de résineux qu'en forêt de feuillus. La distance de sécurité doit également être plus grande après une période prolongée de temps sec et chaud. En forêt de résineux, sauf en cas de vraie sécheresse, un rayon de 4 ou 5 mètres sans arbres autour de la table et un espace dépourvu de branches sur 4 ou 5 mètres au-dessus doit être suffisant. En forêt de feuillus, ces distances peuvent se réduire à 3 mètres mais 4 est mieux.

Par temps sec et chaud prolongé, il se peut même que le placement d'une table à feu à l'intérieur de la forêt soit impossible, surtout en forêt de résineux. Ou bien, même si cela pourrait être possible, il se peut que ce soit interdit, soit par arrêté préfectoral, soit par d'autres autorités.

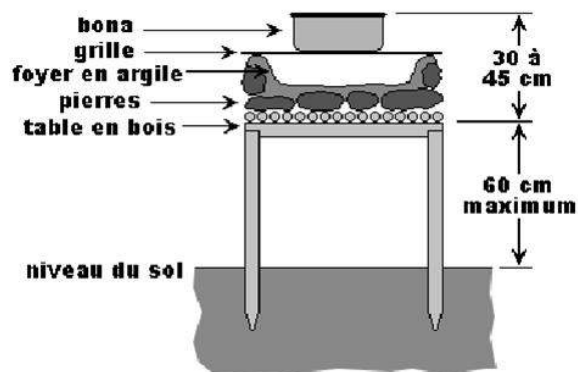
La construction

Il n'y a pas un seul moyen "correct" pour construire une table à feu. Elle peut se construire sur des grosses pierres, ou à même le sol en creusant une tranchée autour avec des marches pour y descendre, par exemple. Mais la construction classique est en bois, ce qui veut dire qu'il faut ajouter à la construction en bois un foyer en pierre et argile pour éviter que le feu ne brûle la table elle-même. Le grand problème dans cela est le risque de faire des tables trop hautes, surtout pour les plus jeunes de la patrouille.

La hauteur de travail finie (jusqu'en haut de la bona sur la grille) ne devrait pas dépasser environ 1 mètre du sol. Seulement, une fois qu'on a planté les pieux et attaché les traverses pour la table, on va rajouter :

- Environ 5 cm avec les rondins qui forment la table elle-même
- Environ 10 cm avec les pierres et la boue qui le recouvre
- Environ 15 cm de hauteur pour le foyer où se fera le feu
- 5 à 15 cm pour la poêle ou la bona dans laquelle on fait le repas

Cela veut dire qu'on peut facilement ajouter 30, voire 45 ou même 50 cm, au-dessus des traverses, comme le montre le schéma. On a tendance à fixer les traverses à une hauteur "confortable", sans se rendre compte de tout ce qui doit venir au-dessus. De ce fait, il est important que les traverses principales d'une table à feu ne soient pas à plus de 60 cm du sol.



La construction du foyer peut varier aussi, mais il est important que le bois soit largement recouvert de matière qui ne brûle pas. Il n'est pas du tout nécessaire de recouvrir la construction en bois avec du papier aluminium, si on construit correctement le foyer. Dans la mesure du possible, il est largement préférable de commencer avec des pierres, pour donner une bonne couche qui protégera le bois contre le feu et pour stabiliser et donner forme au foyer.

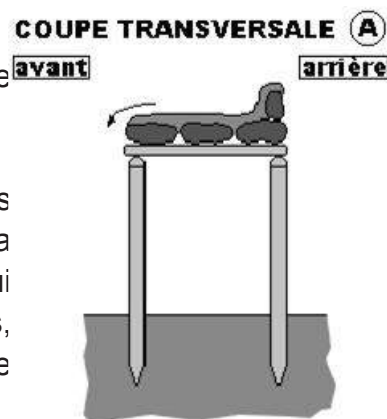
Ensuite, le plus souvent il est nécessaire de donner une forme précise au foyer avec de la boue ou de l'argile. Plus la terre utilisée pour cela est argileuse, mieux c'est. La matière organique dans la terre ordinaire peut s'enflammer à la limite, mais même si elle ne le fait pas elle va se dessécher et produire des fentes sérieuses partout. Cela affaiblit sensiblement la construction.

Il n'est pas obligé d'attendre que la boue soit parfaitement sèche avant d'utiliser la table à feu. Au contraire, un feu peut aider à sécher la boue. Si le séchage trop rapide dû au feu fissure la boue par endroits, une mince couche de boue (qui séchera assez rapidement) permettra de les colmater.

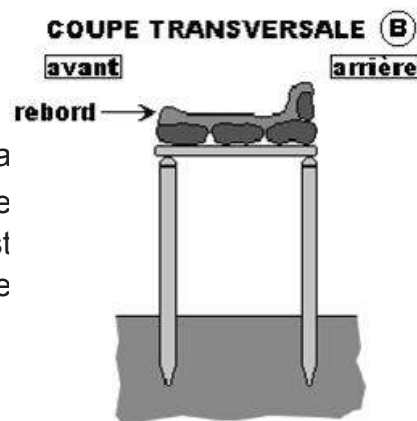
Il est important de vérifier que tout le bois est bien recouvert par des matières qui ne brûlent pas. Certains éclais forment les côtés du foyer avec du bois et les recouvrent ensuite de boue. Cette façon de faire n'est pas recommandée mais, si on le fait, il faut qu'il y ait au moins 5 cm de boue qui recouvrent le bois. 1 ou 2 cm n'est pas assez. Il vaudrait mieux éviter, aussi, d'avoir des parties en bois qui montent au-dessus du niveau du feu, même si cela peut sembler utile pour bloquer le vent, accrocher des ustensiles, ou autre chose. Du bois nu plus haut que le feu pose un risque de sécurité et, surtout, ne va pas rassurer les inspecteurs.

Il est utile également de donner au foyer une forme de cuvette, pour éviter que les braises ne tombent par terre.

La coupe transversale **A** montre par la flèche comment des braises peuvent facilement tomber en avant quand il n'y a rien pour les retenir. Parfois il y a du bois saillant devant qui peut éventuellement prendre feu mais, même s'il n'y en a pas, il faut éviter que les braises puissent tomber par terre où le risque d'incendie est plus grand.



La solution est relativement simple, comme le montre la coupe transversale **B** : il suffit de donner une forme de cuvette au foyer en faisant un petit rebord à l'avant. Il est toujours facile d'ajouter du bois au feu mais le risque de braises qui tombent est bien réduit.



Notons finalement dans la construction que, s'il est question de mettre une bâche au-dessus de la table à feu, cela peut se faire sans grand risque, ce qui simplifie énormément son utilisation par temps pluvieux. Toutefois, il est évident que la bâche doit se placer relativement haut ; il faut qu'elle soit à au moins 3 mètres du sol. Un peu plus n'étant pas un luxe.

L'utilisation

Même une table à feu construite en parfaite conformité avec toutes les consignes de sécurité peut poser un risque d'incendie si elle est mal utilisée. Pour éviter de tels risques, plusieurs précautions s'imposent lors de son utilisation :

- ***Une table à feu s'utilise avec des petits feux.***

Il s'agit d'un feu de cuisson, non d'un grand feu de chauffage ou d'éclairage. Normalement, le bois utilisé dans le feu ne devrait pas dépasser 2 ou 3 cm de diamètre, ni faire plus que 20 ou 30 cm de long. Un petit feu demande plus de vigilance à l'entretien (surtout au début), pour éviter qu'il s'éteigne, mais écarte la plus grande partie du danger.

- ***Il faut avoir un seau rempli d'eau disponible.***

Un extincteur à eau pulvérisée est également préconisé. Même avec l'extincteur, le seau d'eau est nécessaire. L'extincteur constitue les "grands moyens" en cas de véritable départ d'incendie. Mais un seau d'eau est beaucoup plus pratique dans la plupart des cas qui risquent de se présenter. Notez, toutefois, que ni le seau d'eau ni l'extincteur ne doivent être sous la table à feu. En cas d'incident, cela risque fort d'être l'endroit le plus inaccessible !

- ***Il faut nettoyer le sol de toute matière qui brûle (branches, feuilles, épines de sapins...) sur un rayon de 2 mètres autour de la table à feu.***

Cela fera un cercle d'un diamètre de 4 mètres où pratiquement rien ne peut brûler. Si cela semble excessif, il suffit de se rappeler que le feu "pète" parfois (surtout avec du résineux !), envoyant des petites braises à un mètre ou plus. En plus, un joli cercle bien

propre fait un espace de travail net et esthétique.

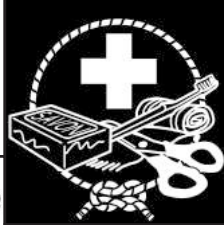
- ***Il n'est pas sage de stocker la réserve de bois sec sous la table.***

L'idée avec la réserve, c'est d'avoir du bois qui brûle facilement. Mettre du bois qui brûle facilement justement là où il y a le plus de risques d'incendie n'est pas bien raisonnable. La réserve de bois (sous bâche !) doit être en dehors du rayon de 2 mètres qui est nettoyé autour de la table.

- ***Ne laisser jamais un feu sans surveillance, surtout en cas d'absence prolongée.***

Quand les jeunes partent pour la journée, ou même pour une activité qui va les éloigner du coin de pat pendant une heure, il n'y a pas de raison de laisser le feu. Les anciens peuvent tous raconter des histoires de tables à feu qui ont prit feu, le plus souvent en l'absence des éclais. Un feu éteint est le meilleur moyen de s'assurer qu'il ne s'échappera pas.

POUR ASSURER LA FONCTIONNALITE DE VOS EXTINCTEURS EN CAS DE BESOIN, PENSEZ A LES FAIRE CONTROLER CHAQUE ANNEE.

HYGIENE ALIMENTAIRE EN CAMP					
					MAJ 12/06/2010
C02	C02	C02	C04	C04	Indice 1.0

OBJECTIF : Connaître les principales mesures d'hygiène de vie et alimentaire en camp sous tente

Hygiène et sécurité alimentaire en camp :

- Avant toute opération de cuisine et retour des toilettes : **lavage des mains à l'eau savonneuse.**

- Un plan alimentaire équilibré est prévu par l'intendant (suivi de l'équilibre alimentaire sur la base du **Plan National Nutrition Santé** dans les menus journaliers). Les menus sont affichés dans le camp. La sensibilisation à la préparation des repas est faite par l'intendance sur conseils et recettes de cuisine auprès des patrouilles et clans.

- Les conditions d'installation d'une tente cuisine située dans la zone d'intendance suivent les recommandations et la réglementation : endroit à l'ombre, loin des passages, avec zone de préparation des produits frais, zone d'élaboration des plats avant cuisson, zone de cuisson, **plans de travail lavables, sol lavable**, etc.. A chaque fin de préparation de repas, les denrées périssables doivent être rendues à l'intendance.

- La maîtrise de la chaîne du froid doit impérativement être respectée. Le stockage doit être maintenu à une température adaptée et dans un récipient autre que l'emballage d'origine. Les aliments réfrigérés et congelés sont transportés dans des glacières propres, contenant des briques de congélation. Après consommation, s'il reste des denrées à stocker dans un endroit frais, ces produits seront ramenés jusqu'à l'intendance qui prendra les dispositions nécessaires pour les conserver. La distribution des denrées se fait sous la responsabilité de l'intendance. **Aucune congélation d'aliment ne peut être réalisée par l'intendance.**

- Maintenir les lieux de cuisine rigoureusement propres, rangés et nettoyés avant et après chaque repas. Les plans de travail doivent être nettoyés et désinfectés après chaque utilisation.

- Les glacières, les jerricans et réserves d'eau potable sont nettoyés régulièrement et stockés à l'ombre.

- Pour la cuisine, la boisson et le lavage des fruits et légumes n'utiliser que **l'eau potable** autorisée.

- Pour l'essuyage n'utiliser que des essuie-touts jetables (**torchon interdit**).

- Respecter le tri sélectif des déchets mis en place par la maîtrise.

- Faire un trou à eaux grasses pour les eaux usées.

Hygiène de vie :

- Veiller à l'hygiène corporelle et les vêtements propres de tes patrouillards : Mains, dents, pieds, douches, sous-vêtements...

- Penser à boire de l'eau régulièrement.

- Respectez les temps de sommeil pour une bonne récupération.

Pour plus de détail voir Wigwam : p 238 et 239

INSTALLATION DE FEUILLEES (TITAS)					
					
			C05	C05	MAJ 12/06/2010 Indice 1.0

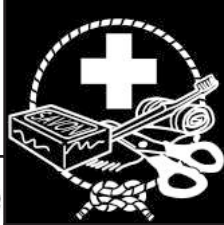
OBJECTIF : Connaître les principales mesures pour installer correctement les feuillées (titas)

Installation :

- Choix du lieu en fonction du vent, de l'accès facile, de la mise à l'écart : loin du lieu de vie et d'intendance. Ils doivent être faciles d'accès en cas d'urgence,
- A l'abri des vents dominants notamment en direction des lieux de vie, à l'abri des regards et de la pluie par des bâches, aéré pour les odeurs.
- Solide avec des pieux assez enfoncés, des brêlages en bon état, des bâches bien attachées.
- Confortable avec, si souhaité, siège à la bonne hauteur (permettant d'avoir les pieds bien à plat sur le sol), un abattant sans aspérités pour pouvoir le nettoyer, des appuis (latéraux ou dorsal).
- En sécurité avec le siège assez solide, et le trou ni trop large, ni trop profond.
- Chaque patrouille ou clan a le sien.

Hygiène:

- Veiller à l'alimenter régulièrement en papier WC.
- Papier maintenu propre et protégé de la pluie.
- Sac de cendre ou de sciure pour couvrir les matières, éviter les odeurs et la prolifération d'insectes.
- Un jerrican rempli d'eau et un savon sont disposés à proximité de l'entrée pour le lavage des mains avant et après chaque passage au coin toilettes.
- Les feuillées doivent être inspectés quotidiennement.

SECURITE PREVENTION INCENDIE					
					MAJ 12/06/2010
C03	C03	C03	C06	C06	Indice 1.0

OBJECTIF : Connaître les précautions relatives aux feux dans un camp

Plans d'évacuation

- Dans tout bâtiment, prendre connaissance du plan d'évacuation.
- Pour un camp fixe, prévoir et afficher un plan d'évacuation.
- Prévoir un signal d'alarme incendie (par corne de brume par exemple).

Conduite à tenir en cas d'incendie dans l'enceinte du camp (instructions à afficher)

Si vous entendez l'alarme incendie :

- Ne paniquez pas, ne criez pas.
- Ne cherchez pas à emporter d'objet.
- Ne revenez jamais en arrière.
- Dirigez-vous au point de rassemblement de votre camp.
- Attendez les instructions des chefs pour l'évacuation groupée vers le lieu de rassemblement prévu.
- Dans la mesure du possible le CP doit rapidement rassembler sa patrouille. En cas d'absence d'un patrouillard, avertir la maîtrise sans revenir en arrière.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Si celui-ci vient tout juste de démarrer, essayez d'intervenir rapidement sur l'incendie à l'aide d'un extincteur ou d'un récipient d'eau situé à porté de main
- Avertissez rapidement un chef.
- Sinon éloignez-vous rapidement de l'incendie en direction du point de regroupement du camp.
- Ne paniquez pas, ne criez pas.
- Respectez les consignes d'évacuation.

Conduite à tenir en cas d'incendie en dehors du camp:

- Ne paniquez pas, ne criez pas.
- Avertissez rapidement un chef et suivez ses instructions
- Si aucun chef n'est joignable, alerter immédiatement les secours en faisant le 18 ou le 112 (portable)
- Eloignez-vous rapidement de l'incendie en direction opposé au sens du vent, avec toutes les personnes qui vous entourent.
- Ne restez pas en observateur de l'incendie
- Ne revenez jamais en arrière.

Pour les consignes de sécurité relatives aux tables à feu et feu d'opé trap, reportez-vous aux fiches spécifiques.

PREVENTION D'ACCIDENTS					 MAJ 12/06/2010 Indice 1.0
					
C04	C04	C04	C07	C07	

OBJECTIF : Connaître les précautions à prendre pour éviter les accidents dus aux vents violents, aux fortes précipitations, aux orages, à la neige et au verglas, au grand froid, aux avalanches, à la canicule, au soleil, à la baignade, aux lignes électriques, aux activités en autonomie.

Vents violents

- Limiter les déplacements.
- Ne pas stationner sous les arbres
- Ranger les objets exposés aux vents.
- S'éloigner des toitures.
- Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- Renforcer l'amarrage des tentes et les haubaner.

Fortes précipitations

- Limiter les déplacements.
- Mettre sa patrouille à l'abri.
- S'éloigner des cours d'eau.
- Vérifier la profondeur et l'écoulement des rigoles prévues autour des tentes du camp, les renforcer au besoin en en creusant d'autres supplémentaires.

Orages

- Rester prudent, en particulier dans les déplacements.
- Ne pas courir.
- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Vérifier la profondeur et l'écoulement des rigoles prévues autour des tentes du camp, les renforcer au besoin en en creusant d'autres supplémentaires.
- Si possible s'abriter hors des zones boisées.

Neige-Verglas

- Prévoir un équipement adapté (chaud et imperméable) en cas d'immobilisation prolongée.
- Éviter les déplacements non indispensables

Grand froid

- Éviter de sortir aux heures les plus froides et éviter l'exposition prolongée au froid et au vent.
- Veiller à un équipement adapté (plusieurs couches de vêtements chauds, imperméables à la pluie et au vent, couvrant la tête, les mains et les pieds)
- Éviter les efforts brusques.
- Faire un feu et boire des boissons chaudes.
- Prévoir une isolation supplémentaire de la tente.
- Ne pas garder pour la nuit les vêtements portés au cours de la journée.

Canicule

- Savoir reconnaître les signes de déshydratation : nausée, vomissement, diarrhée, fièvre, refus persistant de boire, crampes, maux de tête => Prévenir d'urgence l'assistant sanitaire.
- Passer au moins 3h/jour dans un endroit frais, davantage pour les jeunes enfants.
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif.
- Éviter les activités physiques aux heures les plus chaudes (10h-16h).
- Porter des vêtements amples, légers, de couleurs claires, couvrant les parties exposées de la peau, avec un chapeau large, des lunettes de soleil..
- Utiliser la crème solaire à indice de protection élevée.
- Veiller au respect de la chaîne du froid.
- Veiller à ce que les tentes soient situées à l'ombre et que les enfants n'y séjournent pas lors des fortes chaleurs.

Sécurité sous les lignes électriques

- Rester à distance suffisantes des lignes pour éviter à tout objet volant de l'atteindre (ballon, cerf-volants, modèles réduits).
- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.



EEF ECLAIRES
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

LEADERSHIP





EEF ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

SPIRITUEL



MESSAGE DE L'EVANGILE

(degré direction de patrouille)



					
			E01	E01	

Connaître le message de l'évangile :

Tout au long de ta vie d'éclaireur, les EEF te proposent de découvrir la Bible et le message qu'elle contient. En effet nous croyons que tout ce qui est dans la Bible est vrai et que son écriture a été directement dictée par Dieu.

A travers la Bible, nous voulons te présenter une source d'espérance : la rencontre avec Dieu.

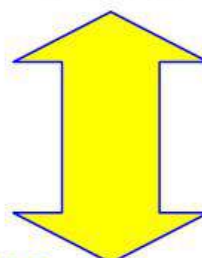


Les premiers mots de la Bible sont les suivants : « Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. »

Dieu a tout d'abord créé un monde parfait dans lequel il a placé l'homme et la femme.

Au début la relation entre l'Homme et Dieu était parfaite. L'Homme écoutait ce que Dieu lui disait et vivait heureux.

Dieu



Homme

Dieu



Homme

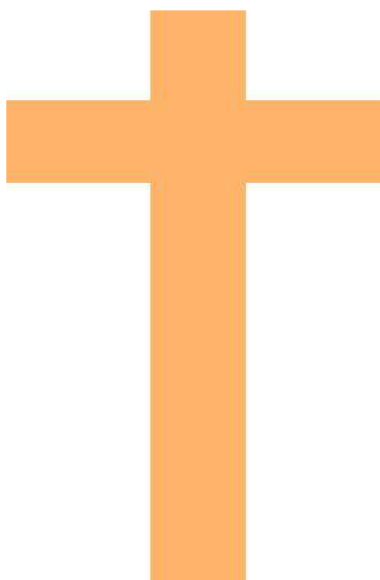
Mais un jour l'Homme désobéit et ce fut le début d'une rupture avec Dieu qui ne cessa de grandir.

Plus le temps passait, plus les hommes s'éloignaient de Dieu.

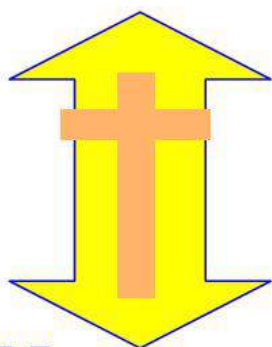
Mais Dieu ne pouvait en rester là.
Il fallait à tout prix rétablir cette relation.

Seule une personne juste, n'ayant jamais désobéi à Dieu pouvait réaliser cela.

Alors Dieu envoya son fils unique, Jésus, qui fut jugé à notre place et qui mourut à cause de notre désobéissance.



Dieu



Homme

Trois jours après sa mort, Jésus est ressuscité et est retourné auprès de son Père.

Il est la réponse de Dieu aux hommes, seul chemin par lequel nous pouvons connaître Dieu et expérimenter une vie nouvelle.

**Je suis le chemin, la vérité, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi.
Jean 14v6**

Si tu confies ta vie à Jésus-Christ, tu connaîtras personnellement Dieu.

Cela implique :

- 1) De comprendre que tu es éloigné de Dieu
- 2) De croire que Jésus a entièrement payé à ta place la dette de tes péchés

**Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.
Jean 3v16**

Respecter l'expression de la foi chrétienne au sein des EEF et respecter la liberté de choix des autres :

Sur mon honneur je promets de faire tout mon possible pour :

Ecouter la parole de Dieu

Me mettre au service des autres et de mon pays

Obéir à la loi de l'éclaireur(se)

Aux EEF chacun est libre de choisir ce en quoi il veut croire. Nous t'encourageons à poser tes questions, partager tes doutes, t'interroger, discuter et même témoigner de tes convictions mais cela doit se faire tout en écoutant le message contenu dans la Bible et en respectant les idées de ceux qui sont autour de toi et pensent différemment de toi...



N'oublie pas que ton WIGWAM traite aussi de ce sujet, alors ouvre le vite à la page 37 !

NOTIONS FONDAMENTALES DU SALUT EN JESUS-CHRIST					
					MAJ 12/06/2010
E01	E01	E01	E02	E02	Indice 1.0

Note : Le but de ce document n'est pas de te dire à toi, chef ou formateur, comment animer et faire passer le message de l'évangile aux jeunes,, mais simplement de faire un rappel des notions fondamentales du salut en Jésus-Christ. Ce document est extrait de « Maintenant que tu crois » (O.G.)

Nous ne pouvons connaître la pensée de Dieu au sujet de lui-même et au sujet de l'homme que par la Bible, Parole de Dieu (2 Timothée 3.16-17).

Un seul Dieu mais trois personnes

D'après la Bible elle-même, la contemplation de l'univers devrait amener les hommes à la conclusion qu'il existe un Créateur (Romains 1.20 ; 11.36 ; Psaume 19.2). Puisque tu lis cette fiche, tu es certainement bien au clair là-dessus, mais il vaut la peine d'examiner ce que la Bible dit de ce Créateur.

Le Dieu de la Bible est unique (Deutéronome 4.39 ; 6.4 ; 1 Timothée 2.5 ; etc. Le fait qu'il soit le Créateur démontre qu'il pense, qu'il a une intelligence et une volonté, qu'il choisit, qu'il agit selon un plan. Toutes ces qualités prouvent que Dieu est une personne, et non une simple force (cf. Esaïe 46.9-10 ; Jérémie 23.18-20 ; Psaume 33.11). De plus, Dieu a des sentiments : il aime (Matthieu 3.17 ; 1 Jean 4.8-10), il est sensible (cf. Jérémie 31.20), il est miséricordieux (Ephésiens 2.4 ; Psaume 145.8-9).

Comme toute personne, **Dieu a la capacité de communiquer et de parler aux hommes** (Genèse 1.28 ; Hébreux 1.1-2 ; etc. Nous ne connaissons pas Dieu par une étude scientifique ou une déduction logique, mais par une révélation de sa part.

Le Dieu de la Bible est absolument un dans son Etre (Jean 14.9), mais il existe en trois personnes distinctes, appelées Père, Fils et Saint-Esprit (Matthieu 28.19 ; 2 Corinthiens 13.13 ; Jean 15.26 ; Matthieu 3.16-17 ; 1 Pierre 1.2 ; etc.)

Les trois personnes de la Trinité sont divines :

- Le Père est Dieu selon Jean 6.27 et Jude 1 ;
- Le Fils est Dieu selon 1 Jean 5.20 et Hébreux 1.8 ;
- Le Saint-Esprit est Dieu selon Actes 5.3-4 et 1 Corinthiens 3.16.

Les trois personnes de la Trinité sont distinctes (cf. Marc 1.9-11 et Jean 14.16-17), bien qu'aucune n'agisse indépendamment des autres (Jean 5.19 ; 10.28-30 ; 16.13-15).

Dans la Bible, Dieu nous révèle ses attributs (ou « qualités ») :

- **Dieu est Esprit** : Jean 4.24.
- **Dieu est éternel** : Psaume 90.2 ; 93.2 ; 92.9 ; Genèse 21.33 ; Apocalypse 1.8.
- **Dieu sait tout** (omniscience) : Psaume 139.2-4 ; Jean 16.30 ; Hébreux 4.13 ; 1 Corinthiens 2.10.
- **Dieu est tout-puissant** (omnipotence) : Apocalypse 1.8 ; Genèse 17.1 ; Luc 1.37 ; Psaume 115.3 ; 1 Chroniques 29.11-12.
- **Dieu est présent en tout lieu** (omniprésence) : Psaume 139.7-12 ; Jérémie 23.24 ; 1 Rois 8.27 ; Actes 17.24,27. Mais attention : Dieu se distingue du monde et des êtres qu'il a créés (cf. Esaïe 59.1-2 ; 55.8-9 ; Psaume 8.4-5) !
- **Dieu est infini** : Psaume 145.5 ; 104.1 ; Ephésiens 1.19 ; Romains 11.33-34.
- **Dieu ne change pas** (immutabilité) : Malachie 3.6 ; Jacques 1.17 ; Hébreux 13.8.
- **Dieu est saint** : Esaïe 6.3 ; 1 Pierre 1.15-16 ; Actes 2.27 ; Romains 1.4.
- **Dieu est juste** : Deutéronome 32.4 ; Psaume 145.17 ; Apocalypse 15.3.
- **Dieu est amour** : 1 Jean 4.8-9,16 ; Tite 3.4 ; Ephésiens 3.19 ; Romains 15.30.

(Ces attributs s'appliquent indifféremment aux trois personnes de la Trinité.)

Les trois personnes de la Trinité sont impliquées dans l'œuvre du salut :

- Dieu le Père est Sauveur en ce qu'il a pourvu à notre salut en envoyant son Fils (Tite 3.4-5 ; 1 Jean 4.14 ; Jean 3.16).
- Dieu le Fils est Sauveur par l'œuvre de rédemption qu'il a accomplie (Tite 3.6 ; 2.13-14 ; Ephésiens 5.23).
- Dieu le Saint-Esprit participe à l'œuvre du salut en ce qu'il opère la nouvelle naissance (Jean 3.6-7 ; Tite 3.5).

Un être créé par Dieu mais rebelle

A la tête de sa Création, Dieu a voulu placer un être à son image (Genèse 1.26 ; 5.1 ; 9.6 ; Jacques 3.9). Cette particularité distingue l'homme de toutes les autres créatures de la terre. Naturellement, en tant qu'être créé, l'homme est limité et n'aura jamais les attributs de Dieu, mais, comme Dieu, il a une personnalité ; de plus, il a reçu l'autorité sur la Création (Genèse 2.20 ; Jérémie 18.3-4 ; Colossiens 1.9 ; 2 Pierre 1.21 ; Josué 24.15,22 ; Jean 13.34 ; Ecclésiaste 3.11 ; Genèse 1.28b ; Psaume 8.7 ; Jacques 3.3).

Dieu créa l'homme parfait, moralement et physiquement (Genèse 1.31). Il lui accorda de nombreux privilèges :

- Il lui permit d'être en communion avec son Créateur (Genèse 3.8-9).
- Il lui laissa la liberté de se tourner vers lui ou de s'éloigner de lui (Genèse 2.16-17 ; Matthieu 23.37).
- Il le bénit (Genèse 1.28) exprimant ainsi qu'il lui accordait sa faveur et désirait son bonheur.
- Il prit soin de lui et lui accorda un environnement agréable (Genèse 2.8-14,18).

Adam et Eve ont donc reçu de Dieu la **liberté** de rester attachés à leur Créateur ou de se détourner de lui. Pour qu'ils puissent exercer cette liberté, Dieu a placé dans le jardin d'Eden l'arbre de la connaissance du bien et du mal (Genèse 2.8-9). Dieu leur a également donné la **capacité de choisir** en les avertissant des conséquences de leur choix (Genèse 2.17). Jouissant de ces deux qualités, Adam et Eve étaient donc **responsables** de leur décision. Le choix d'Adam et Eve n'a pas porté seulement sur le fait de manger ou non un fruit, mais avant tout sur celui de rester attachés à Dieu ou de se détourner de lui.

Satan a **jeté le doute** sur la parole de Dieu (Genèse 3.1) ; il a **menti** à Eve en ce qui concerne les conséquences de la désobéissance à Dieu (Genèse 3.3-4 et Jean 8.44), et a **jeté le discrédit sur Dieu** en laissant entendre qu'il les privait de quelque chose de meilleur, suscitant en eux l'**orgueil de devenir** comme Dieu (Genèse 3.5).

Adam et Eve se sont détachés de leur Créateur et ne lui ont plus fait entièrement confiance. Ils ont recherché d'abord un intérêt personnel (« ouvrir l'intelligence ») et leur propre gloire (« être comme Dieu »). Ils n'ont pas pris garde aux conséquences de leur acte (cf. Proverbes 14.12), mais ont cédé à la tentation et désobéi à la parole de Dieu.

Les conséquences de cette désobéissance sont dramatiques, car par elle le péché est entré dans le monde (Romains 5.12), bouleversant totalement l'ordre dans la création de Dieu. Ses effets se font sentir dans les domaines physique (souffrance, maladie, mort, etc.), spirituel (rupture de la relation avec Dieu, esclavage de Satan, etc.) et moral (connaissance du bien sans pouvoir l'accomplir, du mal sans pouvoir s'en libérer, etc.).

La chute n'a pas détruit l'image de Dieu dans l'homme, mais l'a fortement altérée. L'homme dispose encore des facultés que Dieu lui a données mais, à cause de la chute, il est enclin à en user pour le mal (Romains 1.23 ; Ephésiens 4.18 ; Juges 17.6). Pourtant, en utilisant sa capacité d'apprécier et de choisir, l'homme peut opter pour ce qui est selon Dieu ou le refuser (Josué 24.15 ; 1 Thessaloniens 1.9 ; Jonas 1.2-3 ; 2 Thessaloniens 1.8 ; 2.12).

Mais Dieu n'a pas abandonné l'homme : au moment où celui-ci est tombé dans le péché, Dieu est intervenu et a fait une promesse (Genèse 3.15) qui a été accomplie par Jésus-Christ (Romains 5.15-21).

Un Salut donné par Dieu

Dieu a tant aimé les hommes qu'il a donné son Fils. Jésus est venu ici-bas dans le but de s'offrir en sacrifice à la croix, d'y mourir pour permettre le pardon des péchés de tous ceux qui croient en lui (Matthieu 26.28 ; Hébreux 9.22,26 ; Luc 24.46-47) et de les justifier par sa mort et sa résurrection (Romains 5.8-9,19b ; 4.25).

Ce n'est qu'en s'appropriant par la foi l'œuvre de Christ que l'homme est justifié par la grâce de Dieu (Romains 3.24 ; 5.1-2) et qu'il peut entrer dans le royaume de la lumière (Colossiens 1.12-14).

Cette appropriation a lieu en plusieurs étapes, certaines d'entre elles étant quasiment simultanées.

On peut distinguer :

- La **conviction de péché**, ou prise de conscience personnelle de son état de péché (Jean 16.8 ; 1 Timothée 1.13, 15).
- La **repentance**, ou changement de disposition intérieure à l'égard du péché et de Dieu, avec le regret profond de l'avoir offensé (2 Corinthiens 7.10 ; Actes 26.10 ; Actes 17.30).
- La **confession**, acte par lequel l'homme reconnaît son péché et exprime à Dieu ses sentiments de tristesse et de regret (1 Jean 1.9 ; Luc 5.8 ; Luc 15.21).
- La **foi**, confiance totale en Dieu, le Créateur, ainsi qu'en Jésus-Christ, Fils de Dieu, unique Sauveur, mort et ressuscité corporellement pour expier les péchés (1 Corinthiens 15.1-4 ; Ephésiens 2.8 ; Romains 10.17 ; Actes 20.21).
- La **conversion**, acte volontaire de l'homme qui se détourne du mal pour se tourner vers Dieu. Cet acte produit un changement visible de sentiments, d'ambitions, de langage et de comportement, avec le désir de plaire à Dieu (Actes 3.19 ; Matthieu 18.3 ; 1 Thessaloniciens 1.9 ; Colossiens 3.2).
- Le **pardon**, acte de grâce par lequel Dieu enlève les péchés (Actes 10.43 ; 1 Jean 1.9 ; 2.12).
- La **justification**, acte juridique par lequel Dieu, le divin juge, déclare juste (acquitté) le pécheur, justice ayant été faite sur un substitut innocent qui a déjà subi la condamnation, Jésus-Christ dont la justice parfaite est mise au compte de celui qui croit (Romains 3.23-26 ; 4.25-5.1 ; 2 Corinthiens 5.21).
- La **nouvelle naissance**, ou **régénération**, acte créateur de Dieu faisant du croyant un homme nouveau. Il s'agit du don de la vie éternelle par une résurrection spirituelle ; cette vie est un don qui découle de la relation avec Dieu en Jésus-Christ. Cette vie est une participation à la vie de Dieu, la mort étant la séparation d'avec Dieu (Ephésiens 2.4-6 ; Romains 6.23 ; Jean 5.24 ; Colossiens 2.13 ; Jean 3.3). Cette nouvelle naissance étant opérée par le Saint-Esprit, la Bible l'appelle aussi « baptême de l'Esprit » (Jean 1.33 et passages parallèles. Voir aussi Galates 3.27 et Romains 6.2-4).
- La **réception de l'Esprit**. Au moment de la nouvelle naissance, Dieu donne au croyant le Saint-Esprit :
 - Pour lui communiquer la vie (Jean 7.37-39).
 - Pour l'introduire dans une relation filiale avec lui (Romains 8.14-17).
 - Pour l'incorporer à l'Eglise (1 Corinthiens 12.13).
 - Pour lui permettre de mener une vie nouvelle (Galates 5.16-25).
 - Comme sceau qui atteste son appartenance définitive à Dieu et l'authenticité de son salut (Ephésiens 1.13).
- L'**assurance du salut**. Le croyant a la certitude qu'il a reçu le salut :
 - Parce qu'il reçoit le témoignage intérieur du Saint-Esprit (Romains 8.15-16).
 - Parce que la Bible l'atteste (Jean 3.36 ; 5.24 ; 10.28-30 ; Romains 8.1 ; 1 Jean 5.11-13).
 - Parce que l'œuvre accomplie par Jésus-Christ est parfaite et pleinement suffisante (Jean 19.30 ; Hébreux 9.12-14 ; 10.14).

Remercions Dieu pour ce si grand salut, et ne laissons pas Satan jeter le moindre doute dans notre esprit : tout ce que la Parole de Dieu affirme est vrai (Jean 17.17).



EEF ECLAIRES
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

HISTOIRE



LA VIE DE BADEN POWELL					
					MAJ 12/06/2010
F01	F01	F01	F01	F01	Indice 1.0

Robert Stephenson Smyth Baden-Powell of Gilwell (B.P.) est né le 22 février 1857.

Il a 3 ans quand son père le Révérend H.G. Baden-Powell meurt laissant à sa femme neuf enfants. Devenu officier de l'armée anglaise, B.P. passe sa vie à accomplir des missions délicates et dangereuses dans des pays lointains où il utilise avec habileté ses compétences d'éclaireur et écrit le livre "Aids to Scouting" destiné aux soldats.

Quelques années plus tard en 1899, il a l'occasion de mettre en pratique ses idées en Afrique du Sud, en sauvant la petite ville de Mafeking assiégée par les Boers . Il utilise des garçons comme colporteurs, et réalise qu'ils sont capables d'accomplir de grandes choses si on leur en laisse la possibilité. Il rentre en Angleterre comme un héros.

Du 31 juillet au 9 août 1907, avec 21 garçons venus de milieux sociaux différents (répartis en 4 patrouilles), il organise le premier camp expérimental éclaireur dans l'île de Brownsea.

En 1908 il publie son livre "Scouting for Boys" (Éclaireurs).

En 1909 les Girl Guides naissent.

En 1910, encouragé par Édouard VII, il choisit le mouvement Scout et demande sa retraite anticipée.

En 1912, il demande à sa sœur Agnès de s'occuper des guides. Cette même année, il épouse Olave Saint-Clair Soames (née le 22 février 1889). Ils auront 3 enfants : Peter, Heather et Betty.

En 1919, il décide la création du Camp international de Gilwell Park en Angleterre.

En 1920, pour montrer la fraternité scout, il organise le premier JAMBOREE, qui chez les Zoulous veut dire « ralliement de toutes les tribus » (100 000 éclaireurs de 34 pays).

Pendant le Jamboree de Birkenhead de 1929 Baden-Powell reçoit le titre de Lord, et choisit comme nom : « Lord Baden-Powell of Gilwell » afin d'exprimer l'importance qu'il attache à Gilwell Park comme camp de formation pour le mouvement scout

Il meurt le 8 janvier 1941 et il est enterré en face du mont Kenya où ils vivaient depuis 1937. Sur sa pierre tombale est gravé le petit cercle dans le grand : « rentré à la maison » ou « fin de piste ».

Le 25 juin 1977 Lady Olave Baden-Powell s'éteint à l'âge de 88 ans.

BROWNSEA Le premier camp					
					MAJ 12/06/2010
F02	F02	F02	F02	F02	Indice 1.0

Le lieu

Le Premier Camp Scout a été organisé du 31 juillet au 9 août 1907 sur l'île de Brownsea, dans la baie du port de Poole sur la côte sud de l'Angleterre. B.P. avait 50 ans et pour lui c'était un camp expérimental pour appliquer les idées de son manuel "Aids to Scouting" aux jeunes.

En vacances en Irlande en mai 1907, au cours d'une réunion avec des amis il rencontre M. et Mme Charles van Raalte qui l'invitent à leur rendre visite au Château sur l'île de Brownsea.

Dans sa jeunesse B.P. avait navigué dans le port de Poole avec ses frères et il connaissait l'île pour avoir accosté illégalement sur une berge privée ! Il était convaincu que c'était le lieu parfait pour faire son camp.

C'était une île privée, boisée, propice pour les jeux scouts, loin des regards indiscrets des journalistes et assez proche de la ville pour le ravitaillement.

Il accepta l'invitation et une fois rentré à Londres, il écrivit une lettre à Charles van Raalte pour lui demander la permission de camper sur l'île. Il reçut une réponse positive très rapidement.



Les Garçons

Le camp comptait 21 garçons de 11 à 17 ans, de tous milieux. 10 d'entre eux venaient des écoles d'Etat d'Eton et d'Harrow, tandis que pour les 10 autres, 7 étaient de la « Brigade de Garçons » de Bournemouth et 3 de la « Brigade de Garçons » de Poole. Il y avait aussi son neveu de 9 ans, Donald Baden-Powell. Pour l'aider B.P. avait avec lui le Major Kenneth Mac Laren et M.P.W. Everett.

Les garçons ont été regroupés en 4 patrouilles appelées les Courlis, les Corbeaux, les Loups et les Taureaux. Pour l'identification des patrouilles, les garçons portaient sur leur épaule gauche des flotteurs (flots) de laine tressé, allant presque de l'épaule au coude, dans différentes couleurs : le vert pour les Taureaux, le bleu pour les Loups, le jaune pour les Courlis, et le rouge pour les Corbeaux.

L'aîné dans chaque patrouille a été désigné comme chef de la patrouille et a reçu un drapeau avec l'animal correspondant à sa patrouille. Chaque chef de patrouille avait la pleine responsabilité du comportement de sa patrouille à tout moment, dans le camp et dans le domaine du château.

**La patrouille était l'unité de travail ou de jeu
et chaque patrouille campait dans sa tente.**

L'organisation de la journée

06h00 => Sonnerie du lever, aération de la literie, lait et biscuits

06h30 => Exercices

07h00 => Notifications des activités du jour avec des démonstrations

07h30 => Nettoyage du camp

07h55 => Défilé. Montée du drapeau suivie de prières. Petit déjeuner

09h00 => Pratiques de surveillance

12h00 => Baignade

12h30 => Déjeuner

13h00 à 14h15 => Repos

14h30 => Pratiques de surveillance

15h00 => Thé

18h00 => Jeux de camp

19h15 => Descente du drapeau et changement

20h00 => Dîner

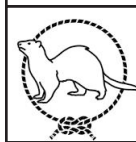
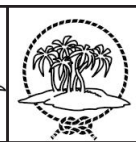
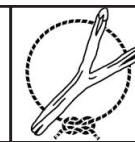
20h15 => Feu de camp. Exercices courts (respiration, etc...)

21h15 => Prières

21h30 => Couchage et extinction des feux

LES DATES HISTORIQUES DU SCOUTISME MONDIAL



				
F03	F03	F03	F03	F03

1857 Le 22 février, Robert Stephenson Smyth Baden-Powell naît à Paddington, Londres Angleterre.

1889 Le 22 février, naît Olave St. Clair Soames. Elle épouse Baden-Powell en 1912.

1907 Premier camp expérimental de Baden-Powell, île de Brownsea, Angleterre, 31 juillet - 9 août.

1908 Publication de "Scouting for Boys". Ouverture du Bureau scout

1916 Création d'une section de louveteaux. Publication du "Manuel du louveteau".

1919 Acquisition de Gilwell Park. Début des stages de formation des chefs.

1920 Premier Jamboree mondial, Olympia, Londres Angleterre. 8 000 participants. Baden-Powell acclamé Chef scout mondial. Première Conférence internationale du scoutisme. 33 organisations scoutistes nationales représentées. Fondation du Bureau International du Scoutisme, Londres

1921 Première publication de la revue internationale "Jamboree" (le terme est devenu "Scoutisme Mondial" en 1955).

1922 Election du premier Comité international (à la 2^{ème} Conférence internationale). Paris, France. 30 organisations scoutistes nationales représentées. Premier recensement mondial- 1 019 205 membres dans 31 pays.

1924 2^{ème} Jamboree mondial, 4549 participants. 3^{ème} Conférence mondiale Copenhague, Danemark. 34 organisations scoutistes nationales représentées.

1925 Inauguration du chalet scout international, Kandersteg, Suisse.

1926 4^{ème} Conférence mondiale, Kandersteg, Suisse. 29 organisations scoutistes nationales représentées.

1929 3^{ème} Jamboree mondial, Birkenhead, Angleterre. 50 000 participants. 5^{ème} Conférence mondiale Birkenhead, Angleterre. 33 organisations scoutistes nationales représentées Baden-Powell reçoit le titre de Baron Baden-Powell de Gilwell

1931 6^{ème} conférence mondiale Vienne-Baden. Autriche. 44 organisations scoutistes nationales représentées

1933 4^{ème} Jamboree mondial, Gödöllő, Hongrie. 25 792 Participants. 7^{ème} conférence mondiale, Gödöllő, Hongrie. 31 organisations scoutistes nationales représentées

1935 8^{ème} conférence mondiale, Stockholm, Suède. 28 organisations scoutistes nationales représentées

1937 5^{ème} Jamboree mondial, Vogelenzang-Bloemendaal, Pays-Bas. 28 750 participants 9^{ème} conférence mondiale, La Haye, Pays-Bas. 34 organisations scoutistes nationales représentées

1939 Conférence mondiale, Edimbourg, Ecosse. 27 organisations scoutistes nationales représentées

- 1941** Mort de Baden-powell, le 8 janvier.
- 1946** Première Conférence interaméricaine, Bogota, Colombie.
- 1947** 6^{ème} Jamboree mondial (Jamboree de la Paix), Moisson France. 24 152 participants. 11^{ème} Conférence mondiale, Château de Rosny, France. 32 organisations scouts nationales représentées
- 1949** 1^{er} Agoon (Camp international pour les scouts handicapés), Lunteren, Pays-Bas. 12^{ème} Conférence mondiale, Elvesacter, Norvège. 25 organisations scouts nationales représentées
- 1950** Le nombre total des membres atteint 5 millions dans 50 pays.
- 1951** 7^{ème} Jamboree mondial, Bad Ischl, Autriche. 12 884 participants. 13^{ème} Conférence mondiale, Salzbourg, Autriche. 34 organisations scouts nationales représentées.
- 1952** 1^{er} Jamboree des Caraïbes, Kingston, Jamaïque. 14^{ème} Conférence mondiale, Vaduz, Liechtenstein. 35 organisations scouts nationales représentées.
- 1954** 1^{er} Jamboree arabe, Zabadani, Syrie.
- 1955** 8^{ème} Jamboree mondial, Niagara-on-lhe-Lake, Canada. 11 139 participants. 15^{ème} Conférence mondiale, Niagara Falls, Canada. 44 organisations scouts nationales représentées
- 1957** 9^{ème} Jamboree mondial (Jubilé, 50^{ème} Anniversaire du scoutisme), Birmingham, Angleterre, 30 000 participants. 16^{ème} Conférence mondiale, Cambridge, Angleterre. 52 organisations scouts nationales représentées. Le Bureau Mondial déménage à Ottawa, Canada.
- 1958** 1^{ère} Conférence régionale du Sud-Est Asiatique, Baguio, Philippines. 1^{er} Jamboree-sur-les-ondes (JSLO)
- 1959** 10^{ème} Jamboree mondial, Mt Makiling, Philippines. 12 203 participants. 18^{ème} Conférence mondiale, New-Delhi, Inde, 35 organisations scouts nationales représentées.
- 1960** 1^{ère} Conférence régionale européenne, Altenberg, Allemagne.
- 1961** 18^{ème} conférence mondiale, Lisbonne, Portugal. 50 organisations scouts nationales représentées.
- 1963** 11^{ème} Jamboree mondial, Marathon, Grèce, 14 000 participants. 19^{ème} Conférence mondiale, Rhodes, Grèce. 52 organisations scouts nationales représentées.
- 1965** 1^{er} Jamboree Pan-Américain, Rio de Janeiro, Brésil. 20^{ème} Conférence mondiale, Mexico, Mexique. 59 organisations scouts nationales représentées.
- 1967** 12^{ème} Jamboree mondial, Farragut, Idaho, Etat-Unis. 12 011 participants. 21^{ème} Conférence mondiale, Seattle, Washington, Etats-Unis. 70 organisations scouts nationales représentées.
- 1968** Le siège du Bureau est transféré à Genève, Suisse.
- 1969** Le nombre total des membres atteint 12 millions. 22^{ème} Conférence mondiale, Otaniemi, Finlande. 64 organisations scouts nationales représentées. 1^{ère} Conférence africaine, Dakar, Sénégal.
- 1971** 13^{ème} Jamboree mondial, Asagiri Heights, Japon, 23 758 participants. 23^{ème} Conférence mondiale, Tokyo, Japon. 71 organisations scouts nationales représentées.

L'Organisation mondiale réunit plus de 100 pays membres.

1972 1^{er} Séminaire international de développement communautaire, Cotonou, Dahomey (maintenant le Bénin).

1973 1^{er} Séminaire sur l'environnement / conservation, Suède. 24^{ème} Conférence mondiale, Nairobi, Kenya. 77 organisations scoutistes nationales représentées.

1975 14^{ème} Jamboree mondial (Norjamb 75), Lillehammer, Norvège. 17 259 participants. 25^{ème} Conférence mondiale, Lundtofte, Danemark. 87 organisations scoutistes nationales représentées.

1977 26^{ème} Conférence mondiale, Montréal, Canada. 81 organisations scoutistes nationales représentées.

1979 L'Année du Jamboree mondial: des Jamboree-pour-tous aux quatre coins du monde. 27^{ème} Conférence mondiale, Birmingham, Angleterre. 81 organisations scoutistes nationales représentées.

1981 Prix UNESCO de l'Education pour la Paix.. 28^{ème} Conférence mondiale, Dakar, Sénégal. 74 organisations scoutistes nationales représentées.

1982 Le Mouvement scout reçoit les honneurs du Rotary International.. Année du scout – 75^{ème} anniversaire du scoutisme..

1983 5^{ème} Jamboree mondial, Calgary, Alberta, Canada. 14 752 participants. 29^{ème} Conférence mondiale, Dearborn, Michigan, Etats-Unis. 90 organisations scoutistes nationales représentées.

1984 Prix du Rotary pour la Compréhension internationale. L'Association internationale des Lions Clubs récompense le scoutisme.

1985 Année internationale de la Jeunesse (1^{er} programme mondial mis en œuvre conjointement avec l'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses). 30^{ème} Conférence mondiale, Munich, Allemagne. 90 organisations scoutistes nationales représentées.

1986 Lancement d'un programme sur la santé des enfants, intitulé "aidons les enfants à grandir", élaboré avec l'Association mondiale des Guides, des Eclaireuses et l'UNICEF. L'Organisation mondiale réunit 120 pays membres.

1988 16^{ème} Jamboree mondial, New South Wales, Australie. 14 434 participants. 31^{ème} Conférence mondiale, Melbourne, Australie. 77 organisations scoutistes nationales représentées. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement récompense le Mouvement pour le travail exemplaire qu'accomplissent les scouts dans le domaine de la protection de la nature.

1992 17^{ème} Jamboree mondial, en Corée. « Des pays, une seule terre »

1995 17^{ème} Jamboree mondial, Pays-Bas

1999 19^{ème} Jamboree mondial, Chili.

2003 20^{ème} Jamboree mondial, Thaïlande.

2007 21^{ème} Jamboree mondial, Angleterre.

LE SCOUTISME EN FRANCE					
					MAJ 12/06/2010
F04	F04	F04	F04	F04	Indice 1.0

Le scoutisme apparaît en 1911 :

- => Les Éclaireurs Unionistes De France sous l'impulsion de Samuel Williamson, 1^{er} commissaire national des E.U., suivi par Henri Bonnamaux. Son frère Charles invente la célèbre marmite de camp qui porte encore son nom (ou simplement "bona").;
- => Les Éclaireurs de France (1911)
- => Les Scouts de France en 1920.

C'est aussi à peu près à cette époque que les Louveteaux (1921) et les Éclaireuses voient le jour.

- => Les Routiers démarrent en 1924.

Le Scoutisme Français est créé en 1940 par 6 mouvements :

- => les Éclaireurs Unionistes,
- => les Éclaireurs de France ,
- => les Scouts de France,
- => les Éclaireurs Israélites de France
- => la Fédération Française des Éclaireuses (unionistes, neutres et israélites)
- => les Guides de France.

Le scoutisme est ensuite interdit pendant la guerre.

C'est en France, à Moisson, qu'est organisé en 1947, le Jamboree de la Paix .

Aujourd'hui, la Fédération du Scoutisme Français regroupe cinq associations :

- => les Éclaireuses et Éclaireurs de France,
- => les Éclaireuses et Éclaireurs Israélites de France,
- => les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France,
- => les Scouts et Guides De France
- => les Scouts Musulmans de France

Seuls les mouvements appartenant à la Fédération du Scoutisme Français sont reconnus par l'OMMS. En revanche d'autres mouvements sont reconnus par Jeunesse & Sports comme association de scoutisme (agrément) :

=> Association des Guides et Scouts d'Europe

=> Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs

=> Eclaireurs Neutres de France

Ces quatre associations sont regroupées au sein de la Conférence Française du Scoutisme

=> Scouts Unitaires de France

D'autres mouvements de scoutisme ou pratiquant des activités scouts existent en France. Parmi les mouvements protestants ou évangéliques on peut retrouver :

=> les Éclaireurs Évangéliques de France

=> les Éclaireurs De l'Évangile

=> les Flambeaux Claires Flammes

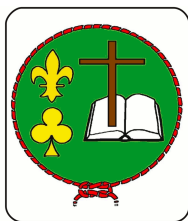
=> les Royal Rangers

=> les Porteurs de Flambeaux.

Ces associations sont regroupées au sein de la Fédération du Scoutisme Évangélique Français depuis début 2003.

Les Éclaireurs Évangéliques de France ont vu le jour le 22 août 1998.

Le 1er Camp National EEF réunit 120 louveteaux – loupettes, 140 éclaireurs éclaireuses, 10 routiers et éclaireuses aînées , encadrés par 80 responsables et amis du mouvement du 1er au 15 août 2000.



EEF ECLAIRES
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

FORMATION



LA FORMATION SCOUTE AUX EEF					
					MAJ 08/04/2015
G01	G01	G01	G01	G01	Indice 1.1

Cette fiche a pour objectif de décrire les principes généraux de la formation aux EEF. Comment est-elle organisée ? A qui s'adresse-t-elle ? Par qui est-elle dispensée ? Comment s'investir en tant que stagiaire ou pour devenir formateur ?

Pour QUOI une formation ?

- Pour maintenir un niveau de qualité élevé de notre scoutisme, basé sur les principes de BP et les valeurs protestantes évangéliques.
- Pour assurer une continuité dans la transmission du scoutisme.
- Pour garantir une homogénéité du scoutisme dans le mouvement et harmoniser nos pratiques.

Pour QUI une formation ?

- Chaque personne du mouvement du CP au chef d'unité, de l'intendant au coordinateur.

Par QUI ?

- Chaque scout qui a pour but de partager son savoir avec les autres dans une démarche de progression globale.
- L'Ecole de Formation au Scoutisme Mafeking (EFSM), responsable d'organiser et mettre en œuvre des sessions de formation.
- La Commission Formation Nationale (CFN), supervise l'EFSM et certifie chaque niveau atteint par un stagiaire.

COMMENT ?

En accord avec le principe de base du scoutisme, la transmission des savoirs se fait essentiellement sur le terrain, par la pratique. Des sessions de formation sont donc organisées pour permettre à tous de s'investir dans la formation, chacun à son niveau, que ce soit en tant que stagiaire ou formateur. Ces sessions se déclinent soit en journées, week-ends ou camps de formation.

Les savoirs et techniques maîtrisés sont validés dans des référentiels de formation. Ensuite le relais est passé à la Commission Formation Nationale qui certifie et donne des licences aux stagiaires ayant atteints et réussis un degré dans la formation.

Quatre degrés peuvent être atteints au sein des EEF :

- => Degré direction de patrouille (niveau CP/CC)
- => 1^{er} degré (niveau chef d'unité adjoint)
- => 2^{ème} degré (niveau chef d'unité)
- => 3^{ème} degré (niveau chef de camp : directeur d'accueil collectif de mineurs)

Viennent s'ajouter à ces degrés, deux niveaux de formateurs :

- => Formateur (forme les chefs)
- => Instructeur (forme les formateurs)

L'Ecole de Formation au Scoutisme Mafeking (EFSM)

Les axes de fonctionnement de l'EFSM

La formation de base d'un chef se déroule au sein d'un groupe local. L'EFSM existe pour :

- **Faciliter** : proposer des moyens supplémentaires de formation par des camps, week-ends ou autres sessions afin de compléter le travail du groupe local
- **Perfectionner** : aller au-delà de ce qui peut se faire dans un groupe local
- **Vérifier** : donner les moyens de s'assurer que les chefs ont le niveau qui correspond à leur fonction
- **Harmoniser** : assurer la même pédagogie dans chaque groupe local
- **Soutenir** le lancement de nouvelles maîtrises et de nouveaux groupes

Le cahier des charges de l'EFSM

- Utiliser et faire utiliser les référentiels de formation et les fiches du classeur du responsable
- Proposer des sessions et modules de formations
- Informer et encourager à la formation
- Proposer aux instances des EEF des évolutions pour les fiches pédagogiques
- Gérer les budgets de formations alloués

Principes généraux d'une session de formation

Lors d'une session de formation de l'EFSM, chaque personne porte un foulard spécifique :

- **Stagiaires** : foulard marron avec bordure blanche
- **Formateurs stagiaires** et **aides formateurs** : foulard marron avec liseré bleu-blanc-rouge sur un côté
- **Formateurs** : foulard marron avec liseré bleu-blanc-rouge

Chaque participant arrive à la formation avec le foulard de son groupe local et ne porte le foulard marron que le temps de la formation. Une fois un foulard de formation acquis (par participation à une session), chacun ramène son foulard marron chez lui (exception faite pour les aides formateurs

qui eux doivent rendre leur foulard puisque le statut d'aide formateur n'est valide que le temps d'une session de formation).

- Toute personne ayant acquis une licence de chef (direction de patrouille, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré) a le droit de porter sur sa chemise l'**écusson « MAFEKING »**.
- Les chefs ayant obtenus la licence 3^{ème} degré se voient remettre **2 buchettes de bois** à porter avec le foulard.
- Aucune distinction d'uniforme n'est faite en dehors de ce qui est cité précédemment.

A l'issue d'une formation, les stagiaires font un bilan personnel de la session qu'ils ont vécu. Autant que possible, chaque session est organisée par plusieurs formateurs, en particulier lors de sessions abordant plusieurs niveaux. Chaque stagiaire doit connaître lors d'une formation les critères sur lesquels il sera évalué.

Validation des référentiels

La validation des référentiels peut être réalisée par tout chef du groupe local à la condition que le référentiel à valider soit d'un niveau inférieur au niveau certifié du chef "valideur" (par exemple une personne certifiée 2^{ème} degré peut valider les référentiels jusqu'au 1^{er} degré inclus).

Un formateur ayant au minimum une année d'expérience active dans la formation peut valider les référentiels de tous les groupes jusqu'à son niveau inclus (un formateur ayant le 2^{ème} degré peut valider un référentiel 2^{ème} degré mais ne peut valider un 3^{ème} degré).

Un instructeur peut valider tout référentiel, y compris ceux des formateurs et instructeurs.

Les formateurs EFSM

Qui est-ce ?

Ce sont des personnes reconnues par la Commission Formation Nationale comme ayant des compétences scout et sachant les transmettre. Un formateur doit savoir évaluer l'apprentissage.

Quel cursus pour devenir formateur ?

Aide formateur (étape optionnelle) :

- Il est membre des EEF.
- Il doit avoir l'accord de son Coordinateur de Groupe et du responsable de la session de formation.
- Aucune certification de la Commission Formation Nationale n'est nécessaire.

Formateur stagiaire :

- Il est membre des EEF.
- Il a l'objectif de devenir formateur et pour cela de terminer le référentiel correspondant.
- Il doit avoir l'accord de son Coordinateur de Groupe et du responsable de la session de formation.
- Aucune certification de la Commission Formation Nationale n'est nécessaire.

Formateur (se décline selon la branche : formateur louveteaux, éclais, etc.) :

- Il doit avoir obtenu la licence 2^{ème} degré (chef d'unité) de la branche pour laquelle il apporte une formation.
- Son niveau de formateur est certifié par la Commission Formation Nationale en se basant sur le référentiel correspondant ou une VAE.
- Il a au préalable été formateur stagiaire et a animé des séquences de formation.

Instructeur :

- Il doit avoir obtenu une licence 3^{ème} degré (directeur d'ACM).
- Il est déjà certifié comme formateur et a exercé en tant que formateur pendant une durée de 6 jours (consécutifs ou non) après avoir été certifié
- Son niveau d'instructeur est certifié par la Commission Formation Nationale en se basant sur le référentiel correspondant.
- Aucun dossier de Validation des Acquis de l'Expérience ne peut être présenté pour ce niveau.

En dehors de ce cursus, tout membre des EEF peut être sollicité comme personne ressource pour animer une séquence de formation.

Tout départ de l'association entraîne la perte de la qualité de formateur ou d'instructeur.

Cahier des charges des formateurs

Aide formateur :

- Il aide un formateur et/ou un formateur stagiaire dans la préparation et/ou le déroulement de modules de formation ou intervient lors d'une formation avec des compétences spécifiques.
- Il peut être invité à participer à toutes les étapes d'une session de formation :
 - Préparation
 - Animation de séquences
 - Evaluation (voix consultative pour la validation sur les référentiels)
 - etc.

Formateur stagiaire :

- Il gère des modules de formation sous la responsabilité d'un formateur.
- Il participe selon ses capacités à toutes les étapes d'une session de formation :
 - Préparation
 - Animation de séquences
 - Evaluation (voix consultative pour la validation sur les référentiels)
 - etc.

Formateur :

- Il peut organiser des stages de formation :
 - Stages régionaux soumis à la validation par l'animateur de province
 - Stages nationaux soumis à la validation par la Commission Formation Nationale
- Il peut valider tout référentiel au sein et à l'extérieur de son groupe local.
- Il doit chercher à améliorer constamment ses capacités de formateur.

Instructeur :

En plus des charges de formateur :

- Il forme les formateurs (formation initiale, accompagnement ...).
- Il doit être impliqué activement dans les instances nationales du mouvement (la qualité d'instructeur peut se perdre si cette condition n'est pas remplie).
- Il informe le coordinateur national formation des stages qu'il organise.

La Commission Formation Nationale (CFN)

Définition

Il s'agit de l'organe de validation et de suivi de la formation dans le mouvement. Elle se réunit en cas de besoin.

Composition

- Coordinateur National Formation (CNF), préside la commission et rend compte au CA
- Un à trois formateurs (nommés par le CA pour 1 an)
- Un à deux instructeurs (nommés par le CA pour 1 an)
- Coordinateurs de branches concernés par les dossiers travaillés
- Président des EEF pour ce qui concerne la validation des licences
- Tout formateur ou instructeur intéressé mais n'ayant qu'une voix consultative

Cahier des charges

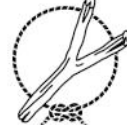
- Supervision de l'ensemble des formations réalisées au sein de l'association.
- Etablissement des calendriers de formation du mouvement (dates, contenus,...).
- Approbation des thèmes et dates de tous les stages nationaux.
- Approbation des interventions des personnes extérieures au mouvement dans les formations.
- Certification des degrés de licence de chef (édition et envoi des licences).
- Certification des formateurs.
- Archivage des attestations de stage / registres des licences obtenues (gestion des archives remplie par le CNF).
- Suivi de l'élaboration des fiches concernant la formation.

Moyens d'action de la CFN

- Des réunions (rencontres, téléphoniques, mails, etc.)
- L'Ecole de Formation au Scoutisme Mafeking

Pouvoirs de la CFN

La CFN soumet ses travaux et ses décisions au CA qui les entérine ou lui demande de les retravailler. Elle travaille en étroite collaboration avec le CA et la CPN concernant la création et la mise à jour des fiches dans le classeur du responsable.

DOSSIER VAE					
					
G02	G02	G02	G02	G02	MAJ 22/04/2015 Indice 1.1

Les demandes de Validation des Acquis de l'Expérience sont à retourner signées par le Coordinateur de Groupe à la Commission Formation Nationale (CFN).

Ces demandes permettent de valider des degrés de compétence tels que définis dans le fonctionnement de la formation au sein des EEF via l'Ecole de Formation au Scoutisme Mafeking (EFSM).



ECOLE DE FORMATION AU SCOUTISME MAFEKING

Demande de validation des acquis (v 2.1)

Route ☐ Éclaireurs ☐ Louveteaux ☐ Loustics ☐ Furets ☐
Premier degré ☐ Deuxième degré ☐ Troisième degré ☐ Formateur ☐

(Fiche à remettre au Coordinateur de Groupe)

Identité	Nom :	Prénom :	Nom de Sachem :
	Date de naissance :	Groupe :	
	Adresse :		
	Code postal :	Ville :	
	Téléphone :	E-mail :	

Diplômes	Indique les diplômes (professionnels ou autres) qui valident des compétences utiles pour l'animation : BAFD, BAFA (quelle qualification particulière ?), diplômes de secourisme, brevets d'éducateur sportif, etc. Merci d'indiquer leur date d'obtention.
----------	--

Formation	Détaille ton parcours de formation au scoutisme : stages, sessions de l'Ecole de Formation au Scoutisme Mafeking , etc. Indique également si tu as une formation particulière pour l'évangélisation (A.E.E. ou autre).
-----------	---

Expérience	Détaille ton parcours dans l'animation : Encadrement de séjours de vacances, de camps, d'Accueils Collectifs de Mineurs avec ou sans hébergement, engagement au sein des E.E.F. ou d'un autre mouvement de scoutisme, engagement dans un service auprès des jeunes dans une Église, etc.
------------	--

Nom, avis et signature du Coordinateur de Groupe
--

Fait à
Le

Signature
(précédée de la mention manuscrite « *Certifié exact* »)

REFERENTIEL DIRECTION DE PATROUILLE



MAJ
13/06/2015

G03

Indice 1.4

Nom	Prénom		
Sachem	Date de naissance	Groupe	

Le Degré de direction de Patrouille, correspond aux chefs de patrouilles et cheftaines de clans. Pour l'obtenir, tu dois avoir démontré tes compétences dans les domaines suivants :

	Nom ¹	Date & signature ¹
Tu as terminé ta seconde classe		
TECHNIQUE (voir 2 nd classe Wigwam)		
Tu connais les techniques de base de la construction (matelotage et froissartage)		
Tu sais t'orienter avec carte et boussole		
Tu connais le morse, en transmission et réception		
Tu sais allumer et éteindre correctement un feu, dans toutes les conditions de météo courantes (pluie, froid, sec, vent ...)		
PRATIQUE (voir 2 nd classe Wigwam)		
Tu sais choisir l'emplacement et installer correctement ton coin de clan/patrouille (Wigwam chapitre installations)		
Tu sais monter correctement une tente		
Tu sais installer correctement un bivouac		
Tu sais installer et utiliser correctement une table à feu		

Tu sais comment sécher, plier et stocker la tente après un camp ou un week-end		
Tu sais comment prendre soin, entretenir et ranger l'outillage de la patrouille/du clan		
Tu sais diriger correctement la cuisine de patrouille		
HYGIENE ET SECURITE (voir 2 nd classe Wigwam)		
Tu connais les principales mesures d'hygiène de vie et alimentaire en camp et tu veilles à leur application		
Tu connais et préviens les accidents dus au froid, au soleil, à la fatigue, à l'eau et au feu		
Tu sais faire face à un accident et aux situations d'urgence (Protéger, Alerter, Secourir)		
Tu connais les précautions relatives aux feux		
Tu sais installer correctement des feuillées (titas)		
Tu connais les principes et la réglementation pour les déplacements en dehors du camp		
PEDAGOGIQUE		
Tu connais les 5 buts du scoutisme		
Tu connais le sens et l'importance de la loi et de la promesse		
Tu connais le fonctionnement du système de patrouille au sein de la troupe et tu en comprends l'organisation		
Tu connais les instances des EEF		
Tu sais ce qu'est la fédération « Scoutisme Français » et ce qu'est la FSEF		

LEADERSHIP		
Tu t'impliques réellement dans ta fonction		
Tu comprends le principe de diriger sans dominer		
Tu montres un bon exemple dans ta conduite en étant un modèle d'esprit éclai		
Tu es à la hauteur de tes responsabilités		
Tu cherches à faire progresser chacun des membres de ton clan ou de ta patrouille		
SPIRITUEL		
Tu connais la vie de Jésus (par la lecture d'un des 4 Evangiles du Nouveau Testament, par un film sur sa vie ...)		
Tu connais le message de l'Evangile		
Tu respectes l'expression de la foi chrétienne au sein des EEF		
Tu respectes la liberté de choix des autres dans le domaine spirituel		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom du chef de troupe	Date et signature
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

¹ Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.

REFERENTIEL ECLAIREUR PREMIER DEGRE



MAJ
13/06/2015

Indice 1.3



G04

Nom	Prénom		
Sachem	Date de naissance	Groupe	

La Licence de Chef, premier degré éclaireur, correspond aux chefs adjoints dans une unité (troupe, compagnie). Pour l'obtenir, tu dois avoir un niveau correspondant à la seconde classe et démontrer tes compétences dans les domaines suivants (*les domaines en italique correspondent aux exigences du certificat de direction de patrouille*) :

	Nom ¹	Date & signature ¹
TECHNIQUE		
<i>Tu connais les techniques de base de la construction (matelotage et froissartage)</i>		
<i>Tu sais t'orienter avec carte et boussole</i>		
<i>Tu connais le morse, en transmission et réception</i>		
<i>Tu sais allumer et éteindre correctement un feu, dans toutes les conditions de météo courantes (pluie, froid, sec, vent ...)</i>		
PRATIQUE		
<i>Tu sais choisir l'emplacement et installer correctement un coin de clan/patrouille</i>		
<i>Tu sais monter correctement une tente</i>		
<i>Tu sais installer correctement un bivouac</i>		
<i>Tu sais installer et utiliser correctement une table à feu</i>		
<i>Tu sais comment sécher, plier et stocker la tente après un camp ou un week-end</i>		

<i>Tu sais comment prendre soin, entretenir et ranger l'outillage utilisé couramment</i>		
<i>Tu sais diriger correctement la cuisine sur feu de bois</i>		
Tu sais comment mener une inspection en camp		
Tu participes activement au rangement et à l'entretien du matériel de groupe		
Tu as démarré ta formation BAFA		
Tu es capable de travailler en équipe, en apportant tes points de vue, en prenant en compte ceux des autres et en respectant les décisions d'équipe		
Tu respectes la hiérarchie de fonction et administrative		
Tu as suffisamment de sérieux et de compétence pour que le chef d'unité te confie de véritables responsabilités dans au moins un domaine précis de la vie de l'unité (animation, construction, gestion matériel, intendance, communication, infirmerie, logistique...)		
HYGIENE ET SECURITE		
<i>Tu connais les principales mesures d'hygiène de vie et alimentaire en camp et tu veilles à leur application</i>		
<i>Tu connais et préviens les accidents dus au froid, au soleil, à la fatigue, à l'eau et au feu</i>		
<i>Tu sais faire face à un accident et aux situations d'urgence (Protéger, Alerter, Secourir)</i>		
<i>Tu connais les précautions relatives aux feux</i>		
<i>Tu sais installer correctement des feuillées (tits)</i>		
<i>Tu connais les principes et la réglementation pour les déplacements en dehors du camp</i>		
Tu connais le document EEF "Grille d'évaluation pour préparer des activités saines" et tu en respectes les principes		
Tu veilles constamment à la sécurité physique, affective, psychologique et spirituelle des jeunes		
Tu respectes la réglementation dans les domaines qui te sont confiés (accueil collectif de mineurs, animations particulières ...)		

Tu connais tes responsabilités civiles et pénales concernant l'encadrement de jeunes		
PEDAGOGIQUE		
<i>Tu connais les 5 buts du scoutisme</i>		
<i>Tu connais le sens et l'importance de la loi et de la promesse</i>		
<i>Tu connais le fonctionnement du système de patrouille au sein de la troupe et tu en comprends l'organisation</i>		
<i>Tu sais ce qu'est la fédération « Scoutisme Français » et ce qu'est la FSEF</i>		
Tu respectes la place du CP ou de la CC dans la patrouille ou le clan		
Tu connais et comprends les moyens principaux utilisés dans le scoutisme pour atteindre les 5 buts		
Tu comprends la place, l'utilité mais aussi les risques de l'émulation		
Tu connais le folklore de la branche éclai et son utilité pédagogique		
Tu participes à l'élaboration du projet d'animation en fonction des objectifs du projet pédagogique		
Tu comprends les rapports entre la troupe et les autres unités du groupe		
Tu participes aux « réunions de chaîne » (avec les autres unités réunies)		
LEADERSHIP		
<i>Tu t'impliques réellement dans ta fonction</i>		
<i>Tu comprends le principe de diriger sans dominer</i>		
<i>Tu montres un bon exemple dans ta conduite en étant un modèle d'esprit éclai</i>		
<i>Tu es à la hauteur de tes responsabilités</i>		
Tu es activement engagé dans le groupe, dans les sorties, dans les camps		

Tu montres par ton implication que les jeunes sont une priorité pour toi		
Tu es un moteur pour les jeunes dans au moins un domaine (jeux, constructions, chants, intendance...)		
Tu connais les instances des EEF et tu t'impliques dans le fonctionnement de l'association		
SPIRITUEL		
<i>Tu as lu un des 4 Evangiles du Nouveau Testament</i>		
<i>Tu connais le message de l'Evangile</i>		
<i>Tu respectes l'expression de la foi chrétienne au sein des EEF</i>		
<i>Tu respectes la liberté de choix des autres dans le domaine spirituel</i>		
Tu es personnellement engagé dans la foi		
Tu adhères au contenu du document «Engagement du responsable»		
Ta vie personnelle est en accord avec les valeurs de l'Evangile		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom du chef de troupe	Date et signature
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

¹ Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.

REFERENTIEL ECLAIREUR DEUXIEME DEGRE



MAJ
08/04/2015

Indice 1.3



G05

Nom	Prénom		
Sachem	Date de naissance	Groupe	

La Licence de Chef, deuxième degré éclaireur, correspond aux chefs d'unité (chef de troupe, ou de compagnie). Pour l'obtenir, tu dois avoir démontré tes compétences dans tout ce qui concerne le premier degré, ainsi que dans les domaines suivants :

	Nom ¹	Date & signature ¹
PRATIQUE		
Tu as montré depuis au moins deux ans tes capacités dans la maîtrise, y compris dans des camps (dont au moins un camp d'été)		
Tu as terminé ton BAFA		
Tu connais le règlement intérieur du mouvement relatif au chef d'unité		
Tu es capable de préparer : réunions, sorties et week-ends		
Tu sais gérer le budget des activités de ton unité		
Tu sais mener un RASS, un CDC		
Tu sais gérer les cérémonies en usage à la troupe		
HYGIENE ET SECURITE		
Tout en donnant aux jeunes une aventure de qualité, tu as pleinement conscience de leur sécurité physique, sociale, psychologique et spirituelle		
Tu sais comment appréhender les risques et donner à l'équipe d'encadrement les moyens d'y faire face		
Tu veilles à ta sécurité physique et à ce que ton équipe fasse de même		

PEDAGOGIQUE		
PARTICIPER A LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS		
Tu es capable d'expliquer les 5 buts du scoutisme et les moyens principaux utilisés pour les atteindre		
Tu connais bien le projet éducatif des EEF et tu y adhères		
Tu connais bien la différence entre le projet éducatif du mouvement, un projet pédagogique et un projet d'animation		
Tu participes à ton niveau à l'élaboration de projets pédagogiques et à l'évaluation des moyens pour les réaliser		
Tu sais coordonner la mise en œuvre des projets d'animation		
Tu es capable de situer chaque activité organisée pour les éclais dans les 5 buts du scoutisme		
Tu sais élaborer des règles de vie collective et les faire appliquer		
Tu connais les besoins et les motivations, ainsi que les problèmes personnels particuliers à cet âge, des adolescents		
APPLIQUER LE FOLKLORE ECLAI DANS LE CADRE DE VIE		
Tu sais évaluer le fonctionnement d'une patrouille et repérer les dysfonctionnements		
Tu connais les critères pour le choix d'un CP ou d'une CC et tu sais l'accompagner dans son rôle		
Tu connais l'utilité et le fonctionnement des CDP, des CDC et de la CDH		
Tu sais encadrer une HP		
Tu comprends bien les principes et les enjeux des éléments de la chevalerie utilisés dans les EEF (Loi, Promesse, BA, Drapeaux, Fanion, Salut, Uniforme...)		
Tu comprends bien les principes et les enjeux des éléments de l'indianisme utilisés dans les EEF (flottage, sachemisation, appel au feu de camp...)		
Tu connais les risques de l'élitisme et tu prends des mesures pour l'éviter		
Tu as une vision globale de la progression des jeunes de ton unité (étapes, brevets, promesse, folklore d'indianisme, fonctions ...)		

LEADERSHIP		
Tu sais diriger une équipe		
Tu sais mener une réunion de maîtrise		
Tu connais et tu respectes tes limites		
Tu respectes les rôles et les fonctions des autres		
Tu sais déléguer des responsabilités		
Tu connais des principes de gestion et de résolution de conflits		
Tu te prépares à faire face aux cas difficiles en cherchant à te donner les moyens de les gérer		
Tu es moteur pour la maîtrise et la troupe		
Tu formes des jeunes et les membres de la maîtrise afin qu'ils soient capables d'assumer de plus en plus de responsabilités		
SPIRITUEL		
Tu es engagé depuis un certain temps dans la foi chrétienne		
Tu es capable de diriger correctement un cercle du feu adapté à ton public		
Tu veilles à ce que l'évangile soit communiqué dans ton unité		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom du chef de troupe	Date et signature
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

¹ **Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :**

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.

REFERENTIEL ECLAIREUR TROISIEME DEGRE



MAJ
08/04/2015

Indice 1.3



G06

Nom	Prénom	
Sachem	Date de naissance	Groupe

La Licence de Chef, troisième degré éclaireur, correspond aux chefs de camp (directeurs devant les autorités). Pour l'obtenir, tu dois avoir démontré tes compétences dans tout ce qui concerne le premier et deuxième degré, ainsi que dans les domaines suivants :

	Nom ¹	Date & signature ¹
PRATIQUE		
Tu es autorisé par l'état à diriger un accueil collectif de mineurs		
Tu connais bien les responsabilités administratives d'un directeur vis à vis des autorités légales, des EEF, des responsables des églises, des familles		
Tu sais à quelle législation est soumis ton ACM et que nous ne bénéficions pas des spécificités apportées par un agrément national du scoutisme		
Tu respectes l'autorité et le rôle des EEF en tant qu'organisateur		
Tu sais établir un budget et mettre en place une comptabilité correcte pour la troupe, y compris pour les camps		
Tu es capable de mettre en place une intendance correcte pour un camp		
Tu sais comment choisir des lieux d'activités (locaux, terrains ...)		
Tu sais bien comment installer un camp		
Tu connais les éléments nécessaires à une bonne installation de camp (installations communes, disposition des patrouilles/clans/maîtrise, alimentation en eau, bois...)		
Tu sais t'entourer d'une équipe compétente (compétences techniques, compétences pédagogiques, diplômes ...)		

Tu connais les démarches à faire avant, pendant et après un camp, vis à vis des jeunes, de l'encadrement, des familles, des églises et des autorités		
Tu connais les documents officiels et réglementaires à avoir en ta possession et tu sais les tenir à jour		
Tu connais la liste des documents à afficher lors d'un camp		
Tu sais gérer les relations avec des fournisseurs, prestataires de services et intervenants extérieurs		
HYGIENE ET SECURITE		
Tu connais le cahier des charges de l'assistant sanitaire en camp et tu es capable de veiller à son application.		
Tu comprends les principes d'une alimentation équilibrée et tu es capable de veiller à leur application		
Tu veilles à la bonne installation et l'usage de l'intendance, de l'infirmerie, des feuillées (tits), des douches, des feux (tables à feux, feux de veillées, feux enterrés, etc.)		
Tu veilles à la gestion de l'eau (potabilité, adduction, stockage, distribution ...)		
Tu veilles à la gestion des denrées alimentaires (approvisionnement, stockage, chaîne du froid, distribution, préparation ...)		
Tu veilles à la gestion des déchets (tri, stockage, évacuation ...)		
Tu préviens les dangers, tu identifies et tu gères les risques à tout niveau du séjour		
Tu sais prévoir un système d'alerte, un plan d'évacuation et une zone de rassemblement adaptés aux risques		
Tu connais et appliques les lois en vigueur concernant la sécurité des mineurs, des activités physiques, sportives et de pleine nature		
PEDAGOGIQUE		
Tu es capable de veiller à l'application de l'ensemble du projet éducatif des EEF		
Tu es capable d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique		
Tu peux expliquer la pédagogie générale des EEF et tes projets pédagogiques aux autorités, aux familles, aux responsables d'église		

Tu veilles à la formation et à la progression des animateurs, des jeunes et de toi-même		
Tu as les outils nécessaires à l'évaluation de la maîtrise, des activités ...		
LEADERSHIP		
Tu sais définir les rôles et les responsabilités de chacun		
Tu sais organiser la répartition des tâches (vie quotidienne, activités ...) et coordonner l'ensemble		
Tu sais gérer les contacts avec les familles		
Tu sais et tu es prêt à te rendre disponible pour les jeunes et la maîtrise		
Tu sais gérer les relations au sein de la maîtrise		
Tu sais travailler en collaboration avec un chef d'unité ou un adjoint en définissant bien et en respectant les rôles et responsabilités de chacun		
SPIRITUEL		
Tu veilles sur la vie spirituelle de la maîtrise		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

¹ Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.

REFERENTIEL LOUVETISME PREMIER DEGRE



MAJ
13/06/2015



G03

Indice 1.3

Nom	Prénom		
Sachem	Date de naissance	Groupe	

La Licence de Chef, premier degré louvetisme, correspond aux chefs adjoints dans une meute. Pour l'obtenir, tu dois démontrer tes compétences dans les domaines suivants (*les domaines en italique correspondent à ce que tu as déjà validé si tu es certifié pour la direction de patrouille*) :

	Nom ¹	Date & signature ¹
TECHNIQUE		
<i>Tu connais les techniques de base de la construction</i>		
<i>Tu sais t'orienter avec carte et boussole</i>		
<i>Tu sais allumer et éteindre correctement un feu, dans toutes les conditions de météo courantes (pluie, froid, sec, vent ...)</i>		
Tu connais le sémaphore, en transmission et réception		
Tu connais les principaux chants louveteaux		
PRATIQUE		
<i>Tu sais monter correctement une tente</i>		
<i>Tu sais comment sécher, plier et stocker la tente après un camp ou un week-end</i>		
<i>Tu sais comment prendre soin, entretenir et ranger l'outillage utilisé couramment</i>		
Tu sais installer la meute pour un week-end (sécurité, hygiène, espace de jeu...)		
Tu sais comment mener une visite d'Akela		

Tu participes activement au rangement et à l'entretien du matériel de groupe		
Tu as démarré ta formation BAFA		
Tu es capable de travailler en équipe, en apportant tes points de vue, en prenant en compte ceux des autres et en respectant les décisions d'équipe		
Tu respectes la hiérarchie de fonction et administrative		
Tu as suffisamment de sérieux et de compétence pour qu'Akela te confie de véritables responsabilités dans au moins un domaine précis (animation, construction, gestion matériel, intendance, communication, infirmerie, logistique...)		
HYGIENE ET SECURITE		
<i>Tu connais les principales mesures d'hygiène de vie et alimentaire en camp et tu veilles à leur application</i>		
<i>Tu connais et préviens les accidents dus au froid, au soleil, à la fatigue, à l'eau et au feu</i>		
<i>Tu sais faire face à un accident et aux situations d'urgence (Protéger, Alerter, Secourir)</i>		
<i>Tu connais les précautions relatives aux feux</i>		
<i>Tu connais les principes et la réglementation pour les déplacements en dehors du camp</i>		
Tu connais le document EEF "Grille d'évaluation pour préparer des activités saines" et tu en respectes les principes		
Tu veilles constamment à la sécurité physique, affective, psychologique et spirituelle des enfants		
Tu respectes la réglementation dans les domaines qui te sont confiés (accueil collectif de mineurs, animations particulières ...)		
Tu connais tes responsabilités civiles et pénales concernant l'encadrement d'enfants		
Tu adaptes les activités et les jeux à l'âge des enfants		
Tu as une présence attentive auprès des enfants tout au long de la journée (pas de semi-autonomie, le chef est un grand frère toujours présent)		

PEDAGOGIQUE		
<i>Tu connais les 5 buts du scoutisme</i>		
<i>Tu sais ce qu'est la fédération « Scoutisme Français » et ce qu'est la FSEF</i>		
Tu connais le sens et l'importance de la loi, des maximes, des maîtres mots et de la promesse à la meute		
Tu connais le fonctionnement de la meute, la place de la sizaine et tu en comprends l'organisation		
Tu connais le rôle des sizeniers et veilles à ce qu'ils aient la place qui est la leur		
Tu connais et comprends les moyens principaux utilisés dans le louvetisme pour atteindre les 5 buts		
Tu comprends la place, l'utilité mais aussi les risques de l'émulation		
Tu as lu « le Livre de la Jungle »		
Tu as lu « Sagesse de jungle » de Vera Barclay		
Tu sais construire tes jeux en fonction de la progression de tes louveteaux		
Tu utilises les noms de jungle et le langage jungle		
Tu comprends la place de la meute par rapport aux autres unités du groupe		
Tu participes aux « réunions de chaîne » (avec les autres unités réunies)		
LEADERSHIP		
<i>Tu t'impliques réellement dans ta fonction</i>		
<i>Tu comprends le principe de diriger sans dominer</i>		
<i>Tu es à la hauteur de tes responsabilités</i>		
Tu montres un bon exemple dans ta conduite en étant un modèle d'esprit louveteau		
Tu es activement engagé dans le groupe, dans les sorties, dans les camps		

Tu montres par ton implication que les enfants sont une priorité pour toi		
Tu es un moteur pour les enfants dans au moins un domaine (jeux, chants,...)		
Tu connais les instances des EEF et tu t'impliques dans le fonctionnement de l'association		
Tu es un appui pour les autres chefs qui peuvent compter sur toi en cas de besoin ou de défaillance		
Tu es maître de toi et sais garder un comportement correct et adapté dans des situations difficiles		
SPIRITUEL		
<i>Tu as lu un des 4 Evangiles du Nouveau Testament</i>		
<i>Tu connais le message de l'Evangile</i>		
<i>Tu respectes l'expression de la foi chrétienne au sein des EEF</i>		
<i>Tu respectes la liberté de choix des autres dans le domaine spirituel</i>		
Tu es personnellement engagé dans la foi		
Tu adhères au contenu du document «Engagement du responsable»		
Ta vie personnelle est en accord avec les valeurs de l'Evangile		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom du chef de meute	Date et signature
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

¹ Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.

REFERENTIEL LOUVETISME DEUXIEME DEGRE



MAJ
08/04/2015

Indice 1.3



G04

Nom	Prénom		
Sachem	Date de naissance	Groupe	

La Licence de Chef, deuxième degré louvetisme, correspond aux chefs de meute. Pour l'obtenir, tu dois avoir démontré tes compétences dans tout ce qui concerne le premier degré, ainsi que dans les domaines suivants :

	Nom ¹	Date & signature ¹
PRATIQUE		
Tu as montré depuis au moins deux ans tes capacités dans la maîtrise, y compris dans des camps (dont au moins un camp d'été)		
Tu as terminé ton BAFA		
Tu connais le règlement intérieur du mouvement relatif au chef d'unité		
Tu es capable de préparer : réunions, sorties et week-ends		
Tu sais gérer le budget des activités de ton unité		
Tu sais mener un « appel de la jungle »		
Tu sais gérer les cérémonies en usage à la meute (quand, comment et pourquoi faire)		
Tu sais choisir l'emplacement et installer correctement un camp pour la meute en tenant compte des nécessités particulières au louvetisme : sécurité, proximité de l'encadrement, sanitaires, délimitation nette, etc.		
HYGIENE ET SECURITE		
Tu veilles à ce que tes chefs assurent la sécurité physique, affective, morale et spirituelle des louveteaux		

Tu veilles à assurer (ou faire assurer) une présence permanente de l'encadrement auprès des enfants du matin au soir, même après le coucher de ceux-ci (pas de semi-autonomie, le chef est un grand frère toujours présent)		
Tu veilles à ta sécurité physique et à ce que ton équipe fasse de même		
PEDAGOGIQUE		
PARTICIPER A LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS		
Tu es capable d'expliquer les 5 buts du scoutisme et les moyens principaux utilisés pour les atteindre		
Tu connais bien le projet éducatif des EEF et tu y adhères		
Tu connais bien la différence entre le projet éducatif du mouvement, un projet pédagogique et un projet d'animation		
Tu participes à ton niveau à l'élaboration de projets pédagogiques et à l'évaluation des moyens pour les réaliser		
Tu sais coordonner la mise en œuvre des projets d'animation		
Tu sais mettre en place un planning d'activités autour des 5 buts du scoutisme en fonction de la progression de ta meute		
Tu sais élaborer des règles de vie collective et les faire appliquer		
Tu sais appliquer le louvetisme pour que la meute soit « La famille heureuse »		
APPLIQUER LE FOLKLORE LOUVETEAU DANS LE CADRE DE VIE		
Tu sais évaluer le fonctionnement d'une meute et en repérer les dysfonctionnements		
Tu sais expliquer à tes chefs la méthode jungle		
Tu veilles à l'utilisation des noms de jungle et du langage jungle dans ta meute		
Tu connais les risques de l'élitisme et tu prends des mesures pour l'éviter		
Tu as une vision globale de la progression des enfants de ta meute (patte tendre, étoiles, gibiers ... et promesse).		
LEADERSHIP		
Tu sais diriger une équipe		

Tu sais mener une réunion de maîtrise		
Tu connais et tu respectes tes limites		
Tu respectes les rôles et les fonctions des autres		
Tu sais déléguer des responsabilités		
Tu connais des principes de gestion et de résolution de conflits		
Tu te prépares à faire face aux cas difficiles en cherchant à te donner les moyens de les gérer		
Tu es moteur pour la maîtrise et la meute		
Tu formes des enfants et les membres de la maîtrise afin qu'ils soient capables d'assumer de plus en plus de responsabilités		
SPIRITUEL		
Tu es engagé depuis un certain temps dans la foi chrétienne		
Tu es capable de diriger correctement un cercle du feu adapté à ton public		
Tu veilles à ce que l'évangile soit communiqué dans la meute		
Tu veilles à ce qu'il ne soit pas fait de pression sur les enfants qui sont très influençables à cet âge		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom du chef de meute	Date et signature
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

¹ Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.

REFERENTIEL LOUVETISME TROISIEME DEGRE



MAJ
08/04/2015

Indice 1.3



G05

Nom	Prénom		
Sachem	Date de naissance	Groupe	

La Licence de Chef, troisième degré louvetisme, correspond aux chefs de camp (directeurs devant les autorités). Pour l'obtenir, tu dois avoir démontré tes compétences dans tout ce qui concerne le premier et deuxième degré, ainsi que dans les domaines suivants :

	Nom ¹	Date & signature ¹
PRATIQUE		
Tu es autorisé par l'état à diriger un accueil collectif de mineurs		
Tu connais les règles particulières au louvetisme pour camper		
Tu connais bien les responsabilités administratives d'un directeur vis à vis des autorités légales, des EEF, des responsables des églises, des familles		
Tu sais à quelle législation est soumis ton ACM et que nous ne bénéficions pas des spécificités apportées par un agrément national du scoutisme		
Tu respectes l'autorité et le rôle des EEF en tant qu'organisateur		
Tu sais établir un budget et mettre en place une comptabilité correcte pour la meute, y compris pour les camps		
Tu es capable de mettre en place une intendance correcte pour un camp		
Tu sais comment choisir des lieux d'activités (locaux, terrains ...)		
Tu sais bien comment installer un camp		
Tu connais les éléments nécessaires à une bonne installation de camp (installations communes, disposition des emplacements des enfants et de la maîtrise, alimentation en eau, bois ...)		

Tu sais t'entourer d'une équipe compétente (compétences techniques, compétences pédagogiques, diplômes ...)		
Tu connais les démarches à faire avant, pendant et après un camp, vis à vis des enfants, de l'encadrement, des familles, des églises et des autorités		
Tu connais les documents officiels et réglementaires à avoir en ta possession et tu sais les tenir à jour		
Tu connais la liste des documents à afficher lors d'un camp		
Tu sais gérer les relations avec des fournisseurs, prestataires de services et intervenants extérieurs		
HYGIENE ET SECURITE		
Tu connais le cahier des charges de l'assistant sanitaire en camp et tu es capable de veiller à son application.		
Tu comprends les principes d'une alimentation équilibrée et tu es capable de veiller à leur application		
Tu connais ton rôle dans « l'éducation à table », sanitaire (lavage des mains, des dents toilette) des louveteaux et organise tes équipes en fonction de ces besoins		
Tu veilles à la bonne installation et l'usage de l'intendance, de l'infirmerie, des sanitaires, des feux (feux de veillées, de camp, etc.)		
Tu veilles à la gestion de l'eau (potabilité, adduction, stockage, distribution ...)		
Tu veilles à la gestion des denrées alimentaires (approvisionnement, stockage, chaîne du froid, distribution, préparation ...)		
Tu veilles à la gestion des déchets (tri, stockage, évacuation ...)		
Tu préviens les dangers, tu identifies et tu gères les risques à tout niveau du séjour		
Tu sais prévoir un système d'alerte, un plan d'évacuation et une zone de rassemblement adaptés aux risques		
Tu connais et appliques les lois en vigueur concernant la sécurité des mineurs, des activités physiques, sportives et de pleine nature		
PEDAGOGIQUE		
Tu es capable de veiller à l'application de l'ensemble du projet éducatif des EEF		

Tu es capable d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique		
Tu peux expliquer la pédagogie générale des EEF et tes projets pédagogiques aux autorités, aux familles, aux responsables d'église		
Tu veilles à la formation et à la progression des animateurs, des enfants et de toi-même		
Tu as les outils nécessaires à l'évaluation de la maîtrise, des activités ...		
Tu connais les bases de la pédagogie active et participative		
LEADERSHIP		
Tu sais définir les rôles et les responsabilités de chacun		
Tu sais organiser la répartition des tâches (vie quotidienne, activités ...) et coordonner l'ensemble		
Tu sais gérer les contacts avec les familles		
Tu sais et tu es prêt à te rendre disponible pour les enfants et la maîtrise		
Tu sais gérer les relations au sein de la maîtrise		
Tu sais travailler en collaboration avec un chef d'unité ou un adjoint en définissant bien et en respectant les rôles et responsabilités de chacun		
SPIRITUEL		
Tu veilles sur la vie spirituelle de la maîtrise		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

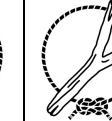
¹ Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.

REFERENTIEL FORMATEUR EFSM



MAJ
08/04/2015

					
G03	G03	G06	G07	G03	Indice 1.1

Nom	Prénom	
Sachem	Date de naissance	Groupe

La qualité de formateur EFSM s'obtient par la certification de la Commission Formation Nationale (CFN) soit par VAE, soit par formation et validation de ce présent référentiel.

Avant d'être formateur, il est nécessaire d'avoir été formateur stagiaire et d'avoir animé des séquences de formation lors de sessions organisées par l'EFSM. Il faut également avoir une licence de chef 2^{ème} degré.

	Nom ¹	Date & signature ¹
SAVOIR (connaissances approfondies)		
Tu maîtrises les référentiels de la branche dans laquelle tu formes		
Tu as une bonne connaissance de la pédagogie de la branche pour laquelle tu formeras		
Tu connais bien le fonctionnement général de l'association		
Tu connais les principes de la formation à l'EFSM		
Tu connais des techniques de formation		
Tu comprends l'enjeu et l'intérêt de l'évaluation et de la validation		
SAVOIR FAIRE (aptitudes)		
Tu sais expliquer la pédagogie du mouvement dans tous ses aspects		
Tu sais adapter tes formations en fonction des besoins des stagiaires		
Tu sais préparer et animer une séquence de formation		

Tu sais présenter un contenu clair et compréhensible dans une séquence de formation		
Tu sais utiliser une méthode d'animation qui capte et conserve l'attention des stagiaires		
Tu sais organiser une session de formation locale, régionale ou nationale en fonction de ta qualification (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} degré)		
Tu sais évaluer un stagiaire en fonction de critères préétablis		
SAVOIR ETRE (attitudes)		
Tu respectes la pédagogie mise en place par le mouvement (manuels d'unité, classeur du responsable)		
Tu sais écouter les besoins des stagiaires (être disponible)		
Tu sais t'adapter au niveau des stagiaires		
Tu sais travailler en équipe de formation		
Tu accompagnes les stagiaires dans leur formation : encourager, motiver, conseiller, écouter, aider...		
Tu sais amener les stagiaires à s'auto-évaluer		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom de l'instructeur qui termine la validation du référentiel	Date et signature
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

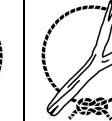
¹ Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.

REFERENTIEL INSTRUCTEUR EFSM



MAJ
08/04/2015

					
G04	G04	G07	G08	G04	Indice 1.1

Nom	Prénom	
Sachem	Date de naissance	Groupe

La qualité d'instructeur EFSM s'obtient par la certification de la Commission Formation Nationale (CFN) suite à une ou plusieurs formations et la validation de ce présent référentiel.

Pour être instructeur, il est nécessaire d'être certifié chef 3^{ème} degré et formateur ainsi que d'avoir été formateur pendant une période de 6 jours de formation (consécutifs ou non).

	Nom ¹	Date & signature ¹
SAVOIR (connaissances approfondies)		
Tu connais le rôle et la responsabilité de chaque instance du mouvement		
Tu as des notions de la pédagogie de l'ensemble des branches du mouvement		
Tu connais les principes pédagogique de la formation (moyens apprentissage)		
Tu connais et tu es capable d'expliquer les principes, la place, le rôle et le fonctionnement de l' EFSM		
SAVOIR FAIRE (aptitudes)		
Tu sais décrire les objectifs, le contenu obligatoire et les contraintes d'une séquence de formation de façon à permettre aux formateurs de préparer cette séquence.		
Tu as la vision de ce qu'est un formateur		
Tu sais expliquer les techniques d'animations de séquence de formations (méthode, objectifs...)		
Tu sais expliquer chaque point du référentiel formateur et tu comprends leur utilité dans la formation		

SAVOIR ETRE (attitudes)		
Tu t'auto-évalues et tu remets en question tes idées et tes positions		
Tu sais t'entourer d'une équipe pour une formation de qualité		
Tu as une implication active dans les instances nationales		
Tu as le soucis d'amener des chefs au niveau de formateur		
Tu accompagnes et fait progresser les formateurs en fonction		

Signatures :

Je confirme avoir acquis ces compétences et je m'engage à les mettre au service des autres. Je suis là pour servir.	Date et signature du candidat
Nom de l'instructeur qui termine la validation du référentiel	Date et signature
Nom du coordinateur du groupe	Date et signature

¹ Deux moyens pour valider plusieurs sujets à la fois :

1. Valider le premier sujet avec nom, date et signature. Aux autres sujets qui sont validés au même moment ne renseigner que la date identique.
2. Grouper les sujets à valider ensemble par une accolade « } » ou une parenthèse.



EEF ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

DOCUMENTS OFFICIELS





EEF
ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

STATUTS EEF					
					MAJ 22/09/2014
H01	H01	H01	H01	H01	Indice 2.1

Rappel : Les statuts des EEF fixent légalement les règles de fonctionnement de l'association.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive du 20 juin 1998 et remaniés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2013. Changement d'adresse du siège social par l'Assemblée Générale du 21 septembre 2014.



Eclaireurs Évangéliques de France
Chez Vincent Mathis
Résidence le Rochfort
15, rue Clérieux
26100 ROMANS SUR ISERE

siege.social@eclaireurs-evangeliques.fr

Statuts des E.E.F.

Association déclarée en préfecture de la Drôme le 3 août 1998 sous le n° W263003565
Agrément Jeunesse et Education Populaire par la préfecture de la Drôme le 21 octobre 2011
sous le n° 26.11JEP52

Titre 1 DÉFINITION

Article 1 : Titre

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre « **Éclaireurs Évangéliques de France** » (en abrégé « **E.E.F.** »).

La durée de l'association est illimitée.

L'association s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

Dans le cadre de son engagement dans la vie sociale et de son projet éducatif, l'association peut participer à des activités d'intérêt général, notamment en ce qui concerne la solidarité et la protection de l'environnement, mais elle s'interdit toute discussion ou action d'ordre politique.

Article 2 : Siège social

Le siège social est fixé à ROMANS (26100).

Sur proposition du Conseil d'Administration et par décision de l'Assemblée Générale, il peut être transféré à tout autre endroit du territoire national.

Article 3 : Objet

L'association est un mouvement de jeunesse qui pratique le scoutisme.

Elle a pour but de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon les buts, les principes et les méthodes du scoutisme hérité de Baden Powell.

Elle fonde son action sur les enseignements de la Bible en général et des Évangiles en particulier.

Elle regroupe tous les membres qui désirent y adhérer, sans distinction.

Article 4 : Moyens

Les moyens d'actions de l'association sont :

- La constitution de groupes locaux ;
- La constitution dans les groupes locaux d'équipes d'enfants appelées « unités » ;
- La mise en place de formations pour les responsables (formations pédagogiques, formations techniques, stages, cours) ;
- La publication de revues, d'ouvrages ;
- L'organisation de réunions, séminaires, accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement, mini-séjours et sorties diverses.

Titre 2 ORGANISATION

Article 5 : Composition

L'association se compose de membres actifs, de membres associés, de membres amis, de membres bénéficiaires et de membres honoraires. Tous les membres s'acquittent de leur cotisation annuelle à l'exception des membres honoraires. Tous acceptent sans réserve les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association.

- Les **membres actifs** sont les personnes âgées de seize ans au moins engagées au niveau local, provincial ou National. Ils déterminent les orientations de l'association, la promotion et l'animation à tous les échelons de la vie du mouvement et des groupes d'enfants.
- Les **membres associés** sont les personnes qui participent activement à la vie de l'association, mais qui pour des raisons diverses ne peuvent remplir de fonction particulière dans les unités.
- Les **membres amis** sont ceux qui accueillent ou soutiennent un groupe local et qui désirent aider manifestement à la progression et au rayonnement de l'association.
- Les **membres bénéficiaires** sont toutes les personnes mineures qui participent aux activités de l'association.
- Les **membres honoraires** sont les personnes nommées par le Conseil d'Administration qui rendent ou ont rendu des services particuliers à l'association. La qualité de membre honoraire est attribuée à vie. Un membre honoraire peut également appartenir à une deuxième catégorie de membre.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- La démission ;
- Le décès ;
- Le non-paiement de la cotisation ;
- La radiation prononcée par le C.A. pour manquement grave ou désintérêt manifeste de la vie de l'association, le membre intéressé ayant été préalablement appelé, par lettre recommandée, à fournir des explications. Toute radiation doit être validée par l'Assemblée Générale.

Article 7 : Financement

L'association a un but non lucratif Elle pourvoit aux moyens nécessaires à l'accomplissement de son objet par les cotisations, collectes, dons manuels, legs et toutes autres ressources autorisées par la loi.

Il est tenu une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses.

Le Conseil d'Administration doit adopter le budget prévisionnel annuel avant le début de l'exercice suivant.

Tout contrat ou convention passé entre l'association d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au Conseil d'Administration et présenté pour information à la plus prochaine Assemblée Générale.

Article 8 : Biens

L'association peut acheter, fabriquer, louer ou donner en location, construire ou faire construire tout bien meuble et immeuble nécessaire à son activité, afin de favoriser l'action pédagogique et l'épanouissement de l'association.

Titre 3

ADMINISTRATION

Article 9 : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend tous les membres âgés de seize ans au moins régulièrement inscrits ainsi que les représentants des membres de moins de seize ans, élus dans chaque groupe suivant les modalités fixées par le Règlement Intérieur.

Les membres actifs, les membres bénéficiaires âgés de seize ans au moins, les représentants des membres bénéficiaires de moins de seize ans et les membres associés forment quatre collèges et disposent du droit de vote. Les membres amis forment un cinquième collège et n'ont qu'une voix consultative. Les membres honoraires ne disposent pas du droit de vote en tant que tels.

9.1 : Réunions

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. En outre, elle se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Quinze jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée, les membres sont convoqués individuellement par le Bureau de l'association qui précise le lieu de réunion et l'ordre du jour.

9.2 : Rôle de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale :

- Entend le rapport moral du président ;
- Entend les rapports d'activités des différents responsables et groupes de travail ;
- Prend connaissance des rapports d'activités des différents groupes locaux ;
- Approuve les comptes de l'exercice clos ;
- Vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant ;
- Délibère sur les questions mises à l'ordre du jour ;
- Nomme les réviseurs aux comptes ;

- Valide l'admission des nouveaux groupes locaux et se prononce sur les propositions de radiation proposées par le C.A. ;
- Pourvoit au renouvellement des membres du C.A. ;
- Nomme les différents commissaires sur proposition du C.A. ;
- Remplit toutes les fonctions que le Règlement Intérieur (cf. Article 11) lui a dévolues.

9.3 : Quorum

Pour la validité des délibérations de toute Assemblée Générale, il faut que le tiers au moins des membres ayant le droit de vote soient présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale sera convoquée à quinze jours d'intervalle et pourra délibérer quel que soit le nombre des membres ayant le droit de vote présents ou représentés.

Chaque membre présent à l'Assemblée Générale peut recevoir jusqu'à trois mandats de représentation de membres appartenant au même collège et absents.

Les décisions seront prises à la majorité, sauf en ce qui concerne les décisions relatives à :

- La modification des statuts (cf. Article 13) ;
- La dissolution de l'association (cf. Article 14).

Article 10 : Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration (C.A.). Ce conseil est l'organe exécutif de l'Assemblée Générale. Il ne peut comprendre plus du quart de ses membres faisant partie de la même famille (partie entière du quart).

Toute personne âgée de seize ans au moins le jour de l'élection et ayant rempli et soumis au C.A. pour approbation l'Engagement du Responsable E.E.F. est éligible au Conseil d'Administration.

10.1 : Composition

Le Conseil d'Administration comprend sept membres minimum et quinze membres maximum élus en son sein au scrutin secret pour trois années par l'Assemblée Générale.

Il est renouvelé chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

10.2 : Bureau

Le C.A. choisit parmi ses membres, à main levée ou au scrutin secret si l'un de ses membres le demande, un bureau composé de :

- Un président :
Il représente l'association auprès des tiers.
Il convoque les A.G. et les réunions du C.A. et les préside.
En cas d'empêchement il est remplacé par le vice-président et en cas d'empêchement de ce dernier par le membre le plus ancien ou par tout administrateur expressément délégué par le C.A. à cette fin.
- Un vice-président :
Il remplace le président en cas d'empêchement. Il peut être mandaté par le président pour représenter l'association et est investi de tous les pouvoirs à cet effet, conjointement avec le président.

- Un trésorier et s'il y a lieu un trésorier adjoint :
Ils tiennent à jour les comptes de l'association et en rendent compte à l'A.G.. Ils suivent la gestion financière et matérielle.
- Un secrétaire et s'il y a lieu un secrétaire adjoint :
Ils rédigent les comptes-rendus des assemblées et conseils de l'association et veillent au bon fonctionnement administratif de l'association.

10.3 : Rôle du Conseil d'Administration

Le C.A. est responsable de la bonne marche de l'association.

- Il gère les biens meubles et immeubles nécessaires au développement de l'association:
- Il exécute le budget voté par l'A.G.
- Il détermine les placements des fonds disponibles.
- Il établit des commissions de travail dans les domaines utiles à l'association.
- Il veille à faire respecter les différentes décisions devant assurer la bonne marche de l'association dans la poursuite de ses objectifs.

Les décisions du C.A. sont prises à la majorité des membres présents. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

10.4 : Réunions

Le C.A. se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par le président ou sur la demande du quart de ses membres.

10.5 : Révocation ou démission

Le C.A. peut, à la majorité des deux tiers, révoquer de ses fonctions le président ou l'un des membres du conseil en cas de négligences graves, malversations ou comportements contraires aux Statuts ou au Règlement Intérieur.

En cas de révocation ou de démission, le conseil désigne en son sein le remplaçant du révoqué ou du démissionnaire, jusqu'à confirmation de la révocation ou acceptation de la démission par l'Assemblée Générale.

Article 11 : Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration établit un règlement intérieur précis destiné à compléter les présents statuts. Ce règlement pourra être modifié par le C.A. chaque fois que cela lui paraîtra souhaitable sans pouvoir contrevenir aux présents statuts.

Article 12 : Responsabilité financière

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés. Aucun membre du Conseil d'Administration ou de l'association ne peut en être tenu comme personnellement responsable.

Titre 4

MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION

Article 13 : Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire spécialement convoquée à cet effet sur proposition du Conseil d'Administration.

La convocation individuelle, faite au moins vingt jours avant la date de réunion, doit comporter l'ensemble des textes à modifier ainsi que l'énoncé des nouveaux textes proposés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement dans les conditions fixées à l'article 9.3, la majorité requise étant des deux tiers des voix exprimées.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée à quinze jours d'intervalle et pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des deux tiers.

Article 14 : Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet dans les mêmes conditions que pour la modification des statuts. Elle délibère également dans les mêmes conditions.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation de l'association.

La dévolution des biens meubles et immeubles ne pourra se faire qu'au profit d'une ou plusieurs associations ayant les mêmes objectifs, sur proposition du Conseil d'Administration et après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Statuts adoptés par l'Assemblée Constitutive des E.E.F. le 20 juin 1998

et remaniés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2013.

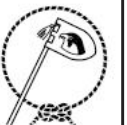
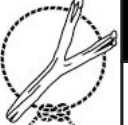
Changement d'adresse du siège social par l'Assemblée Générale du 21 septembre 2014.

Le président
Vincent MATHIS

La secrétaire
Béatrice DURIN



EEF
ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

REGLEMENT INTERIEUR					
					MAJ 21/09/2014
H02	H02	H02	H02	H02	Indice 2.1

Rappel : Le Règlement Intérieur apporte des détails sur les règles de fonctionnement et d'organisation de l'association; son contenu doit donc être respecté par chaque membre.

Le présent règlement intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale du 1^{er} octobre 2006 et modifié par l'Assemblée Générale du 22 septembre 2013.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR des E.E.F.

Association déclarée en préfecture de la Drôme le 3 août 1998 sous le n° W263003565
Agrément Jeunesse et Education Populaire par la préfecture de la Drôme le 21 octobre
2011 sous le n° 26.11JEP52

Titre 1 GÉNÉRALITÉS

Article 1 : Définition

L'association dite « Éclaireurs Évangéliques de France » (E.E.F.) est un mouvement d'éducation chrétien ouvert à tous. Elle a pour but la formation des jeunes sur la base de principes tirés de la Bible et par la pratique du scoutisme.

Le scoutisme est ouvert à tous les enfants et les jeunes, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses ou celles de leur famille. La diversité des associations scouts et les choix faits par chacune d'elles garantissent à chaque famille la liberté d'exercer son choix. Nous considérons comme essentielle l'existence d'associations de scoutisme d'autres religions ou non-confessionnelles, et nous développons avec celles qui le souhaitent des relations fraternelles dans le respect de nos convictions respectives.

Si le mouvement des E.E.F. partage les buts et principes de tous les scouts du monde, il revendique le droit de proposer aux jeunes et à leurs familles l'Évangile tel qu'il est consigné dans la Bible.

L'action des E.E.F. s'exerce sur tout le territoire français et peut s'étendre à d'autres pays par le jumelage avec d'autres associations partageant les mêmes valeurs pédagogiques et poursuivant les mêmes buts.

Article 2 : Accueil

Les E.E.F. accueillent des enfants et des jeunes sans distinction sociale, politique ou confessionnelle, mais tous doivent :

- Être volontaires pour participer à toutes les activités proposées et vécues ;
- Assister régulièrement aux rencontres proposées ;
- Être persévérants pour aller jusqu'au bout.
- Respecter les valeurs spirituelles des E.E.F., même s'ils ne les partagent pas.

Les chefs et cheftaines aident les jeunes dans ce sens.

Article 3 : Finalités éducatives

L'association a pour finalité de faire connaître l'Évangile aux jeunes à travers le scoutisme par des propositions d'activités favorisant le développement de :

- la relation à son corps (activités physiques et manuelles en pleine nature) ;
- la relation à soi (activités artistiques et manuelles) ;
- la relation aux autres (activités, services et aides) ;
- le sens des responsabilités ;
- la relation à Dieu (lecture de la Bible, réflexion et mise en pratique).

Les moyens mis en œuvre le sont dans la complémentarité avec la famille, l'école, les églises locales, la société.

Article 4 : Bases pédagogiques

Le mouvement des Éclaireurs Évangéliques de France (E.E.F.) base sa pédagogie sur le scoutisme tel qu'il est défini dans les ouvrages :

- « **Éclaireurs** » de Baden Powell ;
- « **Le Livre des Louveteaux** » de Baden Powell ;
- « **Sagesse de Jungle** » de Véra Barclay ;
- « **La route du succès** » de Baden Powell

Article 5 : Déclaration de foi

Nous croyons :

- Que l'Écriture Sainte est la Parole infaillible de Dieu, autorité souveraine en matière de foi et de vie.
- En un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit de toute éternité.
- En Jésus-Christ notre Seigneur, Dieu manifesté en chair, né de la vierge Marie ; à son humanité exempte de péché, ses miracles, sa mort expiatoire et rédemptrice, sa résurrection corporelle, son ascension, son œuvre médiatrice, son retour personnel dans la puissance et la gloire.
- Au salut de l'homme pécheur et perdu ; à sa justification non par les œuvres mais par la seule foi, grâce au sang versé par Jésus-Christ notre Seigneur ; à sa régénération par le Saint-Esprit.
- En l'Esprit Saint qui, venant demeurer en nous, nous donne le pouvoir de servir Jésus-Christ, de vivre une vie sainte et de rendre témoignage.
- A l'unité véritable dans le Saint-Esprit de tous les croyants formant ensemble l'Église Universelle, Corps de Christ.
- À la résurrection de tous : ceux qui sont perdus ressusciteront pour le jugement, ceux qui sont sauvés, ressusciteront pour la vie.

Article 6 : Relations avec d'autres mouvements

Le mouvement des E.E.F. ne désire pas vivre dans l'isolement, mais dans l'ouverture face aux mouvements et associations qui peuvent l'aider à mieux remplir ses objectifs.

Il fait donc partie de :

- L'Union Française des Centres de Vacances (U.F.C.V.).
- La Fédération du Scoutisme Évangélique Français (F.S.E.F.).
- Le Conseil National des Évangéliques de France (C.N.E.F.)

Titre 2

STRUCTURES ÉDUCATIVES DU MOUVEMENT

Article 7 : Branches

Les jeunes sont répartis en différentes branches en fonction de leur âge :

Âge	Branches	Couleur
4 – 6 ans	Furets	Crème
6 – 8 ans	Loustics	Rouge Bordeaux
8 – 12 ans	Louveteaux - Louvettes	Jaune
12 – 17 ans	Éclaireurs - Éclaireuses	Vert
17 – 21 ans	Routiers	Rouge

Article 8 : Organisation des E.E.F.

L'ensemble du mouvement des E.E.F. est structuré en sept échelons.

- | | |
|--|--|
| 1^{er} Équipe nationale | Couleur des barrettes : <ul style="list-style-type: none"> ● Président et Coordinateur National : blanc barré bleu blanc rouge ● Coordinateurs Formation et Pédagogie : blanc barré marron ● Coordinateurs de branche : blanc barré de leur couleur de branche ● Autres Coordinateurs : blanc barré de gris Foulards à fond blanc avec une bordure tricolore |
| 2^e Province | Couleur des barrettes des responsables : bleu
Foulards à fond blanc avec une bordure bleue |
| 3^e District | Couleur des barrettes des responsables : violet
Foulards à fond blanc avec une bordure violette |
| 4^e Groupe local | Couleur des barrettes du responsable : orange |
| 5^e Unité | <ul style="list-style-type: none"> ● Furets (filles et garçons) : Famille. ● Loustics (filles et garçons) : Bande. ● Louveteaux (filles et garçons) : Meute. ● Éclaireuses : Compagnie. ● Éclaireurs : Troupe. ● Routiers : Route. |
| 6^e Équipe | <ul style="list-style-type: none"> ● Bande : 1 à 3 tribus au maximum. ● Meute : 1 à 6 sizaines au maximum, chacune portant le nom de « loups », suivi d'une couleur (gris, noirs, blancs, tachetés, etc.) ● Compagnie : 1 à 6 clans au maximum portant le nom d'un animal. ● Troupe : 1 à 6 patrouilles au maximum portant le nom d'un animal. ● Route : plusieurs équipes. |
| 7^e Éléments de base | <ul style="list-style-type: none"> ● Tribu : de 2 à 5 Loustics. ● Sizaine : de 4 à 7 Louveteaux ou Louvettes. ● Clan : de 4 à 7 Éclaireuses. ● Patrouille : de 4 à 7 Éclaireurs. ● Équipe : de 4 à 8 Routiers. |

Article 9 : Groupes locaux

La structure de base du mouvement des E.E.F. est le groupe local.

Chaque groupe local dépend d'une église ou d'un Comité de parrainage inter-églises. Il prend un nom (nom qui fait si possible référence à la Bible, à un homme de Dieu ou à un missionnaire digne d'être imité) suivi du nom de la ville et du numéro du département.

Un groupe local se compose d'une ou plusieurs unités : Famille de Furets, Bande de Loustics, Meute de Louveteaux, Troupe d'Éclaireurs, Compagnie d'Éclaireuses, Route.

Le groupe local respecte la législation en vigueur.

Article 10 : Groupes « Évasion »

Les jeunes qui désirent participer activement au scoutisme E.E.F. et qui ne bénéficient pas d'un groupe local à proximité ont la possibilité de faire partie du groupe « Évasion Louveteaux » ou du groupe « Évasion Éclaireurs », suivant leur âge.

Les deux groupes « Évasion » fonctionnent comme des groupes locaux, mais ne se réunissent que lorsque les vacances le permettent (week-ends, camps).

Les deux groupes « Évasion » ont une maîtrise qui leur est propre mais qui s'inscrit dans celle du mouvement des E.E.F. Ils ont les mêmes objectifs et pratiques pédagogiques que les groupes locaux.

Les membres des groupes « Évasion » s'acquittent de la même cotisation que les autres membres des E.E.F. et bénéficient des mêmes avantages.

Article 11 : Maîtrise

Échelon	Fonction	Sigle
Équipe nationale	Président qui la supervise. Coordinateur National Coordinateurs Nationaux de Branches Coordinateur National de Formation Coordinateur National de Communication Coordinateur National Pédagogique	C.N. C.N.L/C.N.E/C.N.R C.N.F C.N.C C.N.P
Province	Animateur Provincial	A.P.
District	Animateur de District	A.D.
Groupe local	Coordinateur de groupe	C.G.
Unité	Chef, Cheftaine Chef de Famille (Furets) Chef de Bande (Loustics) Chef de Meute (Louveteaux) Chef de Troupe (Éclaireurs) Cheftaine de Compagnie (Éclaireuses) Chef d'Équipe (Route)	C.F. C.B. C.M. C.T. C.Cie. C.E.
Équipes	Chef de Tribu (Loustics) Sizenier + Second-Sizenier (Meute) Chef de Patrouille	C.Tr. Siz & SSiz C.P.
	Second de Patrouille Cheftaine de Clan (Compagnie) Seconde de Clan (Compagnie)	S.P. C.C. S.C.

Chaque responsable peut avoir un ou plusieurs adjoints.

Titre 3

OBJECTIFS DU MOUVEMENT

Article 12 : Généralités

Conformément à l'article 2 de ce Règlement Intérieur, l'objectif principal des E.E.F. est de collaborer avec les familles et les églises afin que tous les enfants intégrés dans les activités de scoutisme qu'ils organisent découvrent Dieu..

Les E.E.F. souhaitent que chaque enfant s'épanouisse :

- physiquement,
- spirituellement et
- moralement.

Inventé par Baden Powell, le scoutisme veut former des personnes actives qui se sentent responsables de leur entourage et de leur environnement : en toutes circonstances, elles préfèrent l'action aux discours. Ceux qui possèdent cet état d'esprit sont appelés : « éclaireurs ».

Article 13 : Les cinq buts du scoutisme

Le scoutisme développe l'être entier :

- **la santé** : apprendre à progresser et grandir avec son corps ;
- **la personnalité** : assumer et vivre des choix et des responsabilités ;
- **le savoir-faire** : maîtriser des compétences et des techniques ;
- **le civisme / service social** : comprendre et tenir sa place comme citoyen en étant au service des autres dans la société ;
- **le sens de Dieu** : partager autour de l'Évangile.

Article 14 : Objectifs de la branche Furets

Les objectifs pédagogiques poursuivis sont les suivants :

- Découverte et apprentissage du groupe et de l'environnement
- Développement de la conscience des autres et des effets des actions sur l'environnement et sur les autres : « *Je découvre l'autre ; je me découvre ; je peux jouer ; je peux faire ; je découvre la nature et l'influence que j'ai sur elle. »*

Article 15 : Objectifs de la branche Loustics

Les objectifs mis en place sont au nombre de quatre :

- Apprentissage de l'autonomie (gestes de tous les jours : toilette, repas, habillage, lacets, etc. : Indépendance de l'enfant par rapport à l'adulte) ;
- Développement de la conscience des autres (les autres sont des partenaires) ;
- Apprentissage de la vie en collectivité (découvrir la nécessité des règles de vie pour vivre ensemble, les construire, les respecter) ;
- Épanouissement de l'enfant par les jeux, projets, activités manuelles et sportives, moments bibliques, etc.

Article 16 : Objectifs de la branche Louveteaux

Santé	Le louveteau prend conscience qu'il peut avoir une influence sur l'équilibre de sa santé.
Personnalité	Le louveteau prend conscience de son individualité et apprend à se prendre en charge lui-même.
Sens du concret	Le louveteau prend conscience qu'il peut avoir une influence sur le monde immédiat qui l'entoure par des actions concrètes et efficaces.
Esprit de service	Le louveteau prend conscience des possibilités de service autour de lui.
Vie spirituelle	Le louveteau entend le message du salut en Jésus-Christ.

Article 17 : Objectifs de la branche Éclaireurs

Santé	L'éclaireur équilibre lui-même sa santé en comprenant ce qui lui fait mal et ce qui peut être bon.
Personnalité	L'éclaireur, pour aiguïser son jugement, réfléchit aux problèmes qu'il rencontre et se situe à partir d'informations qu'il s'efforce de découvrir, afin de prendre une position ferme et personnelle. Il a le courage d'assumer ses idées, son travail et ses paroles jusqu'au bout. Il s'autodiscipline.
Sens du concret	L'éclaireur agit sur le milieu qui l'entoure par des actes concrets et efficaces pour son amélioration.
Esprit de service	L'éclaireur est invité à servir Dieu et son prochain.
Vie spirituelle	Jésus lui est présenté comme le Sauveur et le Seigneur, qui le soutient chaque jour, afin de lui permettre d'atteindre le modèle éclaireur.

Article 18 : Objectifs de la branche Route

Cette branche peut être définie comme la branche « Service ».

Esprit de service	Le routier est invité à servir concrètement Dieu et son prochain, et il participe à des actions de grande envergure, par exemple : actions envers les plus démunis, que ce soit en France ou ailleurs ; aide matérielle dans des pays défavorisés ; participation à la construction d'un puits en Afrique ; aide à la construction d'une école en Inde ; etc.
Développement physique	Le routier développe son corps de manière méthodique et technique par la pratique de divers sports.
Vie spirituelle	Le routier participe activement aux actions d'évangélisation au sein de son équipe.

Titre 4

PÉDAGOGIE DU MOUVEMENT

Article 19 : Branche Furets

Le projet pédagogique global de la branche Furets est simple : développer les cinq sens.

Il est cependant suffisamment vaste pour permettre la réalisation de projets ponctuels immédiats (idées d'enfants s'enchaînant suite à des réalisations).

La mise en œuvre des objectifs et du projet pédagogique global est facilitée par le jeu, l'exploration des idées des enfants, les réalisations (jardinage, parfums, gâteaux, etc.), les promenades, les observations, les moments bibliques.

Il n'y a pas de fiction spécifique mise en place au niveau des Furets car à cet âge les enfants vivent déjà une « fiction quotidienne » en découvrant le monde.

Les Furets ont une devise : « Ensemble », mais n'ont ni salut ni promesse.

Article 20 : Branche Loustics

La mise en œuvre des objectifs est facilitée par l'utilisation d'outils ou moyens disponibles pour chacun, le moyen principal étant l'utilisation d'une fiction : Robinson, d'après l'œuvre de Daniel Defoë : « Robinson Crusoé »..

Les autres moyens utilisés sont le jeu, le conseil (décider de la vie du groupe, règles de vie, etc.), les réalisations diverses (travaux manuels., projets, jardinage, sketches, etc.), la clé des champs (sorties, week-ends, promenade, etc.), les moments bibliques (en relation avec la vie de Robinson : arbre, eau, lumière, air, etc. et les actions de Robinson).

L'ensemble des Loustics forme la Bande, composée de une à trois « tribus ».

20.1 : La loi :

« Un Loustic est toujours de bonne humeur.

Un Loustic est toujours prêt à aider les autres. »

20.2 : La devise :

« On y va ! »

20.3 : Le salut :

Les Loustics se saluent en levant la main droite, index dressé vers le ciel et pouce replié sur les autres doigts. Le salut rappelle notre idée de la vie : il dit que je suis là, que je fais attention aux autres, à ce qu'on me dit, à ce que je fais, aux plus petits.

20.4 : La déclaration :

« Je suis d'accord pour écouter la parole de Dieu et aider quelqu'un chaque jour. »

Article 21 : Branche Louveteaux

Basé sur le « Livre de la Jungle » de Rudyard Kipling, le louvetisme adapte l'histoire de Mowgli, appelée fiction – jungle. Les Louveteaux vivent dans la nature, la « jungle » et leurs jeux sont des « chasses ».

21.1 : La loi :

« Un louveteau écoute les vieux loups.

Un louveteau ne s'écoute jamais. »

21.2 : La promesse :

« Je promets, avec l'aide de Dieu, de faire de mon mieux pour :

- écouter la parole de Dieu,
- aider quelqu'un chaque jour,
- respecter la loi de la Meute. »

21.3 : La devise :

« De notre mieux. »

21.4 : Les maîtres mots :

« Nous sommes du même sang toi et moi.

La force du clan c'est le loup, la force du loup c'est le clan. »

21.5 : Les maximes :

« Un louveteau :

- pense d'abord aux autres ;
- ouvre les yeux et les oreilles ;
- est toujours propre ;
- dit toujours vrai ;
- est toujours gai. »

21.6 : Le salut :

Il se fait de la main droite ; l'index et le majeur sont dressés et écartés : ils représentent les deux oreilles du loup et les deux parties de la loi ; le pouce et les deux autres doigts forment un anneau qui rappelle que tous les Louveteaux sont unis et sont frères ; le pouce posé sur ces deux autres doigts rappelle que le plus fort protège les plus faibles.

Article 22 : Branche Éclaireurs

Ils vivent en pleine nature (la Brousse). La fiction qui sous-tend leurs aventures est l'indianisme débarrassé de tous ses aspects religieux et occultes.

22.1 : La loi :

- Un éclaireur, une éclaireuse n'a qu'une parole.
- Un éclaireur, une éclaireuse est loyal.
- Un éclaireur, une éclaireuse se rend utile.
- Un éclaireur, une éclaireuse est l'ami de tous, et le frère de tous les autres éclaireurs.
- Un éclaireur, une éclaireuse est courtois.
- Un éclaireur, une éclaireuse aime et respecte la nature.
- Un éclaireur, une éclaireuse est discipliné.
- Un éclaireur, une éclaireuse est toujours de bonne humeur.
- Un éclaireur, une éclaireuse est courageux, débrouillard, décidé.
- Un éclaireur, une éclaireuse est tenace.
- Un éclaireur, une éclaireuse est travailleur, prévoyant, économe.

- Un éclaireur, une éclaireuse est propre dans son corps, ses pensées, ses paroles, ses actes.

22.2 : La promesse :

« Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je promets de faire tout mon possible pour :

- écouter la parole de Dieu ;
- me mettre au service des autres et de mon pays ;
- obéir à la loi de l'éclaireur. »

22.3 : La devise :

« Toujours prêt. »

22.4 : Le mot d'ordre :

« Sois prêt ! »

22.5 : Le salut :

Il se fait de la main droite ; les trois doigts du milieu sont dressés et réunis ; le pouce se pose sur le petit doigt. Les trois doigts levés rappellent les trois points de la promesse ; le pouce sur le petit doigt, c'est le fort qui protège le faible : ensemble ils forment l'anneau de la fraternité.

22.6 : La prière de l'éclaireur :

« Mon Père, fais que j'aie des mains propres, des pensées propres.

Aide-moi à lutter pour le bien difficile contre le mal facile.

Empêche-moi de prendre des habitudes qui gâchent la vie.

Apprends-moi à travailler dur et à jouer loyalement lorsque, seul, tu me vois et comme si tout le monde pouvait me voir.

Pardonne-moi quand je suis mauvais et aide-moi à pardonner à ceux qui ne me traitent pas bien.

Rends-moi capable d'aider les autres quand cela me coûte.

Envoie-moi les occasions de faire un peu de bien tous les jours et ainsi devenir davantage semblable à Jésus-Christ. »

22.7 : Les vertus principales :

Franchise, dévouement, pureté.

Article 23 : Branche Route

Ils organisent leur vie pour un meilleur service.

23.1 : La loi :

Identique à celle des éclaireurs.

23.2 : La promesse :

Identique à celle des éclaireurs.

23.3 : La devise :

« Rendre service. »

23.4 : Le mot d'ordre :

« Sois prêt ! »

23.5 : Le salut :

Identique à celui des éclaireurs.

23.6 : La prière Routier :

Identique à celle des éclaireurs.

23.7 : Les vertus principales :

Franchise, dévouement, pureté.

Article 24 : Quelques principes de base

- Des activités communes sont organisées entre les différentes unités.
- La loi de l'éclaireur s'applique à chaque instant de notre vie, dans nos corps, nos pensées, nos paroles, et nos actes.
- L'éclaireur cherche à rendre service.
- L'éclaireur ne fait rien à moitié.
- Le devoir de l'éclaireur commence à la maison.
- L'éclaireur se laisse interpeller par la Bible, Parole de Dieu.
- L'éclaireur partage sa foi.

Article 25 : Ressources pédagogiques spécifiques aux E.E.F.

Il existe de très nombreuses ressources pédagogiques pour ceux qui désirent faire vivre le scoutisme aux jeunes. Ces ressources ne sont cependant pas toujours exploitables dans le cadre des E.E.F., car les orientations pédagogiques et spirituelles des différents mouvements de scoutisme ne sont pas forcément transposables.

Il est donc possible d'enrichir sa pratique pédagogique en puisant à différentes sources, mais seulement à condition que cela ne soit pas en contradiction avec les documents édités par les E.E.F. qui sont seuls normatifs.

Les documents existants actuellement sont :

- Le Classeur du Responsable E.E.F. ;
- Le Manuel du chef de Bande ;
- Le Livre de bord des Loustics ;
- Le Jungl'Aventure ;
- Le Wigwam.

Titre 5

FONCTION ET RÔLE DE LA MAÎTRISE

Article 26 : Les responsables

Les chefs et cheftaines au sein des E.E.F. sont des chrétiens engagés, prenant les jeunes au sérieux.

Ils sont autant que possible des modèles parmi les enfants et prennent leur engagement à cœur.

Ils ont le souci de lire chaque jour leur Bible, et de se former à l'évangélisation des enfants et des jeunes pour mieux partager leur espérance.

Ils se forment techniquement et pédagogiquement, afin d'être à même d'éduquer les enfants et les jeunes et de répondre à leurs besoins.

Pour exercer une fonction au sein des E.E.F., il est nécessaire :

- d'avoir l'approbation des responsables de l'église dont on est membre ;
- d'avoir rempli et signé l'Engagement du Responsable E.E.F. ;
- d'avoir été investi par les cadres du mouvement.

Article 27 : Formation

Les compétences requises pour toute pratique pédagogique étant diverses et variées, les chefs et cheftaines composant la maîtrise des E.E.F. ont grand soin de se former.

27.1 : Formation pédagogique :

S'il n'a pas le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.), le responsable E.E.F. se doit de faire tout son possible pour l'obtenir. Pour cela, il doit suivre le cursus de formation défini par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

De même, celui qui désire diriger un A.C.M. (Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans hébergement) doit suivre le cursus nécessaire à l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (B.A.F.D.) s'il n'a pas de diplôme admis en équivalence.

Ces diplômes (ou ceux admis en équivalence) sont obligatoires.

Lors des stages pratiques BAFD, le stagiaire BAFD est tenu d'être accompagné par un tuteur selon les dispositions décrites dans la fiche « Validation d'un stage BAFD ».

Sauf décision contraire du CA, les directeurs qui dirigent pour la première fois un ACM au sein des E.E.F doivent exercer dans les mêmes conditions qu'un directeur stagiaire.

Les Projets Pédagogiques des différents ACM déclarés au sein de l'association doivent être envoyés au Président et au Coordinateur National Pédagogique deux semaines minimum avant l'A.C.M.

27.2 : École de Formation au Scoutisme Mafeking (E.F.S.M.) :

Les E.E.F. disposent d'une école de formation interne qui complète la formation pédagogique de base (B.A.F.A. et B.A.F.D.) de ses chefs et cheftaines et forme également les CP/CC et SP/SC. L'école est supervisée par la Commission Nationale Formation.

Cette formation est validée par l'obtention de différents « degrés » nécessaires pour l'exercice de responsabilités au sein des E.E.F.

Le fonctionnement de l'école, les contenus de formation et le détail des compétences requises pour l'obtention de chacun des « degrés » sont précisés dans le Classeur du Responsable E.E.F.

27.3 : Sport – Sécurité :

Il est fortement souhaitable que chaque cadre des E.E.F. soit formé aux premiers secours (différents diplômes en fonction des compétences). Pour qu'un groupe local soit autorisé à fonctionner, il est nécessaire que l'un au moins de ses cadres ait suivi la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou possède une qualification au moins équivalente (A.F.P.S. par exemple).

Toute activité sportive comportant un risque doit être encadrée par un ou des chefs possédant les qualifications requises par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Brevet de Surveillant de Baignade, etc.).

27.4 : Formation spirituelle :

La formation spirituelle des cadres des E.E.F. repose en grande partie sur la lecture quotidienne de la Bible, la prière et la participation active et régulière à la vie d'une église locale.

Cette formation « continue » doit être autant que possible complétée par des stages spécifiques de formation à l'évangélisation et à l'enseignement des enfants.

Article 28 : Rôle du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général est nommé par le Conseil d'Administration pour trois ans renouvelables. Il agit en étroite collaboration avec le C.A. et ne prend pas de décisions impliquant le mouvement.

Le rôle du Secrétaire Général est multiple et déterminant pour la vie du mouvement :

- Il assure la partie administrative du mouvement : annuaire des groupes locaux, adhésions, cartes de membre, répond aux différentes sollicitations par courrier, ...
- Il aide le trésorier dans son travail,
- Il est invité à participer aux réunions du C.A. avec voix consultative.
- Il prépare la partie administrative de l'A.G. (dossiers de rapports d'activités, documents à transmettre, ...)
- Il transmet les différents documents officiels à chaque groupe (fiches techniques, mises à jour de la réglementation, décisions du C.A., de l'A.G., des commissions...)
- Il est responsable de l'édition des documents produits par les commissions et le C.A. pour l'animation et la gestion des unités,
- Il gère l'archivage des différents documents E.E.F.,
- Il fait fonctionner la bibliothèque de l'association,
- Il recherche des subventions pour les actions d'envergure nationale.

Il peut avoir des adjoints nommés par le C.A. dans les mêmes conditions.

Article 29 : Rôle du Coordinateur National

Le Coordinateur National est nommé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. La durée de son mandat est de trois ans ; ce mandat est renouvelable.

Il est le lien entre les provinces et les groupes locaux d'une part et les instances nationales d'autre part.

Le rôle du Coordinateur National est multiple :

- Représentation extérieure du mouvement.
- Réflexion pédagogique.
- Établissement de rapports d'activités nationaux sur l'état du mouvement.
- Coordination du travail des animateurs de provinces, de districts et des coordinateurs nationaux de branches dans le cadre de leurs visites d'unités.
- Extension du mouvement à d'autres provinces : trouver les animateurs et aider au lancement de nouveaux groupes.
- Facilitation des échanges intergroupes locaux et avec d'autres mouvements.
- Promotion du mouvement au sein des églises évangéliques.

Au titre de son appartenance à l'équipe nationale il participe aux travaux du C.A. avec voix consultative.

Article 30 : Rôle des Coordinateurs Nationaux de Branches

Les Coordinateurs Nationaux de Branche sont élus par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. La durée de leur mandat est de trois ans ; ce mandat est renouvelable.

Chacun d'eux est garant de la pédagogie de sa branche au sein de la Commission Pédagogique Nationale dont il est membre de droit et dont il coordonne les travaux relatifs à sa branche. Il veille à rester en contact avec les unités de sa branche afin d'être à l'écoute de leurs besoins.

Le Coordinateur National Route (C.N.R.) est aidé dans sa tâche par le Délégué Route (D.R.) élu chaque année par les membres de sa branche.

Chacun des coordinateurs de branche s'attache à favoriser les échanges entre les groupes locaux et la C.P.N. en lien avec le Coordinateur National.

Au titre de son appartenance à l'équipe nationale il participe aux travaux du C.A. avec voix consultative.

Article 31 : Rôle des Animateurs Provinciaux et de District

Ils sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. La durée de leur mandat est de trois ans ; ce mandat est renouvelable.

Ils travaillent en étroite collaboration avec le Coordinateur National. Ils sont particulièrement chargés de :

- Implanter et soutenir les groupes locaux.
- Organiser des stages et des formations, en liaison avec l'E.F.S.M..
- Favoriser les échanges intergroupes locaux et avec d'autres mouvements.
- Organiser des camps regroupant plusieurs unités de la province.
- Aider les groupes dans leurs démarches administratives.
- Rechercher des subventions pour les actions provinciales.
- Diffuser les informations de la province et dans la province.
- Soutenir les groupes locaux dans leurs activités

Article 32 : Rôle des Coordinateurs Nationaux de commissions

Ils sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. La durée de leurs mandats est de trois ans ; ces mandats sont renouvelables.

Au titre de leur appartenance à l'équipe nationale ils participent aux travaux du C.A. avec voix consultative.

32.1 : Rôle du Coordinateur National Pédagogie

Le Coordinateur National Pédagogique est responsable de la pédagogie dans le mouvement et veille particulièrement à ce que les objectifs des E.E.F. soient bien le moteur et le but des pratiques pédagogiques.

Il est aidé dans cette tâche par les différents Coordinateurs Nationaux de Branches.

Il est membre de droit de la C.P.N., qu'il préside.

32.2 : Rôle du Coordinateur National Formation

Le Coordinateur National Formation est responsable de la Formation dans le mouvement. et veille à ce que le contenu de la formation corresponde à la pédagogie des E.E.F.

Il est membre de droit de la C.F.N., qu'il préside.

32.3 : Rôle du Coordinateur National Communication

Le Coordinateur National Communication est responsable de la communication des E.E.F. et veille à ce que les outils de communication soit en accord avec les orientations définis par le C.A..

Il est membre de droit de la C.C.N., qu'il préside.

Article 33 : Rôle du Coordinateur de Groupe

Le Coordinateur de Groupe est la cheville ouvrière du groupe local. Il est nommé par ce groupe, mais cette nomination doit être ratifiée par les responsables de l'église ou du comité qui parrainent le groupe et par le Conseil d'Administration des E.E.F.

Ses fonctions sont multiples, et il peut en déléguer certaines à d'autres membres de la maîtrise locale :

- Représentation du groupe local aux instances provinciales et nationales.
- Déclaration du groupe en tant que A.C.M. auprès de la D.D.C.S. (Attention : B.A.F.D. ou diplôme admis en équivalence obligatoire dans ce cas)
- Gestion des inscriptions au mouvement des E.E.F.
- Animation de l'ensemble de la maîtrise locale : projets, réunions, bilans, etc.
- Travail du Chef de Troupe en cas de patrouille libre.
- Achat de matériel, vérification du cahier de matériel (obligatoire D.D.C.S.).
- Gestion : budget prévisionnel, recherche de subventions.
- Comptabilité : recettes, dépenses; il regroupe et classe les pièces justificatives (chaque achat doit être justifié par une facture tamponnée).
- Organisation des réunions avec les parents.
- Suivi de la progression des chefs furets, loustics, louveteaux et éclaireurs (recherche de formations adaptées).
- Recherche de nouveaux responsables.

- Rédaction du rapport d'activités du groupe local.

Le Coordinateur de Groupe veille tout particulièrement à ce que la vie et les activités du groupe local soient bien en accord avec les orientations du mouvement des E.E.F., et à ce que les différentes législations en vigueur soient bien respectées.

Pour être Coordinateur de Groupe, il est nécessaire d'avoir le 3^{ème} degré de l'E.F.S.M.. Si le Coordinateur d'un Groupe n'a pas ce 3^{ème} degré, ce groupe doit être « parrainé » par un autre groupe, sauf dérogation spéciale donnée par le C.A..

Article 34 : Rôle des chefs d'unités

- Ils sont responsables de leur unité (famille de Furets, bande de Loustics, meute de Louveteaux, troupe d'Éclaireurs, compagnie d'Éclaireuses, équipes de Routiers) vis-à-vis du Coordinateur de Groupe et des parents.
- Ils veillent à respecter l'esprit et la méthode du mouvement des E.E.F., et ils en sont responsables devant l'association.
- Ils préparent les réunions, les sorties, et les week-ends.
- Ils délèguent des responsabilités à leurs adjoints.
- Ils tiennent la comptabilité de leur unité (chaque achat doit être justifié par une facture tamponnée).
- Ils sont des animateurs, des meneurs, des exemples pour les jeunes qui leur sont confiés.

Article 35 : Assistants de maîtrise

Les nouveaux venus dans une maîtrise commencent par être « assistants de maîtrise », sauf s'ils faisaient partie d'une autre maîtrise locale. Le fait que quelqu'un soit chef ou assistant de maîtrise doit être clair pour les enfants, surtout dans le cas des assistants non convertis ou avec une vie chrétienne plutôt superficielle.

Pour devenir chef quand on est assistant de maîtrise il faut :

- Être un chrétien convaincu et engagé ;
- Remplir et signer le document « Devenir Responsable E.E.F. » ;
- Avoir l'approbation du responsable spirituel de son église ;
- Être investi officiellement, suivant les procédures définies dans le Classeur du Responsable E.E.F. et avec un retour au Secrétariat National qui tient un registre des chefs reconnus.

Titre 6

UNIFORME – INSIGNE – CÉRÉMONIES

Article 36 : Uniforme

L'uniforme furets, loustics, louveteaux, éclaireurs, routiers, chefs ou responsables nationaux est le signe de l'appartenance au mouvement des E.E.F., mais il symbolise aussi un certain nombre de valeurs.

L'uniforme se porte complet ou ne se porte pas.

Article 37 : Insigne du mouvement

L'insigne du mouvement des E.E.F. est composé d'un rectangle dont le fond est blanc et les bords arrondis, et à l'intérieur duquel se trouvent :

- Une Bible ouverte, de couleur blanche, au milieu.
- Une croix, brune, s'élevant de la page gauche de la Bible.
- Une fleur de lys et un trèfle jaunes sur le côté gauche.

Ces symboles sont disposés sur un fond vert et entourés par une corde rouge nouée vers le bas par un nœud plat.

Article 38 : Cérémonies

La vie du mouvement des E.E.F. et la mise en œuvre pédagogique du folklore de chaque branche sont marquées par un certain nombre de cérémonies : rassemblements, investitures, etc.

Ces différentes cérémonies sont détaillées dans le Classeur du Responsable E.E.F..

Titre 7

STRUCTURES ADMINISTRATIVES DU MOUVEMENT

Article 39 : Assemblée Générale

Le mouvement des E.E.F. regroupe des personnes majeures et des jeunes qui désirent vivre ensemble le scoutisme tel qu'il est défini dans les différents documents édités par l'association.

39.1 : Collèges au sein de l'A.G. :

L'Assemblée Générale des E.E.F. (A.G.), constituée des membres inscrits au 1er janvier de l'année civile se compose de cinq collèges :

- Les membres actifs majeurs mineurs âgés de seize ans au moins le jour de l'A.G. engagés au niveau local, provincial ou national ;
- Les membres bénéficiaires mineurs âgés de seize ans au moins le jour de l'A.G.
- Les représentants des jeunes de moins de seize ans.
- Les membres associés ;
- Les membres amis qui ont seulement une voix consultative.

On ne peut appartenir qu'à un seul collège à la fois.

39.2 : Élection des représentants :

Au cours du premier trimestre de l'année civile, chaque groupe local organise une réunion des parents pour procéder à l'élection à bulletins secrets d'un représentant par tranche de dix mineurs de moins de seize ans au jour de l'élection.

Les groupes n'ayant pas plus de dix jeunes âgés de moins de seize ans ont droit à un représentant. Les groupes ayant un nombre de mineurs de moins de seize ans compris entre deux dizaines ont droit à un représentant de plus que le nombre de dizaines, mais seulement s'il y a entre six et dix enfants « supplémentaires ».

Pour pouvoir être élu représentant des mineurs âgés de moins de seize ans, il faut être représentant légal d'un ou de plusieurs de ces jeunes, et accepter sans réserve les Statuts et le Règlement Intérieur des E.E.F..

En cas de force majeure, les élections peuvent être organisées par correspondance.

39.3 : Attributions de l'A.G. :

L'A.G. détermine les orientations de l'association, et prend toutes les décisions nécessaires à la promotion et à l'animation du mouvement.

Le rôle et les modalités de réunion et d'action de l'A.G. des E.E.F. sont définis dans les Statuts de l'association.

39.4 : Cas particulier des représentants de mineurs :

Si un représentant des jeunes de moins de seize ans ne peut remplir son mandat à l'A.G., il peut remettre ses intentions de vote et une procuration à un représentant de son choix.

S'il ne connaît personne du collège des représentants de jeunes de moins de seize ans, il peut envoyer ses intentions de vote et une procuration en blanc au président des E.E.F. qui les confiera à l'un des membres du collège.

Si aucun des membres de ce collège ne peut accepter de mandat supplémentaire en raison de la limite de trois fixée par les statuts, le président des E.E.F. votera à sa place. Dans ce cas particulier le président pourrait avoir plus que trois pouvoirs.

Article 40 : Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration des E.E.F. (C.A.) est l'organe exécutif de l'A.G. Sa composition, son rôle et ses attributions sont définis dans les Statuts de l'association.

Les membres sont élus par l'A.G. après approbation de leur candidature par le C.A.

Les membres des différentes commissions peuvent être membres du C.A., cependant le nombre des membres d'une même commission doit être strictement inférieur au tiers du nombre des membres du C.A.

Les coordinateurs nationaux participent aux travaux du CA avec voix consultative.

Le C.A. gère administrativement le mouvement des E.E.F., valide les décisions qui ne sont pas statutairement du ressort de l'A.G. et prépare les réunions de cette A.G.

Le C.A. des E.E.F. est responsable de la bonne marche et de la discipline au sein de l'association. Il veille à ce qu'elle ne dévie pas de son but.

Le C.A. des E.E.F. peut inviter à ses séances de travail ou aux assemblées générales, toute personne qui, à titre personnel ou en tant que représentant d'un mouvement ou d'une association, peut contribuer à l'avancement des travaux et réflexions en cours. Ces personnes sont invitées à titre consultatif et ne participent pas aux votes.

Article 41 : Equipe Nationale

Le Président et les Coordinateurs Nationaux constituent l'Equipe Nationale. Supervisée par le président elle a pour rôle :

- d'établir le lien entre le C.A. et les différentes commissions.
- de représenter et de promouvoir le mouvement.

Article 42 : Commissions Nationales

Le Conseil d'Administration est secondé dans la gestion de l'association par des commissions. Deux types de commission existent : les commissions permanentes (pédagogique, formation, communication) et les commissions ponctuelles appelées groupe de travail.

Le C.A. fixe des travaux et des objectifs à chaque commission qui doivent lui rendre des comptes en retour.

42.1 : Commission Pédagogique Nationale

La Commission Pédagogique Nationale des E.E.F. (C.P.N.) est le cœur de la réflexion pédagogique du mouvement.

Composition de la C.P.N. :

La C.P.N. est composée de quatre sortes de membres issus des collèges « membres actifs ou associés » :

- Les coordinateurs nationaux de branche, le coordinateur national pédagogique, le coordinateur national sont membres de droit de la C.P.N.
- Les membres élus pour trois ans par l'A.G. sur proposition du C.A. Les membres sortants sont rééligibles. Toute personne âgée de seize ans au moins et régulièrement inscrite est éligible.
- Le Délégué Route, élu par les membres de sa branche.
- Les membres délégués par les groupes locaux. À la différence des autres membres, les membres délégués ont seulement une voix consultative : ils ne participent pas aux votes. Il est souhaitable que ces délégués restent les mêmes pendant au moins une année. Toute personne âgée de seize ans au moins et régulièrement inscrite peut être déléguée par son groupe local.

Rôle de la C.P.N. :

Son rôle est principalement de :

- Mener les réflexions pédagogiques au sein de l'association.
- Mettre au point les documents pédagogiques internes des E.E.F (manuels, fiches du Classeur du Responsable E.E.F., etc.).
- Harmoniser les différentes pratiques pédagogiques (folklores, etc.) avec les orientations générales et les valeurs (spirituelles et scoutes en particulier) du mouvement des E.E.F.

Moyens d'action de la C.P.N. :

La C.P.N. dispose de différents moyens :

- Les réunions périodiques, au moins trois fois par an, sous la présidence du Coordinateur National Pédagogique.
- La coordination de la réflexion pédagogique par branche est réalisée par les Coordinateurs Nationaux des branches correspondantes.
- Le Classeur du Responsable E.E.F. dont il édite les fiches.

Pouvoirs de la C.P.N. :

Les sujets abordés au sein de la C.P.N. sont proposés par le C.A.

La C.P.N. soumet ses travaux et ses décisions au C.A. qui les entérine ou lui demande de les retravailler.

41.2 : Commission Formation Nationale :

Il s'agit de l'organe d'organisation, de suivi et de validation de la formation dans le mouvement.

Composition de la C.F.N. :

La C.F.N. est composée :

- du Coordinateur National Formation (préside la commission et rend compte au CA).
- d'un à trois formateurs (nommé par le CA pour 1 an).
- d'un à deux instructeurs (nommé par le CA pour 1 an).
- des Coordinateurs de Branches concernés par les dossiers travaillés.
- du Président des EEF pour ce qui concerne la validation des licences.
- tout formateur ou instructeur intéressé mais n'ayant qu'une voix consultative.

Rôle de la C.F.N. :

- Supervision de l'ensemble des formations réalisées au sein de l'association.
- Etablissement des calendriers de formation du mouvement (dates, contenus,...).
- Approbation des thèmes et dates de tous les stages nationaux.
- Approbation des interventions des personnes extérieures au mouvement dans les formations.
- Certification des degrés de licence de chef (édition et envoi des licences).
- Certification des formateurs.
- Archivage des attestations de stage / Registres des licences obtenues (gestion des archives remplie par le CNF).
- Suivi de l'élaboration des fiches concernant la formation.

Moyens d'action de la C.F.N. :

- Les réunions (rencontres, téléphoniques, mails, etc.)
- L'Ecole de Formation au Scoutisme Mafeking

Pouvoirs de la C.F.N. :

La C.F.N. soumet ses travaux et ses décisions au C.A. qui les entérine ou lui demande de les retravailler. Il travaille en étroite collaboration avec le C.A. et la C.P.N. concernant la création et la mise à jour des fiches dans le classeur du responsable.

41.3 : Commission Communication Nationale :

La Commission Communication Nationale est chargée de la conception, de l'édition et de la mise à jour de l'ensemble des outils et documents utiles pour la promotion de l'association.

Composition de la C.C.N. :

La C.C.N. est composée de membres désignés par le Conseil d'Administration pour 1 an et du Coordinateur National Communication nommé par l'A.G.

Rôle de la C.C.N. :

- Elabore et édite les documents de présentation et de publicité des E.E.F. (plaquettes, affiches, etc.).
- Conçoit et administre le site web de l'association et toute autre application internet (réseaux sociaux, courriers électroniques, etc.).
- Met à disposition les différents outils utiles pour les salons et autres expositions.

Pouvoirs de la C.C.N. :

La C.C.N. fait un compte-rendu de ses activités à chaque rencontre du C.A. La C.C.N. soumet ses travaux et ses décisions au C.A. qui les entérine ou lui demande de les retravailler.

41.4 : Groupes de travail

Un groupe de travail est une commission mise en place à la demande du C.A. pour une période limitée dans le temps et pour des objectifs précis.

Composition d'un groupe de travail :

Un groupe de travail est composé de membres désignés par le CA.

Rôle d'un groupe de travail :

Répondre aux exigences d'un cahier des charges défini par le C.A.

Pouvoirs d'un groupe de travail :

Un groupe de travail doit rendre compte de ses travaux en fonction du calendrier défini lors de sa création. L'instance de validation étant désignée dans le cahier des charges.

Titre 8

ADMINISTRATION DU MOUVEMENT

Article 43 : Convention d'adhésion

Le mouvement des E.E.F. est un outil au service des églises. Chaque groupe local des E.E.F. dépend donc d'une église ou d'un comité regroupant des membres responsables de plusieurs églises. Cette église ou ce comité le soutiennent (en particulier par la prière) dans son action auprès des jeunes.

Une convention d'adhésion est signée entre l'association et l'église ou le comité dont dépend le groupe local et le responsable du groupe local.

Les groupes sont ouverts à tous sans distinction sociale et confessionnelle.

Article 44 : Affiliation des groupes locaux

Toute église désirant démarrer un groupe local E.E.F. doit :

- En faire la demande au Siège Social.
- Ratifier la Convention d'Adhésion.
- Accepter les Statuts et le Règlement Intérieur sans réserve.
- Se conformer aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Équipe Nationale.
- Proposer des responsables qui accepteront de se former (cf. article 26 et 27 de ce Règlement Intérieur).
- Chaque membre de la maîtrise (responsable), ainsi que chaque enfant ou jeune (bénéficiaire) doit acquitter sa cotisation annuelle.
- Toute personne désirant aider l'action du mouvement peut devenir membre « Ami » en acquittant la même cotisation annuelle que les autres membres.
- Les pasteurs, délégués d'église ou membres du comité peuvent participer à l'A.G. s'ils ont acquitté la même cotisation annuelle que les autres membres.
- Le Conseil d'Administration instruira le dossier, statuera sur la demande d'admission et en informera l'A.G. qui validera cette admission.

Article 45 : Retrait

La qualité du titre E.E.F. se perd par :

- La démission de la maîtrise locale.
- Le non-renouvellement de la maîtrise locale.
- Le non-paiement des cotisations des membres « responsables » et des membres « bénéficiaires ».
- La radiation prononcée par le C.A. pour déviation pédagogique ou spirituelle par rapport aux principes et pratiques définis dans les documents édités par les E.E.F., ou pour autre faute grave, les responsables locaux ayant été invités par lettre recommandée à se présenter pour fournir des explications. Toute radiation doit être validée par l'A.G.

En cas de cessation des activités d'un groupe local :

- Le matériel acheté par le groupe local qui cesse ses activités devient la propriété du

mouvement des E.E.F. qui le gère ;

- Le trésorier doit clôturer les comptes dans les trois ans ; passé ce délai, l'A.G. a autorité pour fermer le groupe et ses comptes à la demande du C.A..
- L'argent restant sur les comptes du groupe qui cesse ses activités doit être réparti par les responsables du groupe, dans le respect des Statuts des E.E.F. et de la réglementation en vigueur, et avec l'accord du C.A.

Article 46 : Ouverture de compte

Pour être en règle avec la législation, chaque groupe local doit ouvrir un compte courant qui sera intitulé « E.E.F. - Nom du groupe » et tiendra une comptabilité précise.

L'ouverture du compte ne peut se faire qu'avec l'accord du président de l'association, après signature d'un formulaire fourni par le Secrétariat National.

Le trésorier du mouvement des E.E.F. fournit à chaque groupe le plan comptable de l'association pour l'aider à tenir sa comptabilité.

Article 47 : Matériel du Mouvement

Le Secrétariat National loue ou prête du matériel aux groupes locaux lorsque cela leur est nécessaire.

Le matériel éventuellement prêté ou loué par le Secrétariat National reste la propriété de celui-ci et doit être rendu dans le meilleur état possible après son utilisation ou à la cessation des activités.

Article 48 : Cotisation

La cotisation des différents membres couvre les douze mois d'activité du 1er septembre au 31 Août. La cotisation est due quelle que soit la période d'affiliation, deux mois au plus tard après le démarrage des activités.

Le montant de la cotisation comprend :

- L'adhésion au mouvement.
- L'assurance Responsabilité Civile du mouvement et de ses responsables (dans le cadre des activités).
- La participation au fonctionnement du mouvement.
- La publication et l'envoi des différents courriers, bulletins, formulaires.

La cotisation donne droit :

- Au label E.E.F.
- Au port des insignes et de l'uniforme E.E.F.

Titre 9

ANNEXES

Article 49 : Documents annexés au Règlement Intérieur des E.E.F.

Les documents cités ci-dessous font partie du Règlement Intérieur des E.E.F. au titre d'annexes :

- Convention d'Adhésion aux E.E.F. (Formulaire « église »).
- Convention d'Adhésion aux E.E.F. (Formulaire « comité »).
- Classeur du responsable E.E.F.
- Étude biblique « Devenir Responsable E.E.F. ».
- Engagement du Responsable E.E.F.

Règlement Intérieur adopté par l'Assemblée Générale des E.E.F. lors de sa séance du 1er octobre 2006 et modifié par l'Assemblée Générale du 22 septembre 2013.

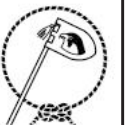
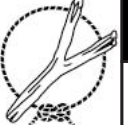
Modification de l'article 8 (foulard et barrette équipe nationale) par
le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 juin 2014

Le président
Vincent MATHIS

La secrétaire
Béatrice DURIN



EEF ECLAIRES
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

CONVENTION D'ADHESION					
					
H03	H03	H03	H03	H03	MAJ 22/09/2014 Indice 1.0

Un groupe local ne peut exister sans convention d'adhésion (cf. article 42 du Règlement Intérieur).

Deux modèles de convention sont disponibles suivant si le groupe est soutenu par une église ou un comité de soutien.



Eclaireurs Évangéliques de France
Chez V. MATHIS – 15, rue de Clérieux
26100 ROMANS SUR ISERE
siege.social@eclaireurs-evangeliques.fr

CONVENTION D'ADHESION

La présente convention est établie entre,

d'une part l'association « Éclaireurs Évangéliques de France », représentée par son Président, et

d'autre part les membres du Comité de Soutien qui parraine le groupe

« Éclaireurs Évangéliques de France », groupe local

Le comité de soutien, désireux d'adhérer à l'association de scoutisme E.E.F., accepte dans leur totalité les Statuts et le Règlement Intérieur qui définissent les choix spirituels et pédagogiques des E.E.F..

Dans le souci d'instaurer entre les deux parties un dialogue fraternel dans toutes les situations, les E.E.F. proposent aux membres du Comité de soutien d'adhérer à l'association à titre individuel ; ils pourront ainsi participer aux Assemblées Générales.

L'activité des E.E.F. est une activité complémentaire de celles des églises locales, et les membres du Comité de soutien, évaluant le bénéfice de l'action que peut avoir le Groupe Local au sein de la jeunesse et de l'environnement social de leurs églises, s'engagent à le soutenir moralement et spirituellement.

Le coordinateur du groupe qui est reconnu et nommé par les deux parties, assurera la responsabilité du groupe local devant l'association des E.E.F. et devant le Comité de Soutien.

Cette convention a pour seul but de clarifier les modalités d'adhésion à l'association des E.E.F., en facilitant les rapports et les dialogues.

Après signature, la présente convention sera photocopiée et remise à chacun des signataires.

*(La liste des membres du Comité de Soutien peut être prolongée au verso,
à condition que cela soit mentionné au recto et que le verso soit contresigné par les responsables E.E.F.)*

Fait à : le

Nom Prénom	Église et Fonction dans l'église	Signature

Le président des E.E.F.

Le coordinateur du groupe local



CONVENTION D'ADHESION

La présente convention est établie entre,

d'une part l'association « Éclaireurs Évangéliques de France », représentée par son Président, et
d'autre part le Responsable de l'église

.....
dont dépend le groupe et le coordinateur du futur groupe local.

L'église locale, désireuse d'adhérer à l'association de scoutisme E.E.F., accepte dans leur totalité les Statuts et le Règlement Intérieur qui définissent les choix spirituels et pédagogiques des E.E.F..

Dans le souci d'instaurer entre les deux parties un dialogue fraternel dans toutes les situations, les E.E.F. proposent aux différents responsables des églises adhérentes d'adhérer à l'association à titre individuel. Ceux-ci peuvent ainsi participer aux Assemblées Générales.

L'activité des E.E.F. au sein du groupe local est une activité de l'église locale et celle-ci, évaluant le bénéfice de l'action qu'il peut avoir au sein de sa jeunesse et de son environnement social, s'engage à soutenir moralement, spirituellement et matériellement son groupe local.

Le groupe portera le nom

« Éclaireurs Évangéliques de France », groupe local

Chaque groupe local choisira un nom (ex. : nom d'un homme de Dieu, nom d'un missionnaire digne d'être imité ou nom faisant référence à la Bible) suivi du nom de la ville et du numéro du département.

Un coordinateur de groupe sera reconnu et nommé par les deux parties. Il assurera la responsabilité du groupe local devant l'association des E.E.F. et devant l'église locale.

Cette convention a pour seul but de clarifier les modalités d'adhésion à l'association des E.E.F., en facilitant les rapports et les dialogues.

La présente convention est établie en trois exemplaires et signée par les deux parties.

Fait à : le

Le président
des E.E.F.

Le responsable de l'église
dont dépend le groupe

Le coordinateur
du groupe local

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE					 MAJ 12/06/2010 Indice 1.0
					
H04	H04	H04	H04	H04	

L'article 26 du Règlement Intérieur décrit les conditions pour devenir responsable aux EEF.

Vous trouverez donc en suivant deux documents :

=> Devenir responsable EEF (à étudier)

=> Engagement du responsable EEF (à remplir et à transmettre au Conseiller de Groupe)



EEF ECLAIRES
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

SIÈGE SOCIAL

La Borie – 26760 BEAUMONT-LÈS-VALENCE

Tél. : 04 75 59 70 75

Association déclarée en préfecture de la Drôme

le 3 août 1998 sous le n° 0263012558

Membre de l'U.F.C.V. et de la F.S.E.F.

N° Siren : 421 843 418 – code NAF : 94 99 Z

<http://www.eclaireurs-evangeliques.fr>

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE E.E.F.

(Les deux premières pages doivent être paraphées et la troisième signée.)

En réponse à l'appel de Dieu pour son service, **je désire faire partie des cadres des Éclaireurs Évangéliques de France.**

Je déclare être né(e) de nouveau et être rattaché(e) à l'Église _____

J'ai été baptisé(e) le _____ dans l'Église _____

ou : Je n'ai pas (*encore*) été baptisé(e) parce que _____

ou : _____

J'ai les diplômes suivants (BAFA, BAFD, etc.) _____

ou : Je suis en cours de formation pour l'obtention du diplôme suivant _____

ou : Je m'engage à suivre la formation suivante dès que possible _____

(compléter, et rayer les mentions inutiles)

En cohérence avec le projet éducatif des Éclaireurs Évangéliques de France, je m'engage en outre à :

- Présenter aux jeunes le message de l'Évangile pour qu'ils soient à même de choisir.
- Être assidu(e) aux différentes rencontres programmées (sorties avec les jeunes, week-ends, réunions de préparation, A.G., etc.)
- M'acquitter fidèlement de mon mandat si je suis élu à l'une des instances nationales des E.E.F..
- Vivre en respectant les valeurs morales prônées par la loi scout.
- Poursuivre ma formation dans tous les domaines :
 - ➔ Perfectionnement aux différents outils pédagogiques (techniques scouts traditionnelles ou techniques d'animation) ;
 - ➔ Connaissance de l'enfant et de l'adolescent ;
 - ➔ Formation à l'évangélisation des enfants ;
 - ➔ Etc.
- Suivre les formations internes proposées par les E.E.F. dans la mesure de mes possibilités

Je réponds en toute sincérité aux questions suivantes :

(Si tu manques de place, tu peux rajouter la suite au verso en reprenant le numéro de la question.)

1. Comment et quand es-tu devenu chrétien ?

2. Quelles sont tes motivations pour devenir membre de la maîtrise des E.E.F. ?

3. Quelle est ta position par rapport aux différentes drogues (tabac, alcool, shit, etc.) ?

4. Quelle est ta position par rapport aux relations garçons-filles (flirt, concubinage, etc.) ?

5. Actuellement, ta vie passe-t-elle par des bouleversements qui peuvent avoir un impact sur l'engagement que tu veux prendre (relations, fiançailles, études, autres engagements, etc.) ?

6. Es-tu (ou as-tu été) déjà engagé dans un service pour le Seigneur ? Si oui, lequel et où ? Comment vis-tu (ou as-tu vécu) ce service ?

7. Comment vois-tu ton service au sein des E.E.F. ?

Déclaration de foi

Je crois :

- Que l'Écriture Sainte est la Parole infaillible de Dieu, autorité souveraine en matière de foi et de vie.
- En un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit de toute éternité.
- En Jésus-Christ notre Seigneur, Dieu manifesté en chair, né de la vierge Marie ; à son humanité exempte de péché, ses miracles, sa mort expiatoire et rédemptrice, sa résurrection corporelle, son ascension, son œuvre médiatrice, son retour personnel dans la puissance et la gloire.
- Au salut de l'homme pécheur et perdu ; à sa justification non par les œuvres mais par la seule foi, grâce au sang versé par Jésus-Christ notre Seigneur ; à sa régénération par le Saint-Esprit.
- En l'Esprit Saint qui, venant demeurer en nous, nous donne le pouvoir de servir Jésus-Christ, de vivre une vie sainte et de rendre témoignage.
- A l'unité véritable dans le Saint-Esprit de tous les croyants formant ensemble l'Église Universelle, Corps de Christ.
- À la résurrection de tous : ceux qui sont perdus ressusciteront pour le jugement, ceux qui sont sauvés, ressusciteront pour la vie.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

J'ai pris connaissance des pages précédentes de ce document et je me suis entretenu avec _____ au sujet de son engagement dans un ministère auprès des jeunes chez les Éclaireurs Évangéliques de France.

En tant que représentant de l'Église _____ j'ai la joie d'approuver cet engagement, et je m'engage à accompagner ce ministère dans ma prière personnelle et et dans la prière communautaire.

Fait à _____ le _____

Signature

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité : _____



EEF ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

SIÈGE SOCIAL

La Borie – 26760 BEAUMONT-LÈS-VALENCE

Tél. : 04 75 59 70 75

Association déclarée en préfecture de la Drôme

le 3 août 1998 sous le n° 0263012558

Membre de l'U.F.C.V. et de la F.S.E.F.

N° Siren : 421 843 418 – code NAF : 94 99 Z

<http://www.eclaireurs-evangeliques.fr>

DEVENIR RESPONSABLE E.E.F.

Tu désires faire partie des cadres des Éclaireurs Évangéliques de France (E.E.F.) ? Quelle bonne nouvelle ! Toute l'équipe sera heureuse de t'accueillir, mais as-tu bien « *calculé la dépense* » (cf. Luc 14.28) afin de savoir à quoi tu t'engages ?

Les E.E.F. sont un mouvement de scoutisme évangélique. Il est bien évident que l'on ne peut faire partie des cadres d'une association quelle qu'elle soit sans certaines qualifications. Quelles qualifications dois-tu avoir ? Rien qui soit hors de ta portée ! D'ailleurs, dans les E.E.F. il s'agit de scoutisme, et qui dit scoutisme dit aussi progression : nous n'attendons donc pas de toi que tu sois parfait, mais que tu sois prêt à te perfectionner.

Quels sont les préalables à ton engagement ?

Les E.E.F. étant un mouvement de scoutisme **évangélique**, on ne peut faire partie de ses cadres sans être un chrétien convaincu et engagé, au sens biblique des termes. Es-tu d'accord de commencer par une petite étude de la Bible ?



Alors, prends ta bible et lis avec prière les passages suivants :

1 Thessaloniens 1.9-10 ; Jean 3.36 ; Éphésiens 2.8-10 ; 1 Jean 1.8-2.2.

Un chrétien est donc quelqu'un qui, un jour dans sa vie, s'est arrêté et a fait demi-tour. Il s'est tourné vers Dieu et a accepté le salut qu'il lui offrait en Jésus-Christ. Il s'est repenti de ses fautes passées et a placé sa confiance en Jésus-Christ pour le pardon de ses péchés. Il est « **né de nouveau** » et vit maintenant en faisant confiance à Jésus-Christ pour son salut, ayant à cœur de le servir. Ce départ avec Dieu est primordial, et si tu n'es pas encore né de nouveau, nous t'invitons à accepter la vie de Dieu sans tarder.



Maintenant, reprends ta bible et lis avec prière les passages suivants :

Actes 2.38 ; Romains 6.3-12.

Cet engagement dans la vie avec Dieu est marqué par le **baptême d'eau** qui ne communique pas la vie de Dieu, mais témoigne de l'œuvre de Dieu en nous et de notre engagement à le suivre. Il est possible que tu sois en recherche, ou en attente... N'hésite pas à en parler !

Dans certaines églises, cet engagement se concrétise différemment : n'hésite pas à en parler. Ce qui est important, c'est que ton entourage (et en particulier l'église que tu fréquentes) te reconnaisse comme un chrétien engagé.



Avant de continuer, reprends ta bible et lis avec prière les passages suivants :

1 Corinthiens 6.20 ; Colossiens 3.17, 23 ; Philippiens 4.8-9 ; Galates 2.20.

Cet engagement à suivre Dieu caractérise la vie du chrétien. Il ne vit plus pour lui-même, mais pour le Seigneur Jésus. Il ne cherche plus son propre intérêt, son « épanouissement personnel » (!), mais ce qui glorifie Dieu. Et cela, non pas de façon isolée, mais dans la communauté des croyants, l'Église : le chrétien convaincu et engagé est donc actif dans une église qu'il fréquente assidûment. L'engagement auprès des E.E.F. n'est pour lui qu'une facette de l'engagement qui remplit sa vie.



Reprends maintenant ta bible et lis avec prière les passages suivants :

Colossiens 3.1-17 ; Philippiens 2.1-11 ;

1 Thessaloniens 5.12 ; Galates 5.16-26 ; Hébreux 12.14.

Le service pour Dieu est une partie intégrante de la vie avec Dieu. Tout chrétien convaincu et engagé est donc serviteur de Dieu, qu'il soit pasteur ou concierge de l'église !

Le serviteur de Dieu ne travaille généralement pas seul, mais au sein d'une équipe ; c'est particulièrement vrai au sein des E.E.F. (!). Il ne pourra le faire de façon harmonieuse que s'il met en pratique la Parole de Dieu et vit, non pas selon les impulsions de sa « chair », mais sous la conduite de l'Esprit, à l'image du Seigneur Jésus dont il suit l'exemple.

C'est une vie exigeante... Ce n'est pas autre chose que ce que la Bible appelle la **sanctification** ! Personne dans les E.E.F. ne prétend vivre à 100 % de cette façon, mais chacun doit avoir à cœur de s'y efforcer.

Il ne s'agit pas seulement de mettre en œuvre des dons de l'Esprit, il s'agit de porter aussi le **fruit de l'Esprit** qui est une « grappe » de qualités indispensables à la vie dans une équipe ou une société quelle qu'elle soit.



Prends encore une fois ta bible et lis avec prière les passages suivants :

1 Timothée 4.12 ; 2 Timothée 2.15, 4.2 & 5 ; 2 Corinthiens 5.20.

Le chrétien convaincu et engagé, même s'il est jeune, est **un modèle** pour ceux qui l'entourent. Il est auprès d'eux **un ambassadeur** de la grâce de Dieu et il ne perd aucune occasion de témoigner de l'Évangile, par ses paroles et par sa vie.

Il a à cœur de faire la volonté de Dieu, même si elle ne correspond pas toujours à ses propres désirs. Il dit « oui » à Dieu, car il le connaît comme un Père plein d'amour, et aussi comme le Seigneur, souverain et seul sage.

Il ne compte pas sur ses propres forces, mais sur la grâce de Dieu.

Voilà donc ce que sous-entend l'adjectif « évangélique » dans l'appellation « Éclaireurs Évangéliques de France ». Tu trouves peut-être que la barre est trop haute... N'oublie pas qu'elle l'est aussi pour les autres, et que nous sommes appelés à progresser ensemble. Et n'oublie surtout pas que : « Celui qui vous a appelés est fidèle, et c'est lui qui le fera. » (1 Thessaloniens 5.24).

Et le scoutisme ?

Comme tu viens de le voir, l'adjectif « Évangéliques » est pour nous plus important que le nom « Éclaireurs ». Mais nous sommes des éclaireurs, c'est-à-dire des scouts, et nous pratiquons la pédagogie initiée par Baden Powell et fondée sur le jeu, la prise de responsabilités adaptées à l'âge, et le respect de la « Loi de l'Éclaireur ». La vie scout débute par la « promesse ».

On ne naît pas scout, on le devient et on progresse tout au long de sa vie.

Les E.E.F. attendent donc de toi que tu t'engages dans cette pédagogie en « jouant le jeu scout », comme un moyen mis au service du développement harmonieux des jeunes et de leur engagement à la suite de Jésus-Christ.

Pour cela, tu accepteras de te former, et naturellement tu passeras le BAFA dès que possible si tu ne l'as pas encore.

Tu auras aussi soin de lire chaque jour ta Bible, et de te former à l'évangélisation des enfants et des jeunes pour mieux partager ton espérance.

La route ne sera pas toujours facile, mais le guide est sûr ! À toi de le suivre !

Nous souhaitons de tout cœur que tu fasses une longue route avec les E.E.F. !



Prends encore une fois ta bible et lis avec prière les passages suivants :

Matthieu 4.4 ; Actes 17.11 ; Psaume 119.105.

Le Conseil d'Administration des E.E.F.

Quand tu auras bien réfléchi à ce que tu viens de lire (pourquoi ne pas le relire ?), et que tu en auras parlé avec le Conseiller du groupe dans lequel tu veux t'engager, tu pourras en toute connaissance de cause remplir le questionnaire-engagement qui est joint à ce document.

Sois assuré que nous recevrons ta candidature avec reconnaissance, et que nous l'examinerons avec prière.

CHARTRE SITE INTERNET GROUPES LOCAUX



MAJ
12/06/2010

Indice 1.0

				
H05	H05	H05	H05	H05

Introduction

Le Conseil d'Administration des EEF comprend le besoin des groupes locaux d'être présents sur Internet, mais il veut garantir la qualité de l'image que l'on donne du mouvement vers l'extérieur. Dans ce but, il édite cette charte à destination des gestionnaires de sites locaux.

Obligations

- **Informier le Secrétariat National avant l'ouverture du site au public**
 - L'équipe nationale doit autoriser la mise en ligne du site.
 - Les changements demandés par l'équipe nationale doivent être effectués (après discussion éventuelle)
 - Le site sera référencé sur le site national
- **Le site doit répondre aux obligations légales (contact du webmaster, ...)**
- **Le site ne doit pas contenir d'explication sur le fonctionnement du mouvement (Projet Educatif, Pédagogie de Branche,...), mais il doit renvoyer sur le site national pour tous ces sujets.**
- **Le site doit contenir un lien vers le site national**
- **Le gestionnaire du site doit avoir une autorisation écrite des parents pour faire figurer des photos des enfants de son groupe.**
 - Eviter de publier des portraits d'enfant et préférer les modes de publication qui ne sont pas accessible au public non enregistré (mot de passe...)
- **Il est interdit de publier un article ou un message sur un forum critiquant le mouvement ou un de ces membres.**
 - Si vous avez des remarques sur le fonctionnement du mouvement, vous pouvez écrire au CA ou vous exprimer lors de l'AG (tous les ans en septembre).
- **Les forums doivent être limités en lecture et écriture aux membres inscrits sur le site.**

Le non respect de ces obligations interdit au gestionnaire du site de faire référence au mouvement et d'utiliser la propriété intellectuelle du mouvement (Logo, insigne, titre « EEF » et « Eclaireurs Evangéliques de France », nom du groupe...) et obligera la fermeture du site contrevenant.

Pour toutes questions relatives à cette charte n'hésitez pas à contacter le secrétariat national !

FONCTIONNEMENT ASSOCIATION EEF



MAJ
21/11/2014

Indice 1.1



H06

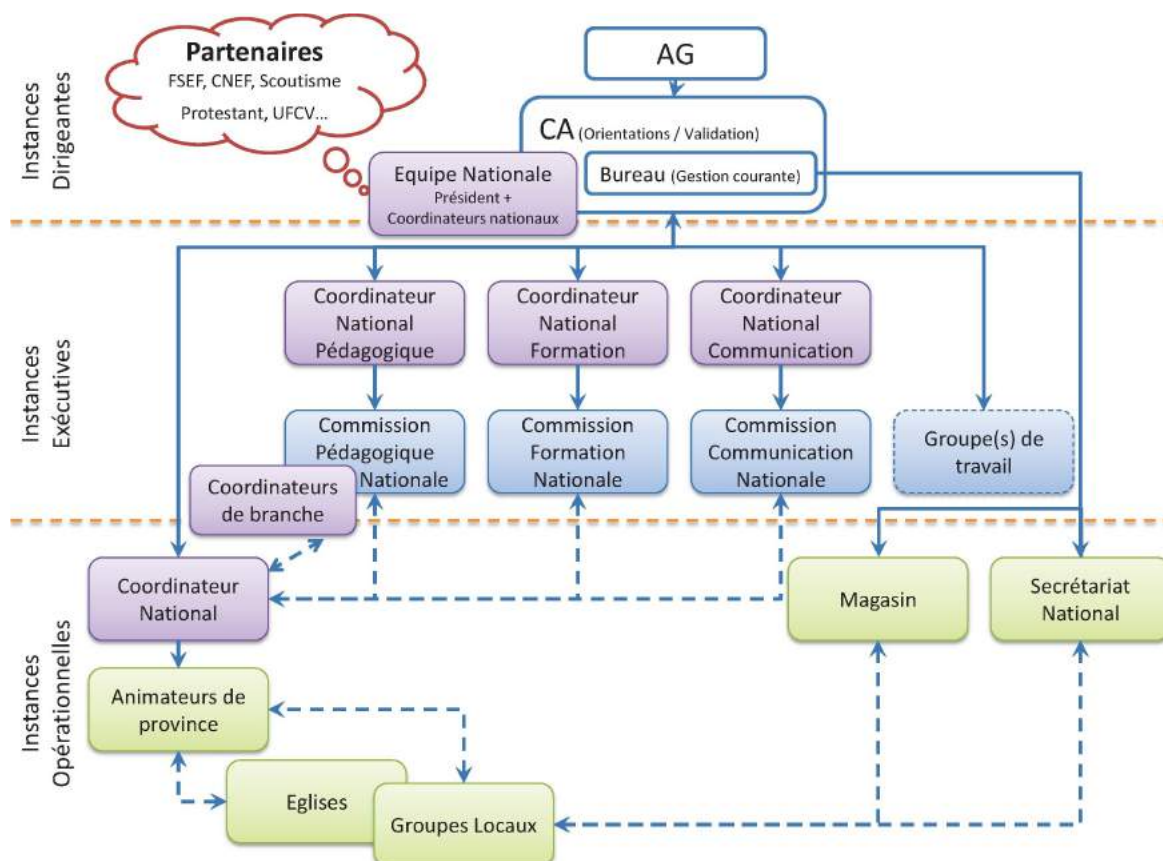
H06

H06

H06

H06

NATIONAL



AG	Assemblée Générale
QUI	Ensemble des membres de l'association
QUAND	Une fois par an
QUOI	Elle élit les membres du CA, les membres des commissions, les coordinateurs nationaux et les animateurs de province. Elle valide le budget et un certain nombre de décisions présentés par le CA.

CA	Conseil d'Administration
QUI	Membres élus et Coordinateurs Nationaux (voix consultative)
QUOI	Le CA gère administrativement le mouvement.

COMMISSIONS NATIONALES

CPN	Commission Pédagogique Nationale
QUI	• Le Coordinateur National Pédagogie (Préside la commission) • Le Coordinateur National • Les Coordinateurs Nationaux de Branches. • Le Délégué national route • Les membres élus de la CPN • Les membres délégués par les groupes locaux (voix consultative)
QUAND	Au moins trois fois par an
QUOI	• Réflexion sur la pédagogie du mouvement • Harmonisation des pratiques pédagogique • Mise au point ses documents pédagogiques

CFN	Commission Formation Nationale
QUI	• Le Coordinateur National Formation (Préside la commission) • 1 à 3 Formateurs • 1 à 3 Instructeurs • Les Coordinateurs Nationaux de Branches (selon les dossiers) • Le Président (validation des licences) • Tout formateurs ou instructeur (voix consultative)
QUOI	• Supervision et planification des formations • Approbation des intervenants extérieures • Certification des degrés de licence de chef et des formateurs. • Elaboration des documents concernant la formation • Gestion des archives de l'école (EFSM)

CCN	Commissions Communication Nationale
QUI	• Le Coordinateur National Communication (Préside la commission) • Membres désignés par le Conseil d'Administration
QUOI	• Editin des documents de présentation et de publicité des EEF • Gestion du site web, réseaux sociaux et courrier électronique • Mise à disposition d'outils pour les salons et exposition

EQUIPE NATIONALE

(Foulards à fond blanc avec une bordure tricolore)

Role de l'équipe nationale :
Lien entre le CA et les différentes commissions
Représentation et promotion du mouvement

	FONCTION	BARETTES
Président	• Représente l'association auprès des tiers • Convoque et préside les réunions du CA et des AG • Supervision de l'Equipe Nationale	• Barrette blanche coupée par une bande bleu blanc rouge
Coordinateur National	• Représentation extérieure du Mouvement. • Promotion du Mouvement au sein des églises évangélique • Coordination du travail des animateurs de provinces et des coordinateurs nationaux de branches (visites d'unités) • Extension du mouvement • Facilitation des échanges intergroupes locaux et avec d'autres mouvements.	• Barrette blanche coupée par une bande bleu blanc rouge
Coordinateur de Branche	• Garant de la pédagogie de sa branche au CPN • Favoriser les échanges entre les groupes locaux et la CPN	• Barrette blanche coupée par une bande de la couleur de sa branche
Coordinateur National Pédagogie	• Responsable de la pédagogie dans le mouvement (aidé par les coordinateurs de branches) • Président de la CPN	• Barrette blanche coupé par une bande marron
Coordinateur National Formation	• Responsable de la pédagogie dans le mouvement • Président de la CFN	• Barrette blanche coupé par une bande marron
Coordinateur National Communication	• Responsable de la communication du mouvement • Président de la CPN	• Barrette blanche coupé par une bande gris

PROVINCE / DISTRICT

Animateur de province / district	En lien avec le Coordinateur National : • Implanter et soutenir les groupes locaux. • Organiser des formations avec l'E.F.S.M.. • Favoriser les échanges intergroupes et avec d'autres mouvements. • Organiser des camps regroupant plusieurs unités de la province. • Aider les groupes dans leurs démarches administratives.. • Diffuser les informations de la province et dans la province. • Soutenir les groupes locaux dans leurs activités	• Barrette bleue (Province) • Barrette violet (District) • Foulard blanc avec liseré bleu (Province) • Foulard blanc avec liseré violet (district)
---	---	---

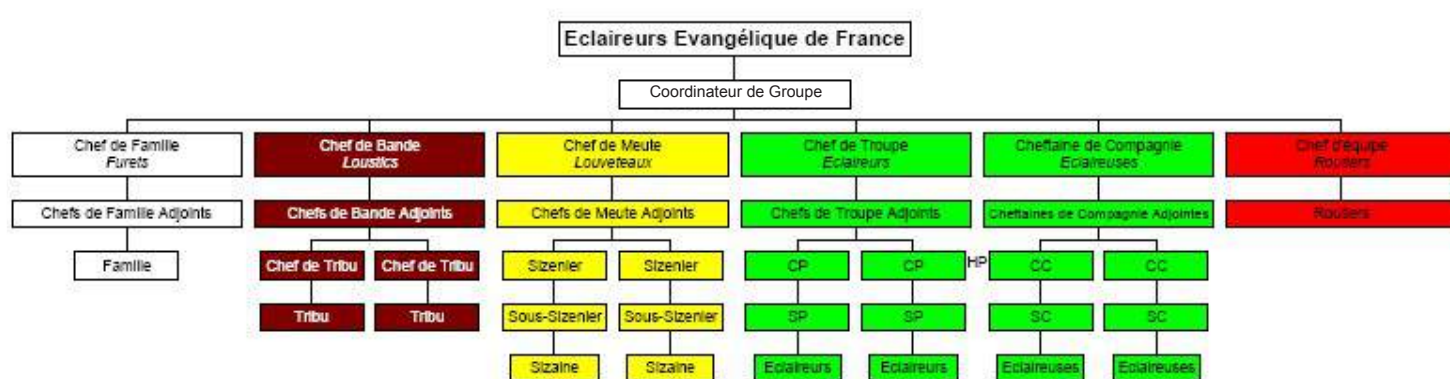
Il s'agit d'un fonctionnement idéal. Actuellement, il y a des provinces sans animateur.

Toutes les provinces ne sont pas non plus découpées en district.

Il y a actuellement 4 provinces (Nord, Sud-Est, Nord-Est et Ouest)

Pour plus de détail sur les différentes fonctions, voir le règlement intérieur de l'association

GROUPE LOCAL



Les couleurs des cases sont celles des barrettes

MA PROVINCE ET MON GROUPE LOCAL

Ma branche
Coordinateur de ma branche
Nom de ma province
Coordinateur de ma province
Coordinateur de mon groupe
Chef de mon unité

LES AUTRES MOUVEMENTS



Les mouvements membres de la FSEF :

ECLAIREURS EVANGELIQUES DE FRANCE	FLAMBEAUX ET CLAIRES FLAMMES
 	
PORTEURS DE FLAMBEAUX	ROYAL RANGERS
	

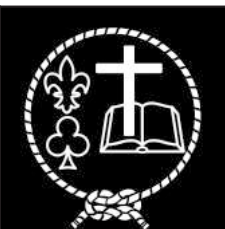
Il y a d'autres mouvements en France.

Les mouvements du Scoutisme Français sont reconnus par l'OMMS (Organisation Mondiale du Mouvement Scout) :

- Scouts et Guides de France
- Eclaireuses et Eclaireurs de France
- Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France
- Eclaireuses et Eclaireurs Israélites de France
- Scouts Musulmans de France

Quatre autres mouvements, non membres du Scoutisme Français, sont également reconnus par l'Etat Français (Jeunesse et Sports) comme mouvement de scoutisme :

- Association des Guides et Scouts d'Europe
- Eclaireurs Neutres de France
- Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs
- Scouts Unitaires de France

PROJET EDUCATIF EEF					
					
H07	H07	H07	H07	H07	MAJ 20/11/2014 Indice 1.1

Le Projet Educatif de l'association, colonne vertébrale de la pédagogie scout appliquée dans le mouvement, est revue tous les 5 ans par le Conseil d'administration des EEF.

La dernière version disponible ci-après a été adopté le 14 avril 2014.

Chaque directeur d'Accueil Collectif de Mineurs et Conseiller de groupe doit accepter pleinement son contenu et contresigner le PE.



Eclaireurs Evangéliques de France
40, rue Alphonse DAUDET - 26000 VALENCE
siege.social@eclaireurs-evangeliques.fr

Projet Educatif

Organisateur :

Éclaireurs Evangéliques de France (E.E.F.)

Association Loi 1901, déclarée en Préfecture de la Drôme le 09 juillet 1998

Association reconnue Jeunesse et Education Populaire par la préfecture de la Drôme

*Association membre de la Fédération du Scoutisme Évangélique Français (F.S.E.F.)
du Conseil National des Évangéliques en France (CNEF)
de l'Union Française des Centres de Vacances (U.F.C.V.)*

Siège social : Eclaireurs Evangéliques de France

40, rue Alphonse DAUDET

26000 VALENCE

Document élaboré par le Comité Pédagogique National des E.E.F. et validé par le Conseil d'Administration le 14 avril 2013.

Document valable pour une durée de cinq ans à partir de cette date et pour l'ensemble des groupes locaux.

Ce document sera évalué chaque année par le Comité Pédagogique National à l'aide des rapports moraux des groupes locaux, des rapports de visites de camp et des comptes rendus des stages de formation.



Contexte

L'association des Éclaireurs Évangéliques de France (E.E.F.) est une association de scoutisme évangélique, nationale, constituée de groupes locaux répartis sur le territoire français.

Les groupes locaux sont rattachés à une église (ou à un comité de parrainage inter-églises) protestante ou protestante évangélique et gérés sous la responsabilité d'un Conseiller de Groupe.

Ils se composent d'une ou plusieurs unités : Famille de Furets (4 à 6 ans), Bande des Loustics (6 à 8 ans), Meute de Louveteaux (8 à 12 ans), Troupe d'Éclaireurs (12 à 17 ans), Compagnie d'Éclaireuses (12 à 17 ans), Route (17 à 21 ans).

Pour leurs activités, les E.E.F. mettent en place des centres de loisirs, des week-ends (séjours courts) et des séjours de vacances. Les activités sont ouvertes aux garçons et filles, sans distinction sociale, raciale, politique ou confessionnelle.

Ressources

L'encadrement est constitué de bénévoles ou de personnes au pair diplômés (BAFA, BAFD et équivalences) et non diplômés, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'association dispose d'une école de formation (École de Formation au Scoutisme Mafeking) qui enseigne notre pédagogie du scoutisme. Elle délivre des certificats d'aptitudes appelés Licences de chefs.

L'achat et la gestion du matériel nécessaire aux activités sont assurés par chaque groupe local.

Buts

LA SANTÉ : Apprendre à connaître son corps, à progresser et grandir avec lui, à l'entretenir par l'exercice physique et une hygiène satisfaisante.

LA PERSONNALITÉ : Aider l'enfant puis le jeune à construire sa propre personnalité, à assumer et vivre des choix et des responsabilités.

LE SAVOIR-FAIRE : Permettre aux enfants et aux adolescents de découvrir puis maîtriser des compétences et des techniques, utiles dans un milieu naturel ou urbanisé : techniques « scouts » traditionnelles ou adaptées à la société du XXI^{ème} siècle.

LE CIVISME / LE SERVICE SOCIAL : Comprendre et tenir sa place comme citoyen en étant au service des autres dans la société.

LE SENS DE DIEU : Amener à réfléchir sur les valeurs et le message de l'Évangile, en veillant à laisser à chacun la liberté de choix et de pensée.



Moyens

LE SYSTÈME DES ÉQUIPES : Dans chaque unité, les jeunes sont regroupés en équipes stables (familles de Furets, tribus de Loustics, sizaines de Louveteaux, patrouilles d'Éclaireurs ou clans d'Éclaireuses, Routes) de 6 à 8 jeunes. Dans chaque équipe, chacun a un poste précis de responsabilité graduelle, permettant une progression personnelle.

LA RÈGLE DE VIE : Chaque unité est régie par une règle du jeu (la « loi ») dont les articles sont adaptés à chaque tranche d'âge. Par une « promesse », acte personnel et libre, le jeune s'engage à faire son possible pour respecter cette règle. Cet engagement individuel est le ciment de toutes nos activités.

LA PARTICIPATION, LA CONCERTATION : D'une manière adaptée à leur âge, les jeunes sont largement inclus dans le processus de choix, de préparation et de réalisation des activités. Chacun est encouragé à s'exprimer et à contribuer aux projets communs.

LE JEU, L'AVENTURE : Pour répondre au besoin des jeunes d'apprendre et de se construire, les activités proposées privilégient le jeu et l'aventure.

LA NATURE : Au travers d'activités en plein air, le jeune apprend à découvrir, à connaître, à aimer, à respecter la nature et à préserver son environnement.

LES CAMPS : Séjours de vacances, camps de formation et séjours courts permettent une mise en pratique approfondie des techniques scout, de la prise de responsabilités et de la vie en collectivité.

DÉCOUVERTE SPIRITUELLE : Des exemples de vie selon les valeurs de l'Évangile et des moments d'animation à partir de textes bibliques invitent à s'interroger et à discuter.

Pour le Conseil d'Administration,

Le président,

Vincent MATHIS

Pour le groupe local : _____

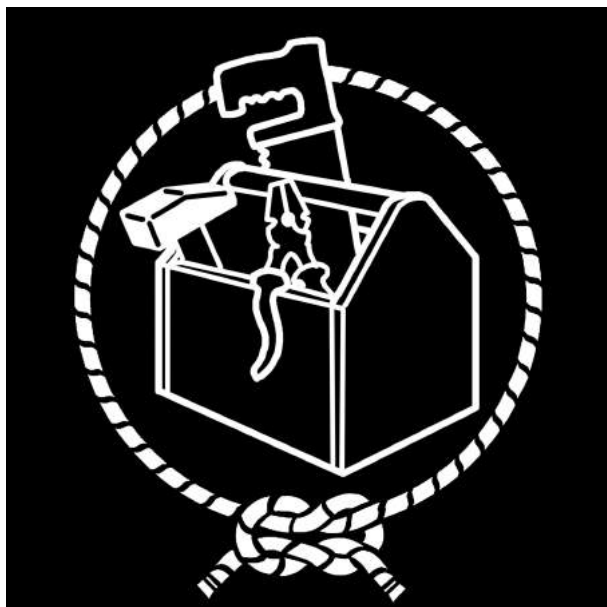
Le conseiller de groupe et/ou le directeur :

Dater et signer précédé de la mention « lu et approuvé »



EEF ECLAIREURS
EVANGELIQUES
DE FRANCE
Le scoutisme, une aventure pour demain

OUTILS



BIBLIOGRAPHIE LOUVETISME					
					MAJ 12/06/2010
		I01			Indice 1.0

Cette fiche bibliographique se veut minimaliste. Si tout n'est pas à prendre à la lettre dans chacun de ces livres, ce sont des mines de renseignements utiles.

Le Jungl'Aventure et les fiches du Classeur du chef sont les seuls documents normatifs pour la pédagogie !

LES INDISPENSABLES

- « Les leçon de Baloo », Collection Scoutorama
- « Bases fondamentales du scoutisme »,
Pierre DELSUC, Pierre de MONTJAMONT, Henry DHAVERNAS, Michel MENU
- « Le livre de la jungle 1 », R. Kipling, ISBN 2-07-051393-9
- « Sagesse de jungle », Véra Barclay, ISBN 2-85443-193-6

POUR ALLER PLUS LOIN

- « Le livre des louveteaux », Baden Powell, ISBN 2-603-00675-4
- « Le carnet du louveteau », Baden Powell, ISBN 2-603-00676-2 / 2-603-006573-8
- « A pas de loups », Scout Unitaire de France (SUF), ISSN 0204-3374
- « Louvetisme et sémaphore », Scouteuropresse

LA BOITE À OUTILS

- « Le livre de la jungle 2 », R. Kipling, ISBN 2-07-036325-2
- « La veillée jungle », Scoutorama
- « Regards de jungle », (Cahier proposant les patrons de 25 masques de jungle)
- « Les loups au camp », Scoutorama, (L'intendance, les services, l'organisation au camp)

LES JEUX

- « Carnet de jeux (2) », pour les 6-12 ans
- « Yalahi », (15 grands jeux de jungle)
- « Copain des jeux », « Copain des bois », « Copain de la ville », « Copain des oiseaux »,
..., Milan
- « Jeux d'intérieur », Elor.
- « Grands jeux et aventures », Elor
- « Jeux pour tous »

LES CHANTS ET LES DANSES

- « Le Férao »
- « Hodari 4 »
- « Diapason Bleu »

CERCLE DU FEU

- « Les fables de la jungle »
- « Jojo la mangouste »
- « Les nouvelles fables »
- « Les ennemis du docteur de la jungle »

Liste non exhaustive :

Ne cherche pas uniquement dans les boutiques de scoutisme.